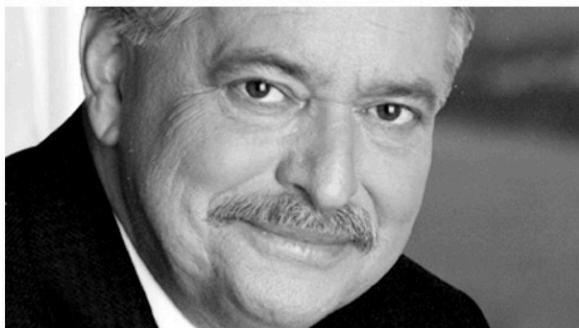


Jacques Parizeau 1930-2015



Il savait rêver.

Il savait penser.

Il savait combattre.

Il avançait sans jamais confondre l'espoir et les faits.

Là était sa force.

Là restera pour nous son exemple.

Pour la suite du monde.

Robert Laplante
Directeur de *L'Action nationale*

Denis Monière

Président de la
Ligue d'action nationale

Jacques Parizeau 1930-2015

ÉLOGE D'UN HOMME D'ÉTAT

Jacques Parizeau nous a quittés. Il est affligeant de voir disparaître un grand homme qui a tellement contribué à l'affirmation du Québec moderne et qui a tant donné à sa nation. Mais, il nous laisse un héritage intellectuel immense et le meilleur hommage qu'on puisse lui rendre est de continuer à bâtir son œuvre.

Jacques Parizeau avait le sens de l'État et du destin national. Il a consacré toute son énergie à construire des institutions qui servent l'intérêt des Québécois. Rappelons pour mémoire le régime des rentes du Québec, la Caisse de dépôt et placement, le régime d'épargne action. Il a aussi été un leader politique hors pair en reconstruisant le Parti québécois, en le ramenant sur le chemin de l'indépendance et en déclenchant le processus d'accession à l'indépendance avec détermination et intelligence. Il a aussi été un homme d'abnégation en acceptant de confier à un autre la direction de la campagne référendaire toujours au nom de l'avancement de l'idée d'indépendance.

Mais au-delà de ses fonctions de haut fonctionnaire, de ministre et de premier ministre, Jacques Parizeau fut avant tout un intellectuel, un homme d'idées qui croyait au savoir comme source d'avancement collectif. C'est à ce titre que je l'ai surtout connu lorsqu'il enseignait aux HEC. Comme

professeur, il combinait la rigueur analytique et un grand sens de la communication qui faisaient de chacun de ses cours un événement. Il fut un grand pédagogue et avait un art consommé de faire comprendre des problèmes complexes.

Nous désirons en terminant lui témoigner notre reconnaissance pour avoir soutenu le travail de *L'Action nationale* en présidant une campagne de financement et en prenant la parole lors d'un souper causerie. Malgré les hauts et les bas de la vie politique, il n'a jamais désespéré de son peuple, suivons son exemple et poursuivons le combat avec courage, détermination et intelligence. C'est la meilleure façon d'honorer sa mémoire. Nous adressons nos plus sincères condoléances à sa famille. □

L'Action NATIONALE

82, rue Sherbrooke Ouest
Montréal (Québec) H2X 1X3

Téléphone: 514-845-8533

Numéro sans frais: 1-866-845-8533

Télécopieur: 514-845-8529

revue@action-nationale.qc.ca

www.action-nationale.qc.ca

Directeur: Robert Laplante

Directeur adjoint: Sylvain Deschênes

Comité de rédaction: Mathieu Bock-Côté, sociologue et chroniqueur; Sylvain Deschênes; Lucia Ferretti, professeure (UQTR); Lise Lebrun, animatrice communautaire; Sylvie Ménard, Centre d'histoire des régulations sociales (UQAM); Denis Monière, professeur (Université de Montréal); Michel Rioux, journaliste; Patrick Sabourin, doctorant INRS—Urbanisation Culture Société, Pierre Serré, chercheur.

Membres du jury du prix André-Laurendeau: Martin Pâquet (Université Laval), Christian Rioux (correspondant du *Devoir* à Paris)

Membres du jury du prix Richard-Arès: Lucille Beaudry (science politique, UQAM); Robert Comeau (histoire, UQAM); Simon Langlois, (sociologie, Université Laval)

Animation du séminaire de lecture: Mathieu Bock-Côté

ENCOURAGER LA DISCUSSION



**POUR LE TEXTE
ET LE CONTEXTE**



LE DEVOIR

SOMMAIRE

Monsieur

- Il savait rêver
-*Robert Laplante* 1
- Éloges d'un homme d'État
-*Denis Monière* 2

Éditorial

- Voter dans le Canada réel
-*Robert Laplante* 8

Articles

- Seul le Bloc peut nous représenter
-*Louis Plamondon* 15
- À commencer par
La Pointe-de-l'Île
-*Mario Beaulieu* 19
- La cause Caron : prochaine
«Nuit des longs couteaux»?
-*Christian Gagnon* 29
- Gérard Bouchard : un historien
sans Histoire
-*Pierre Serré* 43
- 45 ans de tribulations d'un
chercheur dans les archives
politiques
-*Denis Monière* 51
- Au-delà des volumes*
Doter la politique d'immigration
d'indicateurs pertinents
-*Guillaume Marois* 59
- Le démantèlement de la nation
(chronique 7)
-*Lucia Ferretti* 79
- Qui a le plus souffert des coupures
à Radio-Canada?
-*Denis Monière* 102

Lire

- L'insaisissable Honoré Beaugrand
-*Michel Rioux* 110
- ANDRÉE FORTIN
Imaginaire de l'espace dans le
cinéma québécois 119
- HERVÉ FISCHER
La divergence du futur 123
- JEAN-FRANÇOIS MATTÉI
L'homme dévasté. Essai sur la
déconstruction de la culture 125

Robert Laplante

VOTER DANS LE CANADA

RÉEL

C'est fait. Les choses sont claires. Le Parti québécois a son chef. L'homme n'aura guère de répit. Il savait à quoi s'attendre. Il faut espérer que son parti prendra rapidement acte de ce qui s'est enclenché depuis l'annonce de sa candidature et qui s'accélère depuis. La volonté d'éradication, les efforts concertés pour briser notre capacité de cohésion nationale, la dynamique de normalisation de la province vont nous valoir de très durs moments et de sombres manœuvres. Mais ce ne sera pas chose facile de les faire voir, de les faire comprendre pour ensuite les combattre.

Les Québécois ont bien du mal à vivre dans le Canada réel. Ils habitent celui que des élites démissionnaires leur dessinent jour après jour, le pays du rapetissement, du compromis bancal, de la résignation quémandeuse. Libéraux inconditionnels, bonimenteurs à gages chez Gesca ou ailleurs, tâcherons de la politique provinciale et colporteurs de ragots de corridors encombrant l'espace médiatique et sèment une médiocrité qui fait du dégât. Les indépendantistes n'ont plus rien à faire à tenter de brasser ces boues toxiques. Le Québec s'y enlise, rien ne sert de s'imaginer qu'à force de s'agiter les marécages vont se muter en roche mère. Leur Québec est celui de la survivance, de l'adaptation à la vie en état de sous-oxygénation. La représentation qu'ils en donnent distille le consentement à l'impuissance.

Les indépendantistes doivent désormais – à nouveau? – placer leur combat où il doit être conduit. Le Canada est une maison de fous où nous ne sommes tolérés qu'à titre de locataires malcommodes. Et encore. Comme notre territoire peut être vu comme un verrou stratégique sur les voies de sortie du pétrole sale, notre place et les tensions qu'elle génère depuis toujours ne se joueront plus tant dans les sempiternelles querelles sur la centralisation que sur la neutralisation de notre volonté de faire ce que nous entendons de notre territoire, de notre économie, de nos milieux de vie. C'est du Canada réel qu'il faut sortir, pas de celui qui se donne à penser dans la rhétorique provinciale que nous assènent ceux qui le servent.

Ce Canada réel, c'est celui de notre minorisation définitive et de notre réduction au statut de segment de population à contenir dans une logique de développement périphérique, accessoire. La mobilisation nationale doit reposer sur ce cadre stratégique fondamental. Le travail des indépendantistes ne doit pas se cantonner aux seules activités partisans, il doit contribuer à raccorder les Québécois avec leur expérience majoritaire, avec la claire conscience que ce statut vital est en cause dans tout débat sur l'avenir collectif et sur les formes aussi bien que le sens à donner à nos institutions, à l'organisation de la vie publique et à l'utilisation de nos ressources. C'est une tâche de recomposition des faits et des perceptions que la logique provinciale sépare, dans le débat comme dans les consciences. C'est une tâche de reconfiguration de la culture et de la conscience politiques.

La logique de minorisation va se déployer en vitesse supérieure à compter de cet été. Les préparatifs de la campagne électorale fédérale vont donner lieu à une formidable production de leurres et de thématiques de diversion. La mise en scène médiatique a déjà façonné un cadre de distorsion du débat dans la manière de rendre compte de l'action du

Bloc québécois. En effet, les catégories du récit médiatique sont totalement en phase avec la logique de minorisation. En faisant l'injonction au Bloc d'avoir à justifier son existence par la démonstration de sa pertinence sur l'échiquier électoral, ce récit gomme la catégorie démocratique fondamentale de l'élection à venir. Cette catégorie, c'est celle qui définit la légitimité même de notre existence nationale.

Le Bloc québécois est le seul parti où un électeur québécois peut s'exprimer comme membre de sa nation. C'est le seul cadre partisan où il peut exister autrement qu'en étant une fraction de quelque segment canadien. Les autres partis fédéraux, peu importe leur rhétorique – y compris celle qui, à l'occasion, flirte avec le mot nation pour nous désigner – sont tous des instruments de minorisation. Les Québécois n'y sont jamais qu'une bonne pâte à compromis, aux intérêts modelables au gré de ce qui apparaît acceptable à une majorité qui pense son Canada pour elle-même. Rien ne l'illustre mieux que le manège auquel se livre le NPD qui aura mis ces quatre dernières années à profit : ses recrues ont appris toutes les astuces de la restriction mentale, du mensonge par omission et du double langage.

Sur tous les sujets majeurs du débat public au Canada Thomas Mulcair est un exemple pour eux tous : c'est un as du double langage mâtiné d'euphémismes flagorneurs. Sa députation, il la tient dans les cadres étroits de la conduite minoritaire. C'en est pathétique de les voir nous servir avec les trémolos dans la voix les poncifs du Québécois/Canadien dans la référence au « national » comme ils ont appris à désigner ce qui est une évidence pour le Canada. C'est triste de voir ceux-là qui sont sincères bomber le torse et gaspiller leurs talents à tenter de se faire apprécier comme intermédiaires utiles. Le Québec en a tant vu des bonnententistes qui se magasinent sans le savoir déceptions et prix de consolation...

La pertinence du Bloc? Une question qui n'a de sens que pour ceux-là qui ne veulent pas avoir à faire la preuve que nos intérêts sont mieux servis quand on les confie à une majorité étrangère. Il faut que la prochaine campagne électorale fournisse une occasion d'interpeller les Québécois non pas d'abord sur les programmes des partis fédéraux mais sur la nature du régime. Le Canada n'est pas notre maison et le choix des partis « minorisateurs » ne concerne, somme toute, que le choix des décorateurs. Qu'ils se disputent sur les atours de la royauté, sur les vertus du pétrole sale, sur la grandeur militaire ou la couleur des tentures de Rideau Hall, cela ne nous concernera jamais qu'à titre de payeurs contraints, voire de cocus contents.

Ottawa va consacrer des dizaines de milliards au renouvellement de la flotte et le chantier Davie n'a rien d'autre à faire que de licencier. Mais nous allons payer.

Ottawa subventionne l'exploration et l'exploitation du pétrole sale. Nous protestons dans les rues pour le respect des engagements internationaux et nous sommes complices impuisants d'un État voyou. Mais nous allons payer.

Ottawa vogue au secours de l'industrie automobile ontarienne à qui il consacre 11 milliards et laisse sombrer l'industrie forestière québécoise. Mais nous continuons de payer.

Ottawa veut balafrer notre territoire et imposer un pipeline. Mais nous continuons de payer.

Ottawa impose son pont Champlain et nous le fera payer deux fois. Et nous continuons de nous lamenter.

La liste est interminable. Et elle s'allongera encore avec les programmes électoraux. Pour donner une bonne idée de la

mesure débile des énormités qu'on nous servira, rien ne vaut la lecture des entrevues qu'accorde Thomas Mulcair qui veut créer un ministère des affaires urbaines pour qu'Ottawa passe par-dessus la tête de notre Assemblée nationale. C'est aussi énorme que l'hypocrisie de son discours sur le pipeline – une bonne affaire en anglais et dans l'Ouest, un dossier à évaluer en français au Québec. Cela s'ajoute aux énormités qu'il profère sur le programme « national » de garderies qu'il s'engage à créer alors que la réduction des transferts fédéraux et le fétichisme idéologique des libéraux provinciaux détruisent le nôtre. Quant aux autres qui font carrière au PLC ou au Parti conservateur, ils nous offriront d'autres variantes du répertoire de la double légitimité, tâchant de faire bouger quelques segments de clientèles pour ravir au NPD les sièges qui pourraient leur servir d'alibi pour dire qu'ils parlent pour tous les Canadiens.

Chaque année, nous envoyons 50 milliards de dollars en impôts à Ottawa pour laisser une majorité financer ce qu'elle veut, choisir ce qu'elle veut, et nous placer devant l'obligation de subir ses choix. Critiquer le régime, c'est faire comprendre aux Québécoises et aux Québécois qu'il est absurde d'envoyer autant d'argent pour se laisser ligoter, pour se faire imposer des solutions qui ne seront jamais mieux, à la lumière de nos intérêts nationaux, que des compromis inadéquats. Il est inutile et contradictoire d'élire une députation qui n'aura d'autre rôle que de brouiller les cartes en prétendant parler au nom des intérêts du Québec pour mieux se faire commis-voyageur et tenter de nous vendre la politique des autres.

Les indépendantistes sont devant la tâche de reconstituer le mouvement national en commençant par faire valoir l'urgente nécessité d'avoir une conduite cohérente. Cela commence par ne jamais accepter de se laisser réduire au statut

de minoritaire. Aucun argument, aucun enjeu d'affaires publiques ne justifient de s'automutiler. NPD, PLC, PC ou Parti Vert sont tous interchangeables à cet égard. Il faut en prendre acte et agir en conséquence.

Le défi des prochaines années ne se résume pas à redonner une position avantageuse aux indépendantistes sur la scène électorale. Il faut que le Québec se constitue en force nationale. Les partis politiques ont un rôle essentiel à jouer dans cette tâche. Mais cela ne suffira pas, il faudra que partout, dans tous les milieux, dans tous les coins et recoins de la société civile chacun, chacune pense et se comporte en plaçant ses repères en phase avec la claire expression de notre intérêt national. Et cela commence par le refus de se comporter et de se laisser définir comme un minoritaire en son propre pays. □

DONNER DU SENS À L'ARGENT

Fondaction est une institution financière québécoise innovante. Par la collecte d'épargne-retraite et l'investissement dans les entreprises d'ici, Fondaction participe à la création d'une économie plus performante, plus équitable et plus verte.



Louis Plamondon*

SEUL LE BLOC PEUT NOUS REPRÉSENTER

*Discours prononcé à l'occasion du rassemblement du
24 mai 2015 pour l'investiture du chef du Bloc québécois
Mario Beaulieu*

Peut-être que nous ne sommes pas très nombreux.

Peut-être que notre temps de parole à Ottawa est limité à deux questions par semaine et à deux déclarations par mois.

Mais cela nous donne du temps pour observer ce qui se passe à Ottawa. Et ce n'est pas beau à voir!

Je n'ai jamais vu, en une session, si peu de questions sur les enjeux et les attentes du Québec à Ottawa.

Je n'ai jamais vu autant de députés du Québec faire fi des intérêts de leurs propres électeurs et de la nation québécoise à la Chambre des communes.

La dernière fois que nous avons vu un tel mépris à l'égard du Québec, 73 des 75 députés du Québec votaient contre une résolution unanime de l'Assemblée nationale pour le rapatriement de la constitution en 1982 avec à leur tête un certain Trudeau.

* Député du Bloc québécois depuis 1991

Rappelons-nous-en!

Mes amis, on a de plus en plus besoin du Bloc québécois pour s'assurer que la voix du Québec porte à Ottawa.

On n'a qu'à penser au vote unanime des fédéralistes pour Churchill Falls, où on utilise nos taxes et nos impôts pour concurrencer Hydro-Québec sur le marché américain.

On a qu'à penser au pipeline ouest-est qui passerait sur le territoire du Québec au détriment de notre environnement à nos risques et péril sans en tirer profit...

On a qu'à penser aux 33 milliards accordés à des chantiers maritimes, sans rien donner au chantier Davie de Québec alors que pour le NPD, c'était un beau jour pour le Canada.

D'un côté, on a un gouvernement conservateur à la défense des pétroliers qui nous gave de leur doctrine idéologique.

D'un autre côté, on a une opposition officielle qui oublie que 60% de sa députation vient du Québec et qui nous gave de mesures pancanadiennes. Une opposition officielle NPD qui deviendra promoteur du pipeline albertain au nom du NPD de l'Alberta et de la *Canadian Unity*!

Plus de 15 fois, les députés du NPD du Québec ont voté pour des motions et des projets de loi dans le domaine de la santé et de l'éducation.

Ils ont même eu le culot de proposer la création d'un ministre d'État à l'Éducation et aux Affaires urbaines (malgré une motion unanime de l'Assemblée nationale).

Chaque fois qu'ils ont eu à choisir entre les intérêts du Canada ou du Québec, ils ont laissé tomber le Québec!

Le Parti libéral, le NPD et les conservateurs ne peuvent pas défendre le Québec et ses régions. Ils doivent toujours choisir les intérêts supérieurs du Canada. Leur seule priorité est de gagner des votes au Canada anglais.

Seul le Bloc québécois défend et défendra toujours l'identité, les valeurs et les intérêts du Québec et de ses régions.

Au cours des derniers mois, nous avons porté des dossiers spécifiques au Québec à Ottawa : la gestion de l'offre, le transport maritime des mégapétroliers entre Montréal et Québec, l'industrie forestière, l'industrie manufacturière, les travailleurs étrangers temporaires, les producteurs fromagers et laitiers dans les ententes de libre-échange, l'électrification des transports, le logement social, l'itinérance, l'environnement et les pipelines et la défense de la loi 101 dans les institutions fédérales...

Le Bloc continuera d'agir de la sorte et avec un groupe de plus de 50 députés provenant du Québec dans moins de six mois!

Nous avons une équipe, nous avons un programme, nous avons la détermination, la compétence et la volonté de nous tenir debout pour le Québec.

Mais nous avons surtout un chef travaillant, dévoué, compétent, déterminé, respecté, attentif aux besoins du Québec et, surtout, convaincu de la nécessaire indépendance du Québec.

Mes amis, avec Mario Beaulieu, avec nos candidats, avec vous, je rêve et j'ai toujours espoir de voir un jour notre drapeau flotter aux Nations unies;

Je rêve et j'ai toujours espoir de ne plus jamais voir le gouvernement du Québec s'agenouiller pour quémander l'argent de nos taxes et impôts;

Je rêve et j'ai toujours espoir de voir un jour le Québec s'asseoir aux grandes tables internationales en économie, en environnement, en agriculture, en culture...

Je rêve et j'ai toujours espoir en un mot qu'un jour nous serons tous 100% de nous-mêmes plutôt que 25% d'un autre.

Mes amis, tous ensemble avec Mario! À la victoire! ☐

Mario Beaulieu*

À COMMENCER PAR LA POINTE-DE-L'ÎLE**

Chers amis,

Salut et bienvenue dans La Pointe-de-l'Île.

Tout d'abord, je veux remercier tous les gens de la circonscription, tous les membres, tous les militants. Ce sont eux qui m'ont sollicité il y a deux ans, et c'est donc un peu grâce à eux, grâce à vous, si je suis ici aujourd'hui! Merci!

Je me suis installé dans Pointe-aux-Trembles. J'ai une vue imprenable sur notre grand et beau Saint-Laurent, un arbre de 240 ans dans ma cour... Je me suis rendu compte que c'est le plus beau comté au Québec!

Un comté avec une histoire riche, de la Nouvelle-France en passant par les Patriotes jusqu'au fondateur du premier parti indépendantiste au fédéral, Marcel Léger, élu auparavant parmi les premiers députés indépendantistes à l'Assemblée nationale.

* Chef du Bloc québécois

** Discours prononcé à l'occasion de l'investiture de Mario Beaulieu comme candidat du Bloc québécois dans la circonscription La Pointe-de-l'Île.

J'ai hâte d'avoir l'honneur de vous représenter et de représenter tous les citoyens de La Pointe-de-l'Île à la Chambre des communes.

Et je vais le faire avec fierté, honneur et détermination. Et je vais vous représenter avec humilité aussi.

La Pointe-de-l'Île, c'est la circonscription de Francine Lalonde. Je vous ai parlé de fierté, d'honneur et de détermination. Qui représentait mieux ces qualités que Francine? Une grande Québécoise, progressiste et indépendantiste.

La Pointe-de-l'Île, c'est aussi Pointe-aux-Trembles et une bonne partie de la circonscription de Bourget à l'Assemblée nationale représentée par Camille Laurin, Diane Lemieux, Nicole Léger et Maka Kotto. Marcel Léger, qui a été un des plus grands adeptes d'une méthode pour faire l'indépendance dont je parle souvent et que Jean Garon avait qualifiée d'inafaillible; une méthode qui a fait ses preuves et qui reste toujours moderne. Cette méthode, c'est le travail!

Camille Laurin nous a donné la plus grande loi québécoise. Il avait compris qu'il ne faut pas avoir peur de faire les vrais débats avec tous les citoyens de toutes les langues et de toutes les origines.

Vous comprendrez pourquoi je vous parle d'humilité aussi quand je pense à La Pointe-de-l'Île.

Humilité en pensant à celles et ceux qui ont représenté le comté et humilité quand on pense au rôle du député. Quand tes concitoyens font de toi leur représentant pour défendre leurs intérêts, on touche à ce qu'il y a de plus fondamental et de plus sacré dans une démocratie: la représentativité.

Je veux vous représenter à Ottawa parce que nos intérêts, les intérêts des Québécoises et des Québécois de tous les âges, de toutes les origines, de toutes les régions, n'y sont pas bien défendus.

Quand le Bloc québécois n'est pas là, les intérêts du Québec prennent le bord.

On arrête d'exister, on arrête d'être un facteur décisionnel.

Ce n'est pas un drame si on considère que le Québec est une province comme les autres, mais c'est un gros problème, un méchant gros problème, si on pense que le Québec est une nation, qui a ses propres intérêts, ses propres enjeux, sa propre identité.

Au Bloc, on pense tellement que le Québec est une nation qu'on pense que le Québec devrait être un pays.

On pense tellement que le Québec devrait être un pays qu'on va rappeler aux Québécois à toutes les occasions possibles qu'il nous faut l'indépendance.

Il nous faut l'indépendance pour survivre en tant que peuple. En fait, non seulement pour survivre, mais pour vivre, pour s'épanouir, pour développer pleinement notre économie.

Le 19 octobre prochain, on va envoyer une forte délégation de femmes et d'hommes à Ottawa entièrement dévoués à défendre les intérêts du Québec et qui vont promouvoir et préparer l'indépendance.

On a tous entendu Pierre Karl Péladeau le 15 mai. Au Parti québécois, l'objectif est clair : faire du Québec un pays. C'est

aussi la mission première d'Option nationale et c'est aussi l'un des objectifs de Québec solidaire.

Sur ce front, les forces sont présentes.

Sur le front fédéral, nous devons reprendre notre place.

Les Écossais n'ont pas laissé tomber après leur référendum de 2014. Ils se sont crachés dans les mains et ont repris le bâton du pèlerin. Inspirés par le Bloc québécois, ils ont envoyé 56 députés indépendantistes en mai dernier à Westminster et se sont déjà engagés à tenir un nouveau référendum en 2016.

Détermination, conviction, volonté ferme. C'est ce que nous devons faire au Québec aussi.

C'est ce que nous allons faire.

Au cours des prochaines semaines, nous nous donnerons de nouvelles voix qui diront haut et fort que, pour nous, c'est le Québec sans compromis.

Et on aura besoin de chacune de vos voix.

2015 est une année cruciale. Pas seulement pour nous, mais pour tous les indépendantistes du Québec.

D'un côté, il y a le gouvernement provincialiste de Philippe Couillard à genoux devant Ottawa, soumis devant le gouvernement fédéral. De l'autre côté, il y a les partis fédéralistes d'Ottawa pour qui les intérêts du Québec sont secondaires et ne sont pas pris en considération, sauf pour nous amadouer en vue des élections.

D'un côté, il y a l'austérité, de l'autre, l'indifférence ou la tromperie.

Et en face de ces visions fédéralistes, il y a nous les indépendantistes qui disons : «on peut faire mieux, on peut être plus grand que ça, on peut être plus digne, plus fort, plus libre de notre destin.»

L'austérité et l'indifférence, ou l'espoir et la solidarité.

Et je peux vous dire que je suis fier d'être avec vous parce que vous êtes les forces vives du Québec, vous êtes celles et ceux qui se tiennent debout!

En 2011, le Bloc québécois s'est fait dire : on va essayer autre chose. On va essayer le NPD pour défendre les intérêts du Québec.

Les Québécois ont fait ce choix-là. Ils ont pris ce pari-là.

Mais, comme les autres partis fédéralistes, le NPD n'a pas livré la marchandise. Quand il devait choisir entre les intérêts du Québec et les intérêts du Canada, ça a été le Canada d'abord, le Canada tout le temps!

Quand le gouvernement fédéral a annoncé 33 milliards de dollars pour les chantiers navals au Canada et rien pour ceux du Québec, le NPD a dit que c'était un grand jour pour le Canada... Le chantier Davie, élu le meilleur chantier maritime en Amérique du Nord, est obligé de procéder à des centaines mises à pied.

Quand le gouvernement fédéral a annoncé qu'il faisait un prêt à Terre-Neuve pour le développement de son hydro-électricité, entrant en compétition directe avec le Québec pour le marché américain, le NPD a applaudi.

Quand la cour fédérale a dit qu'une femme peut être assermentée avec le niqab, avec le visage caché, le NPD comme les libéraux ont dit que la cour fédérale avait raison.

La position du NPD, c'est le multiculturalisme ghettoïsant. Au Québec, à peu près tout le monde est d'accord avec le principe que le vote ou les services publics se donnent et se reçoivent à visage découvert. Même les libéraux provinciaux sont d'accord.

Mais pas un député du NPD, majoritaire au Québec, n'a défendu la laïcité.

Au Canada anglais, M. Mulcair a dit que le tracé du pipeline qui défigure notre territoire en passant sur nos terres cultivables c'était une «*probusiness, common sense solution*». Au Québec, ses députés laissaient entendre le contraire pour nous amadouer.

Dans l'Ouest canadien, il disait aux gens de ne pas se fier aux études de l'Office national de l'énergie qui sont contrôlées par le gouvernement Harper. À Rimouski, il disait qu'il fallait attendre le résultat des études... Les études n'étaient pas fiables pour l'Ouest canadien, mais elles le seraient pour le Québec! Le pétrole était trop sale pour l'Ouest canadien, mais il serait assez propre pour le Québec!

Mais quand Thomas Mulcair parle à Toronto ou à Calgary puis à Montréal, où est-ce qu'il dit la vérité, pensez-vous? C'est ce qu'il dit à Toronto qui compte. C'est là qu'est son électorat, et c'est à eux qu'il veut plaire.

À l'élection au Québec, on aurait pu s'attendre à ce qu'un parti qui se dit progressiste vote progressiste, mais non. Thomas Mulcair a voté fédéraliste pour Philippe Couillard et sa politique d'austérité. Avec le NPD, c'est le Canada d'abord!

On l'a vu avec son ministère des Affaires municipales fédérales, son programme fédéral de garderie. Pour le NPD, le Québec et ses compétences, ça n'a pas d'importance.

Le NPD ne veut pas que le Québec soit un pays, il veut que le Québec soit une province, il veut que le Québec soit une administration provinciale.

Les décisions, les vraies décisions, sur notre avenir, sur notre façon de vivre ensemble, doivent être prises à Ottawa.

M. Mulcair, on a une ou deux demandes à vous faire. Ayez un minimum de respect pour le Québec, arrêtez de faire des promesses qui diminuent les pouvoirs du Québec.

Pas besoin de ministre des Affaires urbaines sans ministère pour consulter les municipalités. Laissez faire votre milliard de compensations pour le programme fédéral de garderie. Laissez-nous donc les points d'impôts à la place. Laissez-nous donc faire ce qu'on veut avec notre argent.

Et depuis 2011, le gouvernement Harper a eu le champ libre pour continuer sa politique de deux poids, deux mesures : 13 milliards pour l'industrie automobile en Ontario, 200 fois moins pour l'industrie forestière au Québec.

Qui est-ce qu'on prend les dindons de la farce ? Les Québécois.

Un nouveau pont Champlain cinq fois plus cher pour laisser passer les bateaux jusqu'en Ontario, mais avec un péage pour faire payer qui ? Les Québécois.

200 000 travailleurs au Québec ne sont pas protégés par la Charte de la langue française, n'ont pas droit à l'équité salariale, n'ont pas accès au retrait préventif parce qu'ils relèvent d'Ottawa.

Alors que le français est menacé plus que jamais au Québec, qu'est-ce que le commissaire aux langues officielles propose? Renforcer l'immigration anglophone au Québec! Et le NPD n'a pas voulu dire s'il appliquerait les recommandations de Graham Fraser.

Près des deux tiers des chômeurs n'ont pas accès à l'assurance-emploi.

L'information régionale de qualité qui est de plus en plus limitée, la culture québécoise qui est sous-financée, le droit d'auteur qui est bafoué.

Ottawa, qui donne des crédits d'impôt aux grandes pétrolières de l'Ouest, qui finance la concurrence d'Hydro-Québec, un fleuron du modèle québécois, qui rejette Kyoto, qui se comporte en État voyou dans la lutte aux changements climatiques...

Ottawa qui revoit à la baisse les transferts en santé, qui révisé la péréquation, qui nagera dans les milliards de surplus alors que le Québec en arrache...

Il nous faut le Bloc québécois.

Il faut des femmes, des hommes, des gens comme vous, pour donner au Québec le pouvoir de décider et de contrôler ce qui se passe sur son territoire.

C'est au Québec de décider de ce qui traverse nos terres, de la sécurité du transport de marchandises, sur notre fleuve, sur nos voies ferrées, c'est au Québec à parler pour le Québec dans tous les forums internationaux.

C'est au Québec d'avoir le dernier mot sur notre politique d'immigration. C'est au Québec d'avoir le dernier mot sur notre modèle d'intégration des nouveaux arrivants qu'on accueille à bras ouverts, sur notre développement économique!

Et le dernier mot, c'est oui.

L'indépendance, c'est avoir la liberté de faire des choix, être libre de nous développer comme on le souhaite, avoir la responsabilité pleine et entière de nos bons coups comme de nos mauvais coups, d'assumer nos erreurs et de n'avoir personne d'autre à blâmer que nous-mêmes. L'indépendance, c'est être libre et responsable.

On n'a jamais eu autant besoin du Bloc québécois que maintenant.

Depuis leur arrivée au pouvoir, les conservateurs ont fait reculer le Québec. Et les libéraux et le NPD les ont laissé faire.

Nous sommes la barrière qui empêche qu'ils démolissent une fois pour toutes le modèle québécois.

Les élections s'en viennent à grands pas. Dans moins de six mois.

Le Québec a plus que jamais besoin du Bloc québécois.

Le Québec a plus que jamais besoin de femmes et d'hommes qui croient au Québec.

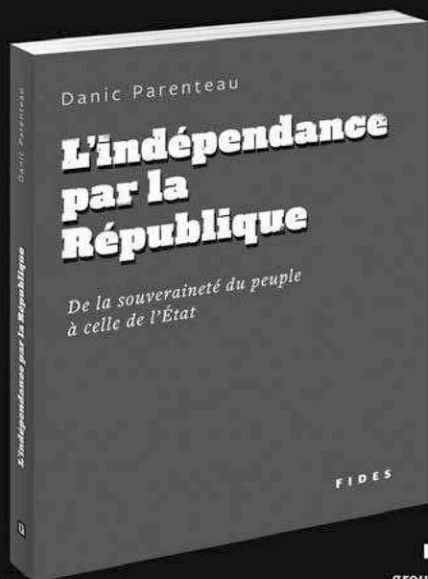
Le Québec a plus que jamais besoin de vous!

Je vous remercie. ☐

Comment sortir de l'impasse ?

La voie la plus sûre pour conduire le peuple
québécois à l'indépendance : LA RÉPUBLIQUE !

Nouveauté • 12,95 \$



Conseil des Arts
du Canada
for the Arts

Canada

SODEC
Québec

FIDES
groupefides.com



Souveraineté du Québec
Langue française
Fête nationale
Assurance-vie

ssjbm Société
Saint-Jean-Baptiste
de la MAURICIE

www.ssjbmauricie.qc.ca
819-375-4881 - 1-800-821-4881

Christian Gagnon*

LA CAUSE CARON : PROCHAINE NUIT DES LONGS COUTEAUX ?

Au moins un procès intenté par des francophones hors Québec jusqu'en Cour suprême du Canada, et dont l'issue est attendue au plus tard cet automne, pourrait bien exposer au grand jour le vrai visage de l'ensemble de notre classe politique. L'une de ces causes en particulier – la cause Caron – est susceptible de dévoiler la veulerie des fédéralistes québécois ainsi que le persistant orangisme des élus canadiens-anglais autant que de leur électorat, et ce, juste à temps pour les prochaines élections fédérales.

En effet, depuis le référendum de 1995, le Canada anglais a conclu que la meilleure attitude à adopter face aux revendications traditionnelles du Québec était l'immobilisme complet et le refus intégral de tenir quelque discussion constitutionnelle que ce soit. Devant ce cul-de-sac, les fédéralistes québécois en ont déduit que la meilleure façon de maintenir le Canada uni n'était plus de chercher à modifier à la satisfaction des Québécois la constitution imposée de 1982, mais plutôt de ne plus rien revendiquer du tout. Mais si, dans quelques mois, la Cour suprême forçait tout ce beau monde à prendre clairement position sur la place du français *a mari usque ad mare*, certains pourraient ne plus pouvoir éviter de

* Vice-président de la Ligue d'action nationale

choisir un côté ou l'autre de la clôture. Et face à l'opinion publique québécoise, la déjà peu convaincante rengaine de Stéphane Dion selon laquelle on peut à la fois être fier d'être Canadien et fier d'être Québécois sans qu'il y ait de contradiction entre les deux pourrait bien perdre toute crédibilité.

*

Le 4 décembre 2003 à Edmonton, Gilles Caron, un camionneur québécois vivant en Alberta, tourne à gauche sur un feu rouge de façon jugée «non sécuritaire». Interpelé par la police, il se voit remettre une contravention unilingue anglaise. Cinq jours plus tard, M. Caron conteste la validité de cette contravention parce qu'elle n'est pas bilingue. Il demande un procès en français. Un autre Franco-Albertain, Pierre Boutet, entamera la même contestation.

Cette démarche leur a sans doute été inspirée par celle de Georges Forest, un Métis francophone du Manitoba. Ayant contesté jusqu'en Cour suprême la validité d'une contravention de stationnement de 5\$ unilingue anglaise en faisant valoir les engagements pris à l'endroit des Métis lors de la création de la province du Manitoba en 1870, Forest a convaincu la Cour suprême de déclarer inconstitutionnelle la loi de 1890 abolissant le bilinguisme manitobain. Ce jugement de 1979 eut pour effet de restaurer le statut du français en tant que langue officielle au Manitoba. Les Franco-Manitobains vénèrent ce grand chef de file de leur communauté qui a aussi cofondé le Festival du Voyageur de Saint-Boniface en 1970. Un projet de monument est en cours en hommage à l'homme décédé le 14 février 1990.

En 2008, les Albertains Caron et Boutet gagneront leur cause devant la Cour provinciale, mais perdront en 2009 devant la Cour du banc de la Reine de l'Alberta, puis en 2014 devant

la Cour d'appel de l'Alberta. «Je me sens dans une province où les dirigeants sont anti-français, où on veut nous assimiler, où on veut que le français disparaisse¹», a alors déclaré Gilles Caron. Persévérants, son codemandeur et lui ont été entendus le 13 février dernier par les neuf juges de la Cour suprême, dont sept ont été nommés par Stephen Harper.

L'argumentaire historique constituant la plaidoirie des avocats de MM. Caron et Boutet a été développé par Edmund Auger, politologue au campus Saint-Jean de l'Université de l'Alberta. À l'époque où la Compagnie de la Baie d'Hudson était propriétaire de la Terre de Rupert aujourd'hui formée de l'Alberta, de la Saskatchewan, du Manitoba et des Territoires du Nord-Ouest, les services publics, les lois et les tribunaux étaient bilingues. Les francophones y étaient majoritaires. Lorsque le gouvernement de John A. Macdonald annexe unilatéralement la Terre de Rupert, occupée depuis des générations entre autres par des Métis, et qu'il en réattribue des lots à des colons orangistes ontariens, les Métis se rebellent. Pour les pacifier, le gouvernement canadien négocie avec le gouvernement provisoire de Louis Riel. En 1869, la reine Victoria émet une Proclamation royale garantissant «que sous l'union avec le Canada, tous vos droits et privilèges civils et religieux seront respectés», incluant le statut officiel du français. Mais en 1870, une toute petite partie de la Terre de Rupert devient la province bilingue du Manitoba alors que le reste formera les vastes Territoires du Nord-Ouest, sous tutelle fédérale.

En 1890, les Anglo-Saxons seront devenus majoritaires et le Manitoba abolira l'article 23 de l'Acte du Manitoba assurant le bilinguisme dans la province.

1 «L'unilinguisme de l'Alberta et de la Saskatchewan en Cour suprême», Tiphonie Roquette, www.ici.radio-canada.ca, 7 février 2015.

C'est cette violation de l'Acte du Manitoba de 1870 que la cause Forest fera déclarer inconstitutionnelle en 1979, près d'un siècle plus tard. Et la beauté de l'argumentaire développé par Edmund Auger, c'est la prétention selon laquelle la Proclamation royale de 1869 n'a jamais perdu sa valeur constitutionnelle lorsqu'en 1905 furent créées les provinces de l'Alberta et de la Saskatchewan. Fruit de nombreuses années de recherches d'Edmund Auger, le mémoire de Pierre Boutet retrace même «l'envoi par le fédéral de trois émissaires de la Couronne à la Rivière-Rouge qui s'adresseront à 1000 personnes réunies au Fort-Garry pendant deux jours en janvier 1870².» Si Caron et Boutet gagnent leur cause, ces deux provinces devront adopter toutes leurs lois dans les deux langues et traduire en français toutes les lois votées depuis 1905! Et le droit pourra y être pratiqué en français. Les lois que ces deux provinces se sont jadis votées pour se proclamer unilingues anglaises deviendront caduques et seul un amendement constitutionnel pourra leur éviter le bilinguisme législatif et judiciaire. C'est là que la chose devient très intéressante!

Il ne faut pas sous-estimer la charge émotive que soulèverait en Alberta et en Saskatchewan une victoire de Caron et Boutet l'automne prochain. Le sentiment anti-français dans l'Ouest a des racines profondes. Commissaire scolaire de la Seine (Manitoba) à partir de 1975, Roland Vallée a fréquenté une petite école de campagne à l'époque où l'enseignement du français était durement réprimé.

Nos inspecteurs d'école étaient des francs-maçons. [...] Quand j'étais en 3^e année, l'un deux, M. Peterson, a visité notre petite école Beaudry. Il a trouvé un de mes livres de français et il l'a frondé par la fenêtre. [...] Quand le français est illégal et qu'on

2 «L'occasion de se taire», Jean-Pierre Dubé, *La Liberté*, 25 février 2015.

déteste ta langue et ta religion, ça fait dur. Pas de French, pas de livres en français et surtout, pas de crucifix³!

Quant à Marie-France Kenny, actuelle présidente de la Fédération des communautés francophones et acadiennes du Canada, elle se souvient que « Dans les années 1950, en Saskatchewan, le KKK venait brûler des croix devant nos écoles. Les bonnes sœurs se cachaient pour nous enseigner le français⁴. »

Rappelons aussi qu'en 1982, au moment où le Manitoba se voit forcé par la Cour suprême de traduire en français toutes ses lois depuis 1890, le gouvernement provincial cherche à négocier avec la Société franco-manitobaine (SFM) le troc de cette gigantesque dépense contre une amélioration des services en français dans certains ministères. La population anglophone n'en est pas moins outrée. Les locaux de la SFM sont incendiés. Le président de la SFM, Léo Robert, puis sa femme Diane recevront alors des menaces de mort, suivies d'une lettre anonyme les prévenant que leurs enfants ont été suivis depuis l'école pour connaître leur adresse et qu'il pourrait arriver malheur aux bambins si la SFM persiste dans ses revendications. Pour leur sécurité, Léo et Diane Robert devront quitter leur maison de la rue Saint-Jean-Baptiste et envoyer leurs enfants à l'extérieur de Winnipeg. Devant cette vive tension, le gouvernement renoncera à améliorer les services en français. Mais en 1985, la cause Bilodeau, plus ambitieuse que la cause Forest sur l'invalidité des lois unilingues anglaises, triomphe aussi en Cour suprême. Ce n'est qu'en 1989 que le gouvernement manitobain adoptera sa « politique des services en langue française » dans des régions désignées.

3 « Roland le vétéran », Daniel Bahuaud, *La Liberté*, 27 mai 2015.

4 « La francophonie à rude école », Philippe Orfali, *Le Devoir*, 7 février 2015.

En Alberta et en Saskatchewan où le bilinguisme fédéral est déjà fort mal perçu, il est tout à fait concevable qu'une victoire de la cause Caron-Boutet puisse provoquer un ressac politique considérable. Même le gouvernement fédéral a plaidé contre les Franco-Albertains et Fransaskois, lors de sa comparution du 13 février dernier devant la Cour suprême, ce qui a «dégouté» le président de l'association canadienne-française de l'Alberta, Jean Johnson, et la présidente de l'Assemblée communautaire fransaskoise, Françoise Sigur-Cloutier. «Merci à nos grands partenaires et défenseurs nationaux, charmants dans le discours, impitoyables dans les actes⁵», a ironisé le chroniqueur Jean-Pierre Dubé dans le plus que centenaire hebdomadaire franco-manitobain *La Liberté*.

Mais à la lumière de la jurisprudence récente, plusieurs jugent très possible une victoire de Caron et Boutet. L'éditorialiste du *Devoir* Josée Boileau rappelait l'an dernier qu'alors que les deux juges de la Cour d'appel de l'Alberta se sont bornés à constater l'absence de garantie écrite de protection du français dans les lois de la province au moment de sa création, la Cour suprême, elle, a récemment «su dépasser une lecture littérale de la loi pour tenir compte des engagements de la Couronne britannique et donner ainsi prise aux demandes des premiers habitants du territoire canadien⁷.» Elle rappelle cependant qu'à l'opposé, le plus haut tribunal du pays :

[...]avait rendu [en 2013] une décision d'une grande insensibilité dans une cause qui opposait la Colombie-Britannique au Conseil scolaire francophone de cette province. En s'appuyant sur une loi britannique de 1731, la Cour statuait que tous les documents, même un simple dépliant!, déposés devant les

5 «Estomaquant, renversant», Daniel Bahuaud, *La Liberté*, 25 février 2015.

6 «L'occasion de se taire», Jean-Pierre Dubé, *La Liberté*, 25 février 2015.

7 «Encore se battre», Josée Boileau, *Le Devoir*, 2 août 2014.

tribunaux de la province devaient être traduits. L'effet était dévastateur pour le Conseil scolaire dont la documentation interne, qui devait servir en cour, était en français⁸.

Mais « dans bien des causes, les tribunaux ont reconnu un aspect “réparateur” à l'article 23⁹ » de la Charte canadienne des droits et libertés, souligne Pierre Foucher, juriste de l'Université d'Ottawa.

Cette notion de « réparation » est une admission implicite, par certains juges à tout le moins, de 80 ans de répression des francophones hors Québec par toutes les provinces canadiennes-anglaises via de sévères lois anti-écoles françaises. L'électorat canadien-anglais est cependant à des années-lumière d'admettre quelque tort que ce soit, à tel point que tout élu canadien-anglais est parfaitement conscient de la nature politiquement suicidaire de la plus infime expression de regret en cette matière. Bien au contraire, les provinces de l'Ouest ont habilement su faire de la sacro-sainte Charte un levier d'assimilation.

Depuis 1982, le fameux article 23 définit comme un « ayant droit » tout enfant dont au moins un des parents est de langue maternelle française ou a étudié à l'école primaire française au Canada. Tout ça bien sûr, « lorsque le nombre de ces enfants le justifie ». En 1991, le démographe Michel Paillé, du Conseil de la langue française, analysait le recensement fédéral afin de dénombrer et d'identifier les ayants droit à l'éducation en français ou en anglais. Il a pu constater qu'au Canada anglais, « seulement 51 % des enfants qui ont droit à l'instruction à l'école française sont de langue maternelle française », et 25 % en Alberta. Quand l'un des

8 Idem.

9 « La francophonie à rude école », Philippe Orfali, *Le Devoir*, 7 février 2015.

parents était non-francophone, seulement 9 % des ayants droit s'étaient vu transmettre le français par l'autre parent (4 % en Alberta). Dans leur lutte pour attirer les ayants droit et les refranciser, les écoles françaises homogènes, sous-financées, subissaient la concurrence déloyale des écoles d'immersion et des écoles anglophones... et ont perdu.

En effet, selon Michel Paillé, seulement la moitié des ayants droit des provinces anglophones fréquentaient l'école française. En Alberta, un maigre 8 % des ayants droit s'en prévalaient, si bien que «le nombre de ces enfants le justifiait» de moins en moins. Et comme le relevait à juste titre Michel Paillé, «contrairement aux francophones hors Québec qui peuvent perdre leurs droits constitutionnels d'une génération à l'autre, les écoliers québécois admissibles, en vertu de la Charte de la langue française, à recevoir l'enseignement en anglais transmettent leurs droits acquis à leurs descendants même s'ils choisissent librement d'étudier en français». Comme c'est encore souvent le cas, un ayant droit albertain que ses parents envoient à l'une des écoles d'immersion de sa province parce qu'il vit trop loin des écoles françaises – sept fois moins nombreuses en 1991 –, perd ce droit pour ses descendants. Depuis des décennies, ces écoles d'immersion dérobent donc aux écoles françaises la masse critique d'ayants droit qui force les gouvernements provinciaux à assurer aux francophones l'éducation dans leur langue.

L'autre tare des écoles françaises hors Québec est le sous-financement chronique. Les piètres conditions d'enseignement qui y règnent poussent d'ailleurs de nombreux parents francophones à préférer envoyer leurs enfants aux rutilantes et spacieuses écoles anglaises toutes proches, ce qui constitue un puissant effet assimilateur. Or, c'est exactement ce qu'a unanimement reconnu la Cour suprême le

24 avril dernier, statuant que l'éloignement, la vétusté et la qualité très inférieure des installations de l'école Rose-des-Vents de Vancouver violaient l'article 23 de la Charte. Les francophones de Vancouver ayant dû faire face à la criante mauvaise foi du gouvernement britanno-colombien, leurs trop nombreuses années de démarches puis de recours judiciaires leur donnent vraiment des airs de Claude Robinson.

Et encore, les arguments présentés par la Colombie-Britannique devant la Cour ne peuvent qu'évoquer un troublant parallèle entre le mépris de cette province pour sa communauté francophone et celui qu'ont trop longtemps exprimé certains états du sud des États-Unis pour les Noirs. En effet, dans l'historique cause *Oliver Brown, et al. v. Board of Education of Topeka, et al.* de 1954, les Afro-Américains du Kansas sont parvenus à mettre fin à la ségrégation scolaire en convaincant la Cour suprême du pays que l'état misérable, la surpopulation et l'éloignement des écoles réservées aux Noirs violaient la Constitution. Que plaident ce Board of Education du Kansas il y a 60 ans et la Colombie-Britannique aujourd'hui? Des coûts trop élevés. De leur côté, plutôt que de se rendre en autobus à des écoles lointaines et décrépités, les francophones de Vancouver et les Noirs de Topeka aspiraient à se rendre à pied à une belle école moderne du quartier. La seule différence est que les Noirs du Sud américain demandaient l'accès aux bonnes écoles des Blancs tandis que les francophones de l'Ouest canadien revendiquent des écoles séparées – à l'abri de l'assimilation linguistique –, mais offrant une expérience éducative de qualité équivalente à celle des anglophones. C'est cette même disparité de traitement récurrente qui, le 31 mai dernier, vient de pousser l'Association des enseignants francophones du Nouveau-Brunswick à traîner le gouvernement de cette province devant les tribunaux.

La Cour suprême du Canada a été saisie d'une autre cause marquante: celle de la Commission scolaire francophone du Yukon qui réclame le droit d'admettre à son unique école, située à Yellowknife et servant une communauté de 1700 personnes, des non-ayants droit, comme des francophones assimilés de longue date ou des immigrants francophones ne détenant pas encore la citoyenneté canadienne. Au grand désarroi des plaignants, cette affaire a été renvoyée en première instance pour cause de soupçon de partialité d'un juge adjoint de la Cour suprême du Yukon. Mais la commission scolaire y voit la « clé pour réparer les torts de l'assimilation¹⁰ », ce à quoi se sont opposés les gouvernements du Yukon et... du Québec! Le gouvernement Couillard craint en effet que cette extension du droit d'accès à l'école par des non-ayants droit ne vienne à s'appliquer aux écoles anglaises du Québec. Cette intervention de la ministre québécoise de la Justice Stéphanie Vallée a scandalisé plusieurs représentants des francophones de l'Ouest qui s'attendaient plutôt à ce que Québec les appuie et invoque « l'exception québécoise¹¹ ». Comment en effet les Anglo-Québécois pourraient-ils profiter d'un jugement découlant de l'intention de « réparation » des torts de l'assimilation, eux qui représentent 8,3 % de la population québécoise alors que selon les données du ministère de l'Éducation de 2011, 25 % des étudiants fréquentent les universités anglaises et 18 % des collèges anglais¹²?

Comment pourraient-ils réclamer la parfaite symétrie pan-canadienne alors que selon Marc Termote, professeur au

10 « L'enseignement du français au Yukon devant la Cour suprême », *Agence France Presse*, www.ici.radio-canada.ca, 21 janvier 2015.

11 « Québec s'oppose aux minorités francophones », Philippe Orfali, *Le Devoir*, 22 janvier 2015.

12 « Les universités anglophones financées démesurément », Collectif de professeurs d'université, *La Presse*, 22 février 2013.

département de démographie de l'Université de Montréal, « Les allophones de l'île de Montréal choisissent quasiment à parts égales l'anglais et le français, alors que le poids démographique des francophones est le double de celui des anglophones – 53,0 % contre 25,3 % » et qu'il faut donc en déduire que « [l]a force d'attraction de l'anglais est deux fois plus élevée que celle du français¹³ » ?

Il semble que pour le gouvernement libéral de Philippe Couillard, déroger au statut de province comme les autres afin de soutenir l'épanouissement du français dans le « Rest of Canada » risque sans doute de trop nuire à l'unité canadienne. Il fallait d'ailleurs entendre Félix Rhéaume, porte-parole du ministre des Affaires intergouvernementales canadiennes Jean-Marc Fournier, prendre tout ce beau monde pour des imbéciles en déclarant, le 22 janvier dernier, que « Pour nous, l'amélioration de l'accès des services en français pour les minorités francophones est de la première importance¹⁴. »

Mais revenons à l'impact politique que pourrait avoir une victoire de la cause Caron. Le 1^{er} avril dernier, le cas de l'avocat québécois Frédéric Allali ayant fait l'objet d'une plainte du Barreau après avoir écrit à la juge Karen Kear-Jodoin une lettre critique parce qu'elle avait rédigé en anglais son jugement sur une cause entièrement plaidée en français a fait réaliser aux Québécois que le bilinguisme judiciaire était bel et bien en vigueur dans leur province¹⁵. Voilà cependant

13 « L'anglais très attrayant pour les allophones », Judith Lachapelle, *La Presse+*, 1^{er} juin 2015.

14 « Québec se met à dos les minorités francophones », Philippe Orfali, *Le Devoir*, 23 janvier 2015.

15 « Une décision en français svp », Claudia Berthiaume, *Le Journal de Montréal*, 1^{er} avril 2015.

un ordre des choses que le Canada anglais ne nous envie pas. Ainsi, pour se défaire de l'obligation d'instaurer le bilinguisme législatif et judiciaire, l'Alberta et la Saskatchewan devraient demander à Ottawa de procéder à un amendement constitutionnel. En effet, en vertu de l'article 43 de la formule d'amendement de la constitution de 1982, les dispositions applicables à certaines provinces seulement ne peuvent être modifiées que par proclamation du gouverneur général sous le grand sceau du Canada, autorisée par des résolutions du Sénat, de la Chambre des communes et de l'assemblée législative de chaque province concernée. Cet article s'applique notamment aux modifications des dispositions relatives à l'usage du français ou de l'anglais dans une province. Cela signifie que pour ainsi se moquer de la Cour suprême et des francophones des Prairies, les gouvernements de l'Alberta et de la Saskatchewan devraient d'abord voter majoritairement en faveur d'un nouveau reniement des droits constitutionnels des francophones, bafoués pendant plus d'un siècle. Ces provinces devraient ensuite obtenir la collaboration des députés fédéraux du parti au pouvoir, incluant ceux du Québec et possiblement d'autres francophones afin d'adopter cette trahison et l'expédier de la même façon au Sénat.

Il va sans dire que chacune de ces étapes présente un potentiel de crise politique. Or puisqu'il est fort possible que le jugement de la Cour suprême soit rendu public avant les prochaines élections fédérales, tout un chacun des partis fédéraux risque de devoir céder à l'opposition du groupe linguistique majoritaire du Canada pour préserver ses chances de former le prochain gouvernement. Tous les partis sauf un: le Bloc québécois, qui aurait tout intérêt à en faire un enjeu de campagne. Le parti souverainiste ne pourrait alors que profiter politiquement du lamentable spectacle de fédéralistes québécois contraints à respecter la ligne de leur

formation politique, au sein duquel les francophones sont minoritaires, afin de préserver leur allégeance partisane et leur avenir en son sein. Il faudrait alors que les Québécois leur fassent clairement savoir que leur complaisante participation à cette nouvelle Nuit des longs couteaux, à cette seconde pendaison de Louis Riel, les mènerait au chant du cygne de leur carrière politique. Mais les Québécois en auraient-ils la force ?

Professeur au département des sciences humaines à la section histoire à l'UQTR, Laurent Turcot soutenait récemment :

Il faut se rappeler qu'on n'aime pas la chicane. Il n'y a pas beaucoup d'engueulades politiques dans les familles. On dit souvent à la blague que si on pousse un Québécois dans le coin du mur, il va prendre la forme du coin du mur plutôt que de rebondir et frapper. Le Québécois considère qu'il doit s'adapter. C'est peut-être dû à notre passé colonial. Ça serait à évaluer, mais c'est une hypothèse¹⁶.

D'autres sont plus revendicatifs. En 1988, le gouvernement du Canada présentait des excuses officielles pour l'internement de ses citoyens d'origine japonaise durant la Seconde Guerre mondiale. Il en a fait de même en 2010 pour ses citoyens d'origine italienne ayant subi le même sort. En 2006, c'est aux Sino-Canadiens que le Parlement s'est excusé pour l'imposition de la « Chinese Head Tax » visant à barrer la route aux immigrants chinois, considérés alors comme une menace au « caractère aryen de l'avenir de l'Amérique britannique » par le premier ministre John A. Macdonald. Et en 2008, c'est aux Autochtones que le gouvernement canadien a solennellement demandé pardon pour les abus commis dans les pensionnats autochtones

16 «Un peu de politesse, bordel !», Marco Fortier, *Le Devoir*, 11 avril 2015.

pendant près de 100 ans. La Commission de vérité et réconciliation a qualifié ces pratiques de «génocide culturel» le 2 juin dernier. Ces mots lourds de sens avaient été prononcés deux jours auparavant par nulle autre que la juge en chef de la Cour suprême, Beverly McLachlin.

Mais ce génocide culturel n'est pas le seul à avoir été perpétré au Canada. Quand donc l'Assemblée législative de l'Ontario s'excusera-t-elle aux Franco-Ontariens pour le règlement 17 de 1912? Et la Nouvelle-Écosse pour la «Tupper Law» de 1864? Et le Manitoba pour la loi Greenway de 1890? Et toutes les autres provinces anglophones sans exception ayant restreint ou interdit l'enseignement en français pendant des décennies? À voir la mauvaise foi et l'acharnement judiciaire de ces gouvernements provinciaux contre leurs communautés francophones, ce n'est pas demain la veille. □

GÉRARD BOUCHARD : UN HISTORIEN SANS HISTOIRE

Pour Gérard Bouchard (*La Presse*, 1^{er} mai), la «culture politique» des Québécois est peu portée vers les solutions radicales, les grands épanchements collectifs et les grandes révolutions. Loin d'être le seul à croire, l'historien affirme que ce peuple n'est rien d'autre que «petit» face à ses voisins puissants et dominants, dont aucun ne parviendrait à dormir s'il advenait qu'un jour ce petit peuple devait secouer ses chaînes. Le Québécois moyen, c'est connu, fuit les débats, les désaccords d'opinion. Pour lui, toute idée n'est qu'idéologie, et toute idéologie n'est que radicalisme. Adorateur de la tarte aux pommes, ce peuple se veut le plus soumis possible devant ses maîtres de manière à obtenir les meilleurs restes de table qu'ils lui consentiront, éventuellement, tantôt par charité, tantôt par mégarde.

Ce peuple a pu subir le mauvais sort dans la plupart des provinces canadiennes. Il a pu souffrir des décisions économiques d'un Canada anglais qui ne gouvernait que pour lui-même. Il a pu avoir été refoulé au bas de l'échelle sociale chez lui, y occuper l'un des derniers rangs parmi tous les groupes ethniques qui y vivent, et voir cette situation perdurer encore aujourd'hui... Ce peuple a pu être trompé lors

* Ph. D. sc. politique

pspedritog@gmail.com

des référendums, se voir imposer une nouvelle Constitution hostile, subir un partage des pouvoirs désormais figé, des tribunaux contrôlés par la majorité anglophone, des lois protégeant l'anglais plutôt que le français au Québec, se voir interdire de décider de son avenir... et faire face à une «Culture politique canadienne» intolérante, même incapable de négocier quoi que ce soit avec les fédéralistes québécois, les alliés du régime...

Malgré cette histoire lamentable de défaites, de tromperies, de domination et de pauvreté, pour Gérard Bouchard et autres, la «Culture politique du compromis» a été bénéfique pour les Québécois: elle leur a permis de se développer. Cette culture politique «triomphe» – modestement – là où les Québécois sont divisés, peinant à se regrouper pour atteindre quelques objectifs. Ceux-ci ont néanmoins compris qu'elle reste leur meilleure voie de développement. De là leur adhésion modérée au Régime.

Une telle compréhension de la vie politique québécoise devrait déclencher le réflexe premier du chercheur: rien dans toute cette «Culture politique du compromis» n'est saurait être considéré «normal». Rien ne devrait être pris pour la nature intrinsèque des Québécois, leur quintessence fondamentale, leur substantifique moelle. Puisqu'il le faut, revenons à la base des choses.

Quand un historien emprunte un concept tel que la «Culture politique» à la science politique, il devrait référer au domaine qui l'a défini. Ce n'est qu'en l'absence de telles références que la «Culture politique» surgit mystérieusement des profondeurs, sans causes ni origine, et chose pire encore pour un historien, sans histoire. La «Culture politique» se rapporte aux valeurs, aux attitudes, aux comportements qu'adoptent par nécessité les individus pour répondre aux pressions

du système politique dans lequel ils structurent leur vision du monde, pensent et agissent. Toute « Culture politique » est humaine, variable dans sa nature, le temps et l'espace. Aucune ne saurait être comprise en dehors des conséquences politiques des institutions qui les déterminent.

Le Québec est doté d'un régime parlementaire qui concentre le pouvoir entre les mains d'un seul et de ses aides immédiats. Pour arriver à rendre stable ce qui ne l'est pas, c'est-à-dire la gouverne de l'État par quelques individus, ce système de gouvernance d'une autre époque nécessite un mode de scrutin adapté, c'est-à-dire capable de fabriquer artificiellement une majorité d'élus là où il n'existe jamais de majorité dans l'électorat pour un parti dominant. Le Québec est doté d'institutions politiques qui comptent parmi les plus conservatrices et les moins démocratiques de tous les pays démocratiques. Peut-on être plus clair ?

La nation québécoise n'est pas unifiée politiquement. Elle est notamment traversée de part en part par un clivage opposant des groupes dont l'allégeance nationale est soit québécoise, soit canadienne. Même la magie est incapable d'inclure les non-francophones aux francophones dans un grand tout uniforme, citoyen, dont l'ancrage identitaire est unique. Pour les historiens, l'un des défis majeurs consiste à dresser l'histoire des relations entre francophones et non-francophones, tout comme ils le font avec raison pour tous les autres groupes particuliers, qu'il s'agisse des classes sociales, de la bourgeoisie et des syndicats, des femmes, des gays et des lesbiennes, des jeunes, des aînés, des citadins et des ruraux, des handicapés, des immigrés, des autochtones, des régions, etc. Pour le scientifique, rien ne devrait être tabou, et toutes les histoires sont valables et méritent d'être étudiées. Pourquoi en serait-il autrement pour l'histoire des rapports entre francophones et non-francophones ?

Cette histoire des rapports entre francophones et non-francophones insiste naturellement sur l'impact considérable du mode de scrutin, en particulier depuis l'arrivée en scène d'un parti indépendantiste (le Parti québécois en 1968). Par peur de toutes mesures de protection des francophones, depuis les mesures externes visant à protéger l'État du Québec contre le gouvernement fédéral et la volonté du Canada anglais, jusqu'aux mesures internes visant à favoriser la protection du français par le gouvernement provincial, les non-francophones ont continuellement opté pour le Parti libéral (du Québec – PLQ – sur la scène provinciale, du Canada-section Québec – PLC – sur la scène fédérale) et quasi unanimement contre le PQ et tous les autres partis francophones (créditistes, Action démocratique du Québec de Mario Dumont, Coalition avenir Québec de François Legault). Même dans un Québec indépendant, ce même clivage existerait et refoulerait les partis nationalistes à la marge.

À la marge?

À la marge. Ce vote bloc des non-francophones fait face au vote divisé de la majorité francophone, ainsi qu'il est naturel que le fasse tout groupe démographiquement majoritaire dans une société démocratique. Le mode de scrutin majoritaire récompense les non-francophones lorsqu'ils sont suffisamment nombreux pour faire la différence dans chaque circonscription.

Cette interaction dans le cadre du mode de scrutin majoritaire se traduit ainsi: localement, dans chaque circonscription; à l'échelle nationale, dans l'ensemble des circonscriptions; temporellement, dans un ensemble donné d'élections; et finalement structurellement, dans les systèmes de partis.

- localement : les non-francophones font toujours la différence lorsqu'ils constituent au moins 10 % des électeurs votants hors Montréal, et 20 % dans la région métropolitaine de Montréal. En gros, dans les situations les plus favorables aux partis nationalistes, il faut six francophones pour équivaloir au vote d'un non-francophone ;
- au niveau national : ces succès des non-francophones se reproduisent dans une proportion de 35 % à 45 % des circonscriptions selon les événements. Dans la hiérarchie du pouvoir, plus on monte vers le pouvoir, vers les postes de ministres, vers les postes les plus importants, et plus la présence des élus redevables ou marqués par le poids du vote des non-francophones tend à dépasser les 90 % ;
- dans des périodes données : depuis 1985, on ne compte aucun gouvernement libéral majoritaire chez les francophones. Ni le gouvernement Bourassa de 1989, ni les gouvernements Charest de 2003, 2007, 2008, ni le gouvernement Couillard, en 2014, n'ont obtenu une majorité ou une pluralité des votes chez les francophones ;
- dans le système de partis : les perspectives actuelles font du PLQ le parti habituel du pouvoir, laissant très peu de possibilités d'accès au pouvoir en solitaire pour un parti indépendantiste ou nationaliste. Pis, afin d'éviter l'arrivée au pouvoir d'un parti nationaliste, un PLQ chassé du pouvoir pourrait même s'allier à un tiers parti semblable à la Coalition avenir Québec de François Legault afin de bloquer l'arrivée au pouvoir au PQ. Si bien qu'un éventuel accès au pouvoir du PQ risque de plus en plus de ressembler à un accident de parcours.

Si le Québec est désormais rouge mur à mur, davantage campé à droite (parce que les libéraux francophones sont menés par l'élite économique et financière), si ce Québec fait dorénavant ouvertement la chasse au nationalisme, fort d'une Assemblée nationale anti-nationaliste chez tous les partis, faut-il croire qu'il s'agit d'une « Culture politique » naturelle, innée ? Cette nation où les partis sont soit fédéralistes ou indépendantistes, mais tous anti-nationalistes, ne génère-t-elle pas une « Nouvelle Grande Noirceur », le retour aux tares pré-Révolution tranquille, et l'attente d'une nouvelle conjoncture susceptible d'unir les non-francophones aux francophones dans un projet d'État démocratique, mais toujours anti-nationaliste ?

Ce n'est qu'en étudiant ce clivage que les chercheurs ont pu montrer que les non-francophones ne rassemblaient pas tous les immigrés puisque nombre d'entre eux étaient francophones, francisés ou issus de pays tournés vers le français (francotropes) et qu'ils se comportaient comme tous les autres francophones. Cette idée s'applique tout autant au débat sur le voile et sur la Charte de la laïcité lors des élections de 2014. Tous les immigrés francophones, francisés francotropes ont été nettement plus favorables à la Charte, au contraire des plus récemment arrivés et des anglophones, anglicisés ou issus de pays tournés vers l'anglais (anglotropes). Au final, le « rejet » de la Charte ne s'est pas traduit par des reculs du PQ chez les francophones, les francisés et les francotropes, ni aux voix ni aux sièges.

À l'image de cette problématique, les idées erronées pululent :

- l'idée d'un échec du PQ auprès des allophones depuis sa fondation n'est qu'un des pires lieux communs affligeant la compréhension de l'évolution politique

contemporaine, où l'on confond allègrement immigré et allophone. Cette idée a néanmoins servi d'assise aux accusations de racisme et de xénophobie qui ont entaché tous les nationalistes au Québec comme à l'étranger ;

- de même, l'idée que l'échec référendaire de 1995 était attribuable au vote immigré était également fausse : elle était d'abord et massivement attribuable au vote des non-francophones. Le quart des immigrés étant francophone, francisé ou francotrope, ils ont été aussi nombreux à voter comme les natifs francophones ;
- si les libéraux ont réussi à accéder au pouvoir en 2003, en 2007, en 2008 comme en 2014 (ainsi qu'en 1989), ils ne l'ont réussi qu'avec l'appui des non-francophones, et non en raison du vote des francophones. De même, l'adoption de mesures d'atténuation de la portée de la Charte de la langue française (la loi 101) est en lien direct avec la dynamique électorale : un PLQ contrôlé par les non-francophones et un PQ anti-nationaliste sont dans les gènes du système de partis actuel. S'en prendre à la fierté des francophones à l'égard de leur langue et négliger l'importance du politique dans la mise en place d'un cadre de francisation sont autant d'idées compatibles avec la dynamique électorale. La liste des mesures anti-nationalistes aberrantes est infinie... ;
- enfin, il est clair que la hausse des volumes d'immigration depuis 20 ans a anéanti l'idée d'un troisième référendum. Aucun chef de gouvernement du PQ n'osera désormais aller dans cette direction, surtout en l'absence de rapports significatifs opposant le Québec français au Canada anglais (telles des négociations constitutionnelles aboutissant à un nouvel Accord du lac Meech). Il suffit d'étudier les nombres...

Quand on est historien, comment ignorer l'impact du facteur institutionnel sur l'expression des rapports francophones/non-francophones? Comment ravalier les politologues au rang de stricts conseillers du prince? □

Denis Monière*

45 ANS DE TRIBULATIONS D'UN CHERCHEUR DANS LES ARCHIVES POLITIQUES

Les archives sont, en quelque sorte, la mémoire d'une nation. Ce besoin de préserver le passé se résume parfaitement dans la devise du Québec « Je me souviens ». Pour leur part, les archives publiques pourraient aussi bien adopter la sentence « Nous nous souvenons ».

– Marcel Masse, 1^{er} novembre 1984

J'ai été initié au travail en archives lors de mes études doctorales à la Fondation nationale des sciences politiques. Le regretté Jean Touchard nous avait alors demandé de rédiger un travail sur l'année 1910 en nous servant d'un journal. Il me demanda d'analyser *L'illustration* 1 que je dus aller consulter à la Bibliothèque nationale de France, rue Richelieu, car alors il y avait peu de choses dans les bibliothèques universitaires françaises. Quelle expérience fascinante de découvrir ce haut lieu de conservation du patrimoine intellectuel français où travaillaient les plus grands esprits ! Je n'ai jamais depuis oublié les faits marquants de l'année 1910 : l'inondation de Paris et le premier passage du métro sous la Seine.

Mais le travail en archive était peu prisé de ce côté-ci de l'Atlantique, d'une part parce que les archives politiques dans les années soixante-dix étaient inexistantes et d'autre part

* Politologue

parce qu'en science politique, on privilégiait les approches théoriques ou normatives ce qui laissait peu de place à l'analyse empirique. Les spécialistes de l'analyse des idéologies utilisaient les journaux comme principale source documentaire. Aucun de mes collègues ne se vantait d'être allé travailler aux archives.

Je fis un retour aux travaux d'archives dans les années quatre-vingt pour rédiger deux biographies d'intellectuels québécois, André Laurendeau et Ludger Duvernay, pour lesquels existaient des fonds d'archives à la Fondation Lionel-Groulx et aux Archives nationales à Québec.

Je poursuivis dans cette voie pour réaliser un vaste programme de recherche sur la communication électorale. Mais, où trouver les publicités électorales, les affiches électorales ou encore les discours des candidats? Il n'existait aucun fonds d'archive et je comprenais mes collègues de ne pas se lancer dans cette aventure qui était coûteuse en temps et je le découvrirai plus tard en argent. Qui peut se payer le luxe de passer des mois dans les archives et peut-être ne rien trouver de notable, lorsque publier est la condition sine qua non pour avoir un poste ou obtenir une promotion?

Si je voulais poursuivre mon projet de recherche sur la communication électorale, je compris que je devais tout faire par moi-même et collecter à chaud les artefacts en enregistrant les débats des chefs, les messages publicitaires diffusés à la télévision ou en récupérant les affiches les lendemains d'élections. J'ai donc entrepris d'enregistrer sur cassettes toutes les émissions diffusées sur quatre chaînes SRC, CBC, TVA et CTV de 18 h à 24 h tous les jours que durait une campagne électorale pour récupérer par la suite les matériaux utiles comme les bulletins de nouvelles, les publicités et les débats télévisés. J'ai réalisé cette cueillette pour les

élections québécoises et canadiennes en 1988, 1989, 1993, 1994, 1995, 1998. Je pouvais ensuite constituer des corpus et les soumettre à l'analyse de contenu ou à l'analyse lexicométrique. Ce travail de moine a donné lieu à plusieurs publications : *Le discours électoral*, *Le combat des chefs*, *Votez pour moi*. *Histoire de la publicité électorale au Québec* et enfin les trois tomes de *La bataille du Québec* produits avec la collaboration de Jean H. Guay; et plus tard *Démocratie médiatique et représentation politique* et *Radioscopie de l'information télévisée au Canada* (avec Julie Fortier).

Il y avait toutefois une lacune dans cette démarche. Je ne pouvais mettre la main sur les discours prononcés par les chefs et les ténors des partis puisque je ne pouvais sillonner la province avec eux et les enregistrer. J'ai tenté de compenser cette lacune en ajoutant les communiqués de presse émis par les partis ce qui me permettait de suivre jour après jour le développement de leurs thématiques. Enfin comme mon projet consistait à couvrir tous les supports de la communication politique, en 2000, j'ai inclus les sites internet des partis ce qui m'obligea une fois de plus à constituer des archives en capturant les sites et en les enregistrant sur CD pour les conserver et les analyser après les campagnes électorales. Comme vous pouvez l'imaginer, cela représente un travail colossal.

Que faire de ces archives ?

Stocker des milliers de cassettes prend beaucoup d'espace. Heureusement, le département de science politique a accepté de loger cette collection. Mais rien n'est éternel. Un jour, on aura besoin de cet espace et on l'utilisera à d'autres fins. De plus, le support cassette n'est pas éternel et ceci même dans de bonnes conditions de conservation. Il faudrait procéder à un transfert sur support numérique. Qui voudra

bien payer? Il est fort probable que tout ce travail alimentera les poubelles de l'histoire. Heureusement, la collection d'affiches électorales sera sauvée puisque les Archives du Québec les ont intégrées à leur collection. En fait, il n'y a que les institutions publiques qui peuvent conserver cette documentation. Or, elles sont sous-financées et submergées de dépôts d'archives privées toujours plus nombreux d'une année à l'autre.

Les partis et les médias ne facilitent pas la tâche des chercheurs, car soit ils ne conservent pas d'archives, soit ils ne les ouvrent pas au public ce qui est le cas des partis, soit lorsqu'ils les rendent accessibles au public, ils exigent une rétribution financière. La SRC me demandait 60 \$ par heure, ce qui était prohibitif pour des recherches de longue haleine comme les miennes qui peuvent exiger 1000 heures de visionnement.

Comme je l'ai indiqué plus haut, pour être systématique dans l'étude des processus de persuasion électorale, il faudrait aussi inclure ce qui est dit durant les campagnes électorales. Malheureusement, les discours politiques ne sont pas archivés. On ne peut se fier aux citations et extraits que publient les journaux. La sélection n'est jamais innocente. Elle est orientée en fonction des idiosyncrasies journalistiques.

N'écoutant que mon courage ou ma témérité, je me mis donc à la recherche de discours politiques non pas ceux prononcés en campagne électorale qui s'envolent le plus souvent le lendemain de l'élection, mais ceux prononcés par les politiciens une fois élus. Je découvris qu'il existait à la Bibliothèque de l'Assemblée nationale du Québec une collection des discours des premiers ministres remontant aux années soixante. Cette collection représentait une ving-

taine de pieds linéaires. Que faire pour les traiter de façon rigoureuse et surtout les rendre accessibles aux autres chercheurs ? Cette préoccupation suscita un vif intérêt de la part du directeur de la Bibliothèque, M. Philippe Sauvageau qui trouvait là une justification pour numériser cet immense corpus qui dormait à l'insu de tous dans des cartons. Grâce à son ouverture d'esprit, j'ai pu soumettre les discours des premiers ministres québécois de 1960 à 2010 à la statistique textuelle et publier, avec D. Labbé, deux ouvrages de synthèse intitulés : *Le discours gouvernemental au Québec, en France et au Canada* qui analysait les discours du trône et ensuite *Les mots qui nous gouvernent*. J'entrepris par la suite de remonter dans le temps et de retrouver les discours des premiers ministres d'avant 1960 en fouillant les fonds d'archives et en numérisant ce matériel. Ce travail a donné lieu à la publication de quatre autres ouvrages qui présentaient les discours de Duplessis, Godbout, Taschereau et Gouin. Ainsi grâce à ces anthologies, les jeunes chercheurs peuvent appuyer leurs travaux en histoire politique sur des sources premières et non pas sur ce qu'ont retenu les journaux de l'époque.

Comme le Québec est un État fédéré, la vie politique se passe à deux niveaux ce qui m'a amené à m'intéresser aux discours des premiers ministres canadiens. J'ai eu la vie facile pour retrouver les discours à partir de 1993 puisqu'ils étaient en ligne sur le site du premier ministre. Il suffisait d'être vigilant et de les récupérer le plus rapidement possible, en temps réel avant qu'ils ne soient enlevés. Cependant, la tâche devenait herculéenne pour avoir accès aux discours de Trudeau, Mulroney, et autres premiers ministres canadiens. Les Archives nationales ne mettaient en ligne que trois discours de chaque premier ministre. Il fallait donc se rendre à Ottawa et travailler à partir de microfilms. Je me suis lancé dans cette aventure, mais j'ai dû abandonner, car il m'aurait

fallu rester des semaines à Ottawa ce qui dépassait mes capacités financières et ma motivation. De plus, il aurait fallu que je fasse photocopier les microfiches, à 60 cents la page, puis les numériser pour les analyser. Voilà pourquoi je n'ai rien publié sur les discours canadiens et que ceux-ci restent inaccessibles à tous les chercheurs qui ne peuvent se rendre à Ottawa.

L'accès aux archives lorsqu'elles existent est le principal problème des chercheurs. Déposer des archives, les classer et les inventorier est indispensable, mais insuffisant pour inciter les chercheurs à s'y plonger. Les bibliothèques font ce qu'elles peuvent, mais elles ne sont pas toujours conscientes des exigences et des besoins des utilisateurs que sont les chercheurs universitaires. Il y a peu de courroies de communication entre le milieu archivistique et le milieu des chercheurs qui jusqu'à un passé récent ignoraient ce qui était disponible dans les fonds d'archives. Comme ils n'ont pas le réflexe de s'appuyer sur les archives et qu'ils subissent la loi du moindre effort, très souvent les fonds d'archives existants sont peu consultés. Il faudrait donc instaurer une politique de mise en valeur des archives politiques et intégrer des chercheurs dans les processus décisionnels relatifs au traitement des archives.

À cet égard, je viens de vivre une expérience fort éloquente. Les Archives nationales à Ottawa ont numérisé récemment 1200 discours prononcés par Marcel Masse. On m'a transmis le CD contenant ce gigantesque corpus couvrant presque 50 ans de vie politique. J'étais d'un enthousiasme débordant pour analyser cette production discursive. Quelle déception toutefois lorsque j'ai ouvert les fichiers. On avait eu à Ottawa la mauvaise idée de numériser les microfiches en format TIFF ce qui rend les documents inutilisables pour une lecture cursive puisque pour lire une page il

faut chaque fois ouvrir un nouveau fichier. Pire, comme le TIFF est un format image et non texte, il était impossible de soumettre ces fichiers aux traitements lexicométriques. Tous les fichiers ont dû être transférés en format texte. Ce transfert a généré d'innombrables scories qui émaillaient les textes. J'ai dû les lire attentivement pour éliminer toutes ces fautes. Cette opération m'a pris trois mois à plein temps. On n'avait pas pensé aux contraintes de la recherche lorsqu'on a pris cette décision qui s'explique sans doute par des motifs louables.

Je terminerai cette plainte sur une note plus positive. Comme je l'ai mentionné dans mon exposé, la recherche est un processus international qui se fait de plus en plus en équipe. Depuis plus de 20 ans, je travaille avec un collègue français de l'Institut d'études politiques de Grenoble avec qui j'ai publié trois livres et une dizaine d'articles qui traitent autant des discours québécois que français. Cette collaboration s'est faite dans notre cas sans subvention de recherche. Elle n'a donc rien coûté aux contribuables. Elle aurait été impossible sans la mise à disposition en ligne des archives politiques.

Ayant accumulé au fil des décennies de grands corpus de discours politiques sous diverses formes, je me suis demandé que faire de cette documentation. Comment mettre tout ce travail de « rapaillage » à la disposition des autres chercheurs pour réduire les efforts de collecte des données documentaires et pour qu'ils puissent consacrer le principal de leur énergie à l'analyse et au développement des connaissances sur le Québec? Comme Marcel Masse m'avait sensibilisé à la nécessaire mise en valeur des archives politiques et qu'il m'avait proposé de présider les destinées de la Société du patrimoine politique du Québec, je profitai de cette opportunité pour créer un portail destiné

uniquement au stockage et à la diffusion des archives politiques québécoises. Ainsi, on peut y lire les discours de tous les premiers ministres depuis Lomer Gouin, on peut y visionner des messages publicitaires électoraux, on peut y voir des affiches électorales, on peut y écouter des ritournelles électorales qu'on soit à Kuujjuaq, Gaspé ou Tombouctou. La production discursive québécoise est accessible *urbi et orbi* ce qui n'est pas le cas de la rhétorique politique canadienne d'avant 1993 qui ne peut être consultée qu'en faisant le voyage à Ottawa. Si, il n'y a pas si longtemps, faire de la recherche à partir des archives s'avérait prohibitif et en décourageait plusieurs, aujourd'hui, tout peut se faire de chez soi sans le moindre coût, à la condition de bien formuler ses questions à Google et d'atteindre la page du site archivespolitiquesduquebec.com. □

Guillaume Marois*

Au-delà des volumes

**DOTER LA POLITIQUE
D'IMMIGRATION
D'INDICATEURS
PERTINENTS****

L'élaboration d'une politique d'immigration doit tenir compte des données empiriques et des études scientifiques qui pourraient mesurer ses effets potentiels. L'objectif de mon intervention est de présenter et vulgariser les grandes conclusions de la littérature académique et scientifique sur l'impact de l'immigration sur la démographie et l'économie. Je présenterai également quelques recommandations quant aux objectifs des planifications pluriannuelles de l'immigration qui pourraient découler de la nouvelle politique d'immigration.

En résumé, l'immigration n'exerce qu'un effet marginal sur le vieillissement de la population, les finances publiques et la prospérité en général. Une intégration économique réussie ou non déterminera si cet effet est légèrement positif ou légèrement négatif. Sa composition et les niveaux reçus ont en retour un effet relativement important sur la structure démographique du Québec.

* Docteur en démographie

** Mémoire présenté à la Commission des relations avec les citoyens dans le cadre des Consultations particulières et auditions publiques sur les documents intitulés « Vers une nouvelle politique québécoise en matière d'immigration, de diversité et d'inclusion », février 2015

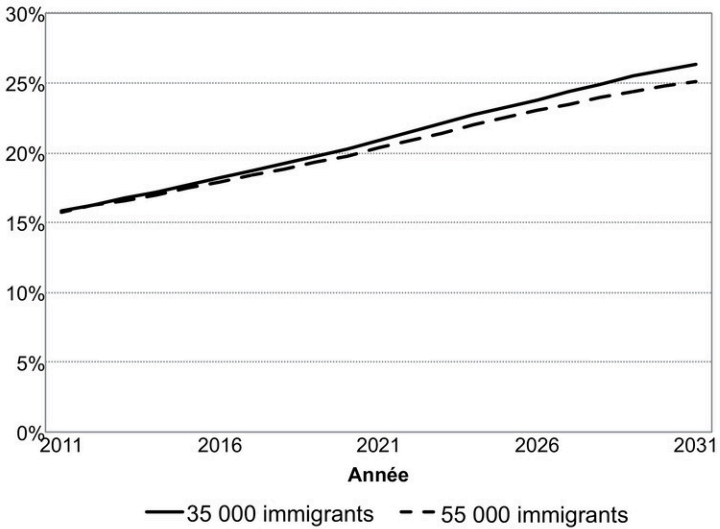
Devant ces constats empiriques, il conviendrait de cesser de mettre au premier plan le nombre d'immigrants reçus comme objectif de la planification de l'immigration pour plutôt se concentrer sur des objectifs liés à l'intégration économique, à la francisation et à la régionalisation.

Le vieillissement de la population et les finances publiques

Le vieillissement de la population a été une préoccupation de premier ordre lors de la planification des niveaux d'immigration des dernières années. Plus généralement, cet enjeu démographique est au cœur de la politique d'immigration. L'idée générale est que dans un contexte de faible fécondité, les immigrants viennent compenser les naissances manquantes pour contrer le vieillissement. Or, toutes les études qui ont cherché à mesurer explicitement l'impact de l'immigration sur la structure par âge aboutissent à une même conclusion : l'impact est certes positif, mais d'une ampleur si faible qu'il n'en vaut pas la chandelle (Coleman, 1992; Bijak et al. 2007; Coleman, 2008; Marois, 2008). Qui plus est, cet impact n'est pas durable dans le temps. Si certaines mentions du document de référence préparé par le MIDI dans le cadre de cette consultation acceptent cette idée, il convient néanmoins d'en rappeler le processus, car cette méprise est encore largement répandue dans le débat public et a été mise au premier plan lors de la consultation gouvernementale de 2008 qui a abouti à l'augmentation des seuils d'immigrations au niveau actuel (entre 50 000 et 55 000 immigrants).

Je présente à la figure 1 une projection pour la période 2011-2031 de la proportion de personnes âgées de 65 ans et plus selon deux scénarios quant aux niveaux d'immigration : 35 000 et 55 000. Les courbes montrent l'effet modeste de l'immigration sur le vieillissement de la population : à l'horizon 2031, les 65 ans et plus représentent 25,1 % de la popula-

FIGURE 1
PROJECTION DE LA PROPORTION DE 65 ANS ET PLUS DU QUÉBEC SELON
DEUX SCÉNARIOS, 2011-2031



Source : Calculs de l'auteur basés sur les tendances récentes

tion pour le scénario à 55 000 immigrants contre 26,3 % pour le scénario à 35 000, une différence de seulement 1,2 point de pourcentage. Sur les 20 années de la projection, la différence entre les deux scénarios est de 400 000 immigrants. Un tel volume supplémentaire ne permet en somme de retarder le vieillissement que de deux ans. Ce faible effet s'explique par le fait que l'impact de l'immigration sur la structure par âge n'est pas cumulatif, car, on l'oublie souvent, les immigrants vieillissent eux aussi et ont des comportements en matière de fécondité similaires à ceux des natifs. Dans un tel contexte, chercher à contrer le vieillissement par l'immigration, comme le souligne le démographe français Henri Leridon (2000), c'est «chercher à remplir un tonneau des Danaïdes».

Les préoccupations liées au vieillissement démographique sont liées à l'effet de cette modification de la structure par âge sur les finances publiques et sur l'économie, car une part plus importante de personnes âgées peut signifier plus de dépenses sociales, notamment pour les soins de santé et les retraites, et moins de travailleurs en mesure de payer. Ainsi, pour que l'impact faible, mais positif, de l'immigration sur la structure par âge se transpose en effet bénéfique sur les conséquences du vieillissement de la population, une très bonne intégration socioprofessionnelle des immigrants est une condition sine qua non (Chojnicki 2007).

En effet, l'impact de l'immigration sur les conséquences du vieillissement ne doit pas uniquement être mesuré relativement à la population en âge de travailler, mais aussi à celle réellement en emploi et, plus spécifiquement, à la balance des revenus et de dépenses. Or, la situation actuelle montre que des améliorations importantes sont nécessaires à cet égard. Non seulement les immigrants présentent-ils des taux d'emploi très faibles, mais un retard important s'observe également au niveau de leur revenu (Cousineau et Boudarbat 2009; Boudarbat 2011). La situation, qui est généralisée à différents degrés aux pays occidentaux, s'est par ailleurs nettement détériorée au fil des dernières décennies (Frenette & Morrissette 2003; Picot & Sweetman 2005).

Devant ces résultats, il est possible que l'effet légèrement positif de l'immigration sur la population en âge de travailler soit complètement annulé, voire qu'il devienne légèrement négatif, si l'on considère son effet général sur les finances publiques. Un nombre réduit d'immigrants, mais en meilleure situation socioprofessionnelle, pourrait avoir un effet plus favorable sur les conséquences du vieillissement qu'un nombre élevé, mais en moins bonne situation. Quoi qu'il en soit, il importe de rappeler que, positif ou négatif, l'effet du nombre d'immi-

grants sur le vieillissement et les finances publiques demeure si faible qu'il n'est pas utile de le considérer dans l'élaboration des politiques d'immigration (Termote 2002; Chojnicki 2007). Celles-ci doivent cibler d'autres enjeux.

La pénurie de main-d'œuvre

Si la consultation gouvernementale de 2008 mettait l'accent sur le vieillissement de la population pour justifier des niveaux d'immigration, celle de 2012 mettait de l'avant la pénurie de main-d'œuvre, avançant que plus de 700 000 emplois seraient à combler et que l'immigration serait à cet effet un outil indispensable. Même si le gouvernement semble maintenant admettre que la pénurie de main-d'œuvre appréhendée n'a pas eu lieu, il est important de rappeler certains principes économiques. En premier lieu, il n'a jamais été démontré qu'il y a, ou qu'il y aura, une pénurie de main-d'œuvre dans les pays occidentaux (Cappeli 2005; Freeman 2006; Halliwell 2013). Pour qu'il y ait pénurie, il faudrait que la demande de travail excède l'offre, c'est-à-dire qu'il y ait un surplus d'emplois par rapport à la main-d'œuvre disponible.

Or, depuis de nombreuses années, les enquêtes de Statistique Canada montrent qu'il y a au Québec, selon la conjoncture, entre 5 et 10 chômeurs par poste vacant et que le taux de chômage général de la population ne s'est jamais maintenu sur une longue période à moins de 7 %. Le taux de chômage chez les 15-24 ans qui entrent sur le marché du travail, et qui sont plus susceptibles d'être en compétition avec les immigrants, est quant à lui supérieur à 12 %. L'idée d'une pénurie généralisée de main-d'œuvre n'a donc aucune balise empirique. Par ailleurs, même si cette pénurie était réelle, l'immigration ne saurait y remédier. Les économistes utilisent le terme de « sophisme de la masse de travail fixe » pour parler

de cette idée erronée (Walker 2007). Concrètement, cela supposerait qu'il existe une demande fixe de travail dans une société que les membres doivent se partager. Si la taille de la population diminue, il y aurait alors un excédent de travail que l'immigration pourrait combler. Or, la réalité démontrée empiriquement est que dans une économie de marché, la demande de travail n'est pas indépendante de la taille de la population (Freeman 2006). Autrement dit, l'immigration augmente à la fois l'offre et la demande de travail et ne peut par conséquent pas combler une pénurie de main-d'œuvre (Longhi et coll. 2005; 2010).

Mais peut-être existe-t-il des pénuries dans de secteurs spécifiques? Au cours des différentes consultations, plusieurs intervenants des milieux patronaux sont venus expliquer leur problème de recrutement, notamment dans le commerce au détail ou l'industrie agricole. Toutefois, dans la mesure où, bien souvent, les conditions de travail offertes dans ces secteurs sont bien en deçà de la moyenne, l'on ne peut parler de pénurie de main-d'œuvre, mais plutôt de conditions qui ne répondent pas au marché (Cappeli 2005). En bref, il y a des travailleurs qui seraient prêts à occuper ces postes, mais pas aux conditions offertes. Utiliser l'immigration comme moyen de combler ces postes constitue alors une intervention gouvernementale pour contourner les lois du marché au détriment des travailleurs. Qui plus est, la politique d'immigration économique cherche à recruter des candidats qualifiés qui ne sont pas destinés à ce genre d'emploi. Si dans la réalité l'effet de la politique d'immigration du Québec est de combler ce problème de recrutement, il s'agirait d'un constat d'échec de ses objectifs qui accroîtra de surcroît les problèmes de surqualification. Il est néanmoins possible, de manière ciblée, que certains emplois de haute qualité et bien rémunérés nécessitant des compétences très particulières ne puissent trouver preneur dans la population locale. À cet effet, certains volets

d'une politique d'immigration pourraient y répondre à petite échelle au moyen de programmes de recrutements ciblés et non en jouant sur les volumes (Carey 2014).

La diversité

Le cahier de consultation préparé par le gouvernement fait grand état de la diversité comme richesse collective. Il est à cet égard désolant de constater la pauvreté de la recherche du MIDI pour appuyer cette affirmation, qui, comme les arguments mis de l'avant en 2008 et 2012, se rapproche plus d'une profession de foi que du résultat d'une analyse rigoureuse. D'un point de vue scientifique, il est difficile d'approuver ou d'infirmer ce genre d'affirmation étant donné l'imprécision des concepts utilisés. La diversité peut référer à différents attributs qui n'ont pas tous le même effet : l'origine, la langue, l'éducation, la culture, la religion, la classe sociale, etc. La richesse se mesure souvent en termes économiques, mais peut également se rapporter à d'autres aspects sociétaux. L'élaboration de politiques publiques efficaces nécessite un suivi rigoureux de ses effets au moyen d'indicateurs statistiques fiables et précis. Le document de consultation présente donc une importante lacune à cet effet, puisqu'il ne permet pas de définir quels pourraient être ces indicateurs.

D'emblée, soulignons qu'il est peu probable qu'une augmentation de la diversité, mesurée sous l'angle ethnique, ait un impact important sur la prospérité. Cela signifierait qu'il y aurait proportionnellement trop de « Québécois de souche » au Québec et que cette homogénéité nuirait à sa prospérité. Cette idée est d'autant plus douteuse que les taux d'immigration au Québec sont parmi les plus élevés au monde et que les francophones de langue maternelle représentent déjà moins de la moitié de la population de l'île de Montréal. Plusieurs études ont mesuré l'effet de la fragmen-

tation sociale (notamment sur le plan ethnique, religieux ou linguistique) sur la croissance économique et la conclusion générale qui en ressort est une relation nulle ou négative (Collier 2000; Alesina et La Ferrara 2004; Montalvo et Reynal-Querol 2005; Patsiurko et al. 2012). Cependant, puisque la diversité de plusieurs des pays concernés dans ces études est souvent issue de facteurs géographiques et historiques plutôt que d'une immigration sélectionnée, les conclusions peuvent difficilement se transposer à une politique d'immigration dans le contexte du Québec. Concernant l'effet de l'immigration dans les pays développés plus spécifiquement, le consensus scientifique est que son impact sur les indicateurs de prospérités, tels que le PIB par habitant ou le revenu, est toujours très faible, parfois positif, parfois négatif (Termote 2002; Longhi et al. 2005; 2010).

Certaines études ont cherché à mesurer l'effet de la diversité sur d'autres types d'indicateurs. Le document de consultation met l'accent sur le rôle positif que jouerait la diversité sur l'innovation. Il convient de nuancer cette affirmation sur un point important. S'il est vrai, comme le souligne le cahier de consultation, que « [p]lusieurs études scientifiques ont démontré que la diversité est source d'innovation économique et sociale » (p. 13), il est également vrai que plusieurs autres ont montré que la diversité n'a pas d'impact ou a même un impact négatif (Alesina et La Ferrara 2004). En fait, le contexte et les concepts que l'on mesure sont déterminants des conclusions qu'on en tire.

Par exemple, l'étude de Nathan et Lee (2013) qui porte sur un contexte très précis, soit la diversité ethnique chez les gestionnaires en Grande-Bretagne, montre qu'une augmentation de la diversité favorise l'innovation et ouvre de nouveaux marchés. Mais cette simple étude ne peut cependant pas être généralisée à toutes les situations. D'autres études n'arrivent pas aux mêmes conclusions. Par exemple, Pitts et

Jarry (2007) montrent qu'il n'y a pas de gain de performance lorsqu'il y a une plus grande diversité ethnique chez les gestionnaires, car l'effet positif qui peut découler de l'apport de nouvelles approches pour résoudre des problèmes est annulé entre autres par des problèmes de communication. L'étude de Stuen et coll. (2012), qui porte sur la production des connaissances dans un contexte universitaire, va dans un sens similaire: les avantages apportés par une plus grande diversité d'idées sont réduits par les problèmes supplémentaires de communication et de coordination.

La littérature académique ne permet ainsi pas de trancher de manière définitive sur l'effet de la diversité sur l'innovation, et encore moins sur la richesse et la prospérité. Les effets sont variables d'un contexte à l'autre, mais sont généralement très faibles. Plusieurs études ont par ailleurs mis de l'avant que la question du nombre importe moins que la question de la composition. Ainsi, il ne s'agit pas d'accroître la diversité en général pour en accroître ses effets positifs, mais plutôt de cibler certains de ses aspects précis. Devant l'absence de tendances clairement établies, il serait judicieux d'explorer la question de manière plus approfondie sur le contexte spécifique du Québec, où les immigrants, même qualifiés, ont des difficultés importantes et croissantes sur le marché du travail. Toujours pour le contexte québécois, l'étude de l'effet de la diversité dans le cadre d'une politique d'immigration ne devrait par ailleurs pas uniquement se mesurer au niveau de son effet sur la richesse et sur l'innovation, mais aussi sur la cohésion sociale et la dynamique linguistique.

La dynamique linguistique

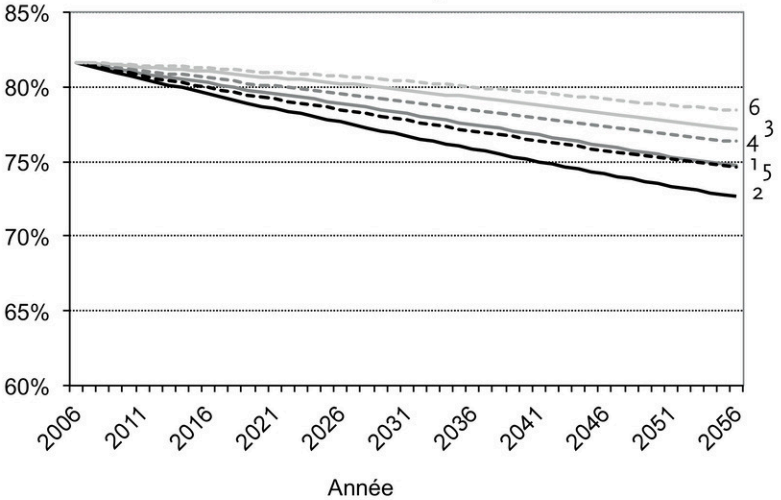
L'une des principales raisons de la création du ministère de l'Immigration du Québec et du rapatriement des pouvoirs en la matière par le Parti libéral du Québec est de s'assurer que les immigrants s'intègrent à la communauté

francophone et fonctionnent en français. Cette préoccupation est d'autant plus importante de nos jours que dans un contexte de faible fécondité, les comportements linguistiques des immigrants sont déterminants de l'avenir du français au Québec. Pour des raisons de cohésion sociale, la politique d'immigration au Québec doit donc impérativement prendre en considération l'effet de l'immigration, et de la diversité, sur la structure démolinguistique du Québec.

Plus que par le passé, les immigrants s'intègrent en français, notamment du fait de la sélection des immigrants en fonction de la connaissance du français et de la loi 101, ce qui prouve que des règlements et des programmes gouvernementaux peuvent avoir un effet à cet égard (Bélanger et coll. 2011). Néanmoins, le français demeure encore sous-utilisé parmi la population immigrante (Bélanger et Sabourin 2013). En effet, si la connaissance du français est un déterminant essentiel de l'utilisation du français, ce n'est pas le seul et surtout, elle n'est pas une police d'assurance à cette fin. Non seulement les transferts linguistiques à la maison avantagent l'anglais, mais c'est également le cas pour les chiffres sur la langue au travail. Sur l'île de Montréal spécifiquement, le français est la principale langue parlée au travail de seulement 56,1% des immigrants (Bélanger et Sabourin 2013). Les chiffres sur la langue d'usage en public montrent également une nette sous-représentation du français, particulièrement chez les allophones non francotropes¹ (Pagé et coll. 2014). À la figure 2, je présente la proportion projetée de francophones selon quelques scénarios quant au niveau d'immigration et à sa composition.

1 Les francotropes sont les immigrants provenant de pays reconnus comme ayant des affinités avec la langue française, c'est-à-dire ceux faisant partie de la francophonie et ceux dont la langue officielle est d'origine latine. Les non-francotropes sont ceux provenant des autres pays.

FIGURE 2
PROPORTION DE FRANCOPHONES* SELON DIVERS SCÉNARIOS, QUÉBEC, 2006-2056



— 1-50 000 immigrants - Composition récente

— 2-65 000 immigrants - Composition récente

— 3-35 000 immigrants - Composition récente

---- 4-50 000 immigrants - 50% plus de francotopes chez les immigrants

---- 5-65 000 immigrants - 50% plus de francotopes chez les immigrants

---- 6-35 000 immigrants - 50% plus de francotopes chez les immigrants

* Selon la langue parlée le plus souvent à la maison

Source : Calculs de l'auteur, les données sont tirées du modèle Hermès développé par Patrick Sabourin et Alain Bélanger de l'INRS. Pour plus d'information sur le modèle: http://www.scb.se/Grupp/Produkter_Tjanster/Kurser/_Dokument/IMA/Sabourin_Belanger_FINAL.pdf

En 2006, les francophones représentaient environ 82% de la population du Québec. En supposant que les futurs immigrants aient la même composition que ceux reçus dans les dernières années, la proportion de francophones chuterait à 75 % en 2056 si les seuils actuels d'immigration (scénario 1, 50 000) se maintiennent. S'ils sont augmentés à 65 000 (scénario 2), le déclin serait amplifié, la proportion de francophones atteignant 73 % au terme de la projection. Un retour au seuil du début des années 2000, soit 35 000 immigrants (scénario 3), amènerait en revanche un déclin environ deux fois plus lent et les francophones représenteraient 77 % de la population en 2056. Les scénarios 4, 5 et 6 de la figure 2 montrent que la composition de l'immigration est également déterminante de la situation du français dans le futur. Ainsi, le déclin plus important prévu par une immigration plus nombreuse pourrait être annulé par une augmentation de la proportion de francotropes chez les immigrants (scénario 5). Notons que ces chiffres concernent l'ensemble du Québec et que du fait de la forte concentration de l'immigration à Montréal, le déclin y sera d'autant plus rapide.

Compte tenu des chiffres sur la langue utilisée au travail, en public et à la maison, sans une nette amélioration des tendances en faveur du français, l'immigration mènera de manière incontournable à un affaiblissement de la place du français au Québec.

Certains intervenants suggèrent d'accorder moins d'importance à la connaissance du français lors de la sélection des immigrants, car, soutiennent-ils, cela se ferait au détriment des critères socioéconomiques d'employabilité. Cette suggestion ne doit pas être retenue, car elle va en fait à l'encontre de ses prétentions économiques. En effet, il convient de rappeler que la connaissance du français est

en soi un critère déterminant de la réussite de l'intégration socioprofessionnelle, tout comme l'est celle de l'anglais. Les immigrants connaissant le français ont en effet beaucoup plus de chance d'obtenir un bon emploi que les autres. À profil équivalent, Zhu et Bélanger (2010) montrent que les immigrants non occidentaux qui connaissent à la fois le français et l'anglais ont environ 80 % plus de chance d'obtenir un emploi que ceux connaissant uniquement l'anglais, et ont un revenu d'environ 25 % supérieur. La connaissance du français comme critère de sélection n'entre donc pas en conflit avec les préoccupations d'intégration économique, au contraire.

Recommandations

Les objectifs à atteindre d'une politique d'immigration efficace devraient se situer à trois niveaux :

1. Une bonne intégration socioprofessionnelle des immigrants. Les performances économiques des immigrants sont déterminantes de leur contribution aux finances publiques et à l'économie. Bien que l'impact de l'immigration demeure faible, une bonne intégration peut faire la différence entre un effet légèrement négatif et un effet légèrement positif. Cette intégration est non seulement pertinente pour la société, mais fait également la différence au niveau individuel pour la qualité de vie des immigrants et de leurs descendants. Les données recueillies par les diverses enquêtes sur le sujet montrent que des améliorations importantes sont nécessaires à cet égard.
2. Une francisation adéquate. La connaissance du français est indispensable pour participer pleinement à la vie sociale au Québec et est indissociable de l'intégration

socioprofessionnelle. Par ailleurs, compte tenu de la dynamique linguistique, la simple connaissance de la langue est insuffisante. Pour assurer la cohésion sociale et éviter son déclin, le français doit également être la langue normale et commune dans les milieux de travail et l'espace public, comme le veut la loi 101. Si le français est plus utilisé qu'avant parmi la population immigrante, l'anglais est encore dans une situation dominante, surtout chez les allophones non francotropes. Outre les critères linguistiques lors de la sélection, il pourrait être envisageable de mettre plus d'effort dans le recrutement de candidats provenant de pays francotropes et de déployer les moyens financiers nécessaires à la francisation de tous. Un renforcement des règlements concernant la langue pourrait également être envisagé, puisque ce genre de mesures a déjà prouvé son efficacité, notamment en ce qui concerne l'utilisation du français dans l'espace public, au travail et ultimement à la maison.

3. Une régionalisation adéquate de l'immigration. Actuellement, Montréal reçoit une part disproportionnée des immigrants s'établissant au Québec. Puisque les représentants de la culture majoritaire francophone sont de moins en moins nombreux à Montréal et dans les quartiers d'immigration, les possibilités de contacts favorisant l'intégration sont réduites. Des études ont montré l'effet bénéfique de vivre hors région métropolitaine pour l'intégration des immigrants (Bernard 2008). Cela assurerait de meilleurs contacts avec les natifs, améliorerait la situation professionnelle des immigrants et permettrait de réduire ou d'annuler le déclin démographique de certaines régions. Pour assurer la cohésion sociale, cette situation doit être corrigée.

Si la plupart des intervenants s'accordent généralement sur ces trois points, ces derniers sont néanmoins souvent relégués au second plan. Le principal défaut de la manière de procéder habituelle de la politique d'immigration actuelle est que les objectifs sont quantitatifs avant d'être qualitatifs. Avant d'assurer une bonne intégration professionnelle, une francisation adéquate et une régionalisation de l'immigration, le ministère cherche à atteindre les seuils d'immigrants qu'il s'est fixés. Or, devant l'absence d'impact important du nombre d'immigrants reçus sur le vieillissement de la population, les finances publiques, la prospérité et le marché de l'emploi, cette approche doit être revue. Il serait préférable de revoir la finalité des exercices de planification pluriannuelle de manière à considérer les seuils non plus comme un objectif, mais comme une conséquence de la réussite des objectifs précédemment mentionnés. Le principal objectif des planifications serait alors de déterminer les conditions minimales sur chacun des trois points ci-haut (par exemple, un taux de chômage maximum jugé acceptable, une proportion minimum d'intégration en français et une proportion minimum s'installant en régions) et d'ajuster la grille de sélection en conséquence, en prenant en considération les moyens financiers pouvant aider l'atteinte de ces objectifs (formation linguistique, stages subventionnés en entreprise, etc.).

Le ministère de l'Immigration a depuis longtemps un intérêt pour l'intégration économique, la francisation et la régionalisation des immigrants. Cependant, il ne s'est jamais doté d'indicateurs d'impact exhaustifs permettant d'évaluer la pertinence de ses politiques. Un suivi exhaustif de l'insertion économique, linguistique et géographique des immigrants en fonction de leurs caractéristiques de sélection devrait être mis en place afin de mieux définir les critères de sélection et les seuils de passage nécessaires à la réussite des objectifs d'immigration. La mise en place d'un tel suivi

permettant l'évaluation des politiques publiques est d'autant plus nécessaire, dans le contexte actuel, que le gouvernement fédéral a coupé le questionnaire long du recensement et par le fait même, les questions qui permettaient jadis de cibler les immigrants, leurs comportements linguistiques et leur situation professionnelle. Il n'existe donc à l'heure actuelle aucune base de données de qualité permettant de construire et suivre les indicateurs nécessaires à l'élaboration et l'amélioration des politiques publiques concernant l'intégration des immigrants.

Pour terminer, j'aimerais mettre de l'avant une idée de nouveau programme qui améliorerait l'intégration économique et linguistique tout en facilitant la régionalisation des immigrants. L'idée serait d'ouvrir un certain nombre de places à un tarif préférentiel à des candidats étrangers dans des programmes universitaires ou collégiaux ciblés en partenariat avec les acteurs économiques locaux. Ces candidats seraient recrutés en fonction de leur performance scolaire, de leur âge et de leur connaissance linguistique. Le MIDI accorderait le CSQ (certificat de sélection du Québec) de manière conditionnelle à l'obtention du diplôme dans l'un de ces programmes. Les candidats ayant ensuite des diplômes québécois reconnus et recherchés au terme de leurs études, en plus d'un réseau professionnel, auront beaucoup moins de barrières à l'obtention de bons emplois. Puisque certains de ces programmes seraient offerts en région, le fait d'étudier et de vivre durant un certain nombre d'années dans celles-ci faciliterait leur rétention. Finalement, en recrutant des candidats francophones pour étudier dans des établissements francophones, l'utilisation du français serait ultimement favorisée au travail et dans l'espace public. Si un tel programme nécessite un certain coût en subvention d'étude durant les premières années de résidence des candidats, celui-ci serait compensé à moyen terme par le biais des impôts tirés sur de meilleurs revenus.

Bibliographie

- Alesina, A., & La Ferrara, E. (2005). «Ethnic diversity and economic performance». *Journal of Economic Literature*, 43(3), 762-800.
- Bélanger, A., Sabourin, P., & Lachapelle, R. (2011). «Une analyse des déterminants de la mobilité linguistique intergénérationnelle des immigrants allophones au Québec». *Cahiers québécois de démographie*, 40(1), 113-138.
- Bélanger, A., & Sabourin, P. (2013). «De l'interprétation des indicateurs linguistiques du recensement canadien». *Cahiers québécois de démographie*, 42(1), 167-177.
- Bernard, A. (2008). «Les immigrants dans les régions». *L'emploi et le revenu en perspective*, 9(1), 5-16
- Bijak, J., Kupiszewska, D., Kupiszewski, M., Saczuk, K., & Kicingier, A. (2007). «Population and labour force projections for 27 European countries, 2002-052: impact of international migration on population ageing». *European Journal of Population/Revue européenne de Démographie*, 23(1), 1-31.
- Boubarbat, B. (2011). *Les défis de l'intégration des immigrants dans le marché du travail au Québec: enseignements tirés d'une comparaison avec l'Ontario et la Colombie-Britannique*, Rapport de recherche, CIRANO
- Cappelli, P. (2005). «Will there really be a labor shortage?». *Human Resource Management*, 44(2), 143-149.
- Carey, D. (2014). *Comblent les pénuries de compétences au Canada*. Paris: OCDE.
- Chojnicki, X. (2007). «Vieillesse démographique et immigration: un modèle de comptabilité générationnelle appliqué à la France». *Economie & prévision*, 3, 39-57.
- Coleman, D. A. (1992). «Does Europe Need Immigrants? Population and Work Force Projections». *International Migration Review*, 26(2), 413-461.

- Coleman, D. A. (2008). «The demographic effects of international migration in Europe». *Oxford Review of Economic Policy*, 24(3), 452-476.
- Collier P. (2000). «Ethnicity, Politics and Economic Performance», *Economics and Politics*, 12, 225-245.
- Cousineau, J.M. & Boudarbat, B. (2009). «La situation économique des immigrants au Québec». *Relations industrielles*, 34(2), 230-249.
- Freeman, R. B. (2006). *Is a great labor shortage coming? Replacement demand in the global economy* (No. W12541). National Bureau of Economic Research.
- Frenette, M. & Morissette, R. (2003). «Convergeront-ils un jour? Les gains des travailleurs immigrants et ceux nés au Canada au cours des deux dernières décennies». *Études analytiques, documents de recherche sur l'analyse économique*, no. 11F0019MIF2003215, Ottawa, Statistique Canada, 23 p.
- Halliwell, C. (2013). *No shortage of Opportunity: Policy Ideas to Strengthen Canada's Labour Market in the Coming Decade*. Montréal: Institute for Research on Public Policy.
- Leridon, H. (2000). «Vieillesse démographique et migrations : quand les Nations Unies veulent remplir le tonneau des Danaïdes». *Population et Société*, no. 358, INED, 4 p.
- Longhi, S., Nijkamp P. & Poot, J. (2005). «The Fallacy of 'Job Robbing': A Meta-analysis of Estimates of the Effect of Immigration on Employment». *Journal of Migration and Refugee*, 1(4), 131-152.
- Longhi, S., Nijkamp, P., & Poot, J. (2010). «Joint impacts of immigration on wages and employment: review and meta-analysis». *Journal of Geographical Systems*, 12(4), 355-387.
- Marois, G. (2008). «La migration de remplacement: un exercice méthodologique en rapport aux enjeux démographiques du Québec». *Cahiers québécois de démographie*, 37(2), 237-261.

- Montalvo, J. G., & Reynal-Querol, M. (2005). «Ethnic polarization, potential conflict, and civil wars». *American economic review*, 95(3), 796-816.
- Nathan, M. & Lee, N. (2013). «Cultural Diversity, Innovation and Entrepreneurship: Firm-level Evidence from London». *Economic Geography*, 89(4), 367-394.
- Pagé, M., Carpentier, A. & Olivier, C. (2014). *L'usage du français et de l'anglais par les Québécois dans les interactions publiques, portrait de 2010*, Québec: Conseil supérieur de la langue française
- Patsiurko, N., Campbell, J.L. & Hall, J.A. (2012). «Measuring cultural diversity: ethnic, linguistic and religious fractionalization in the OEC». *Ethnic and Racial Studies*, 35(2), 195-217
- Picot, G. & Sweetman, A. (2005). «Dégradation du bien-être économique des immigrants et causes possibles: mise à jour 2005», Études analytiques, documents de recherche sur l'analyse économique, no. 11F0019MIT2005262 au catalogue, Ottawa, Statistique Canada, 28 pages.
- Pitts, D., & Jarry, E. (2007). «Ethnic diversity and organizational performance: Assessing diversity effects at the managerial and street levels». *International Public Management Journal*, 10(2), 233-254.
- Statistique Canada. (2014a). *Statistiques sur les postes vacants (SPV), ratio chômeurs/postes vacants selon le Système de classification des industries de l'Amérique du Nord (SCIAN), la province et le territoire, moyennes mobiles de 3 mois, non désaisonnalisées*. CANSIM, Tableau 284-0003.
- Statistique Canada. (2014b). *Enquête sur la population active (EPA), estimations selon le sexe et le groupe d'âge détaillé, non désaisonnalisées*. CANSIM, Tableau 282-0001.
- Stuen, E.T., Mobarak, A.M. & Maskus, K.E. (2012). «Skilled Immigration and Innovation: Evidence from Enrollment Fluctuations in US Doctoral Programmes». *The Economic Journal*, 122(565), 1143-1176.

- Termote, M. (2002). «La mesure de l'impact économique de l'immigration internationale. Problèmes méthodologiques et résultats empiriques». *Cahiers québécois de démographie*, 31(1), 35-67.
- Walker, T. (2007). «Why economists dislike a lump of labo». *Review of Social Economy*, 65(3), 279-291.
- Zhu, N. & Bélanger, A. (2010). *L'emploi et le revenu des immigrants à Montréal: analyse des données du recensement de 2006*. Rapport Emploi Québec, Montréal.

LE DÉMANTÈLEMENT DE LA NATION (CHRONIQUE 7)

À Jacques Parizeau
Avec gratitude

La période couverte s'étend du 8 avril au 4 juin (environ deux mois¹).

Comme l'écrit Josée Boileau en éditorial à propos de la CSDM, mais cela s'applique à tout l'appareil public: «Le fond de la question autour de l'avenir des commissions scolaires n'est-il pas ce dépouillement qui tue à petit feu tout ce qui au Québec s'appelle État?» (30 mai)

D'ailleurs, le ministre Martin Coiteux jubile: 622 fonctionnaires ont définitivement perdu leur emploi entre janvier et mars 2015 (*Journal de Montréal*, 5 juin), non compensés par 136 nouveaux emplois dans les réseaux de la santé et de l'éducation. Le FMI n'arrête plus de lancer des mises en garde sur le lien entre politique d'austérité et récession, mais ce ministre n'en a cure (4 juin). On voit de mieux en mieux le seul vrai objectif de ce gouvernement: couper bras et jambes à l'État québécois.

* Université du Québec à Trois-Rivières

Lucia.Ferretti@uqtr.ca

1 À moins d'indication contraire, toutes les dates font référence à l'édition du jour du journal *Le Devoir* (format papier).

1. Affaiblir la capacité de l'État québécois de structurer le territoire, la société et la nation

1.1 L'action du gouvernement du Québec du libéral Philippe Couillard

Gérer l'énergie de manière contraire à l'intérêt du Québec. – « Porte ouverte aux hydrocarbures »: le gouvernement libéral veut aller de l'avant, alors même qu'il est de mieux en mieux documenté que cette filière est risquée sur le plan environnemental et même financier (8 avril). – Construire une nouvelle ligne électrique, la ligne Chamouchouane-Bout-de-l'Île, malgré les conclusions du BAPE sur l'impact environnemental et social du projet, la résistance de la population et de nombreux élus de la région de Lanaudière, et le fait que les Québécois n'en ont peut-être pas besoin (26 et 27 avril); – Jusqu'à 6500 puits de pétrole pourraient être forés à Anticosti. Chaque puits coûte environ 10 millions de \$, si bien que le gouvernement du Québec ne rentrerait jamais dans son argent, au grand jamais. Sans compter l'impact négatif sur les changements climatiques (21 mai). – Construire dans le seul parc marin du Québec, dans la région du Saguenay (celle du premier ministre) des infrastructures de liquéfaction, d'entreposage et de transbordement de gaz naturel provenant de l'Ouest canadien (9 mai). Trois à quatre bateaux par semaine feraient l'aller-retour dans le parc marin du Saguenay, une aire marine protégée mise en place pour protéger l'habitat du béluga du Saint-Laurent (26 mai). – D'ailleurs, une telle décision concernant le parc marin du Saguenay sème un doute sur une des annonces liées à la stratégie maritime: à quoi sert-il de protéger 10 % des eaux du Saint-Laurent d'ici 2020, si par ailleurs les pétroliers peuvent circuler dans ces zones (2 juin).

Inscrire le développement des ressources naturelles dans le cadre des priorités fédérales. Devant la grogne suscitée par la façon dont il conduit les projets d'exploitation des ressources

naturelles, le gouvernement Couillard a mis sur pied un chantier sur l'acceptabilité sociale: il se déroule à huis clos (13 mai)! Les milieux environnementalistes soupçonnent le gouvernement de ne même pas faire l'effort de jeter de la poudre aux yeux, alors qu'il aurait déjà décidé de laisser agir TransCanada, Mine Arnaud, Pétrolia et ce, que la population soit d'accord ou non (16 mai). C'est ce que soutient aussi Pierre-Paul Sénéchal dans un article de *L'Action nationale*, reproduit le 5 mai dans *Le Devoir*. La Caisse de dépôt et placement a elle-même investi beaucoup ces dernières années dans le charbon et dans les énergies fossiles, y compris dans les sables bitumineux de l'Alberta. Pourquoi ne pas investir plus massivement dans les énergies renouvelables, et contribuer à faire du Québec un État vert, ce qui correspondrait d'ailleurs à ses atouts? (8 avril). Il semble de plus en plus que «les énergies fossiles soient devenues un facteur de décroissance dans les modèles économétriques, et des facteurs de risque dans les équations financières», selon le rapport de la Banque HSBC cité par Gérard Bérubé (23 avril).

Ne pas soutenir l'aménagement durable des forêts. *Le Devoir* confirme que le projet de stratégie d'aménagement des forêts déposé par le ministre Laurent Lessard recule sur les cibles de protection de l'environnement définies en 2010 (28 mai).

Ne pas soutenir suffisamment le secteur manufacturier. Le gouvernement Couillard refuse de faire pression sur le fédéral pour que la Davie obtienne sa part de contrats de construction navale (23 avril). Il reste aussi insensible pour l'instant aux pressions de l'industrie du raffinage, qui demande des mesures de soutien dans une éventuelle Politique de l'énergie (29 avril); «l'appartenance de plus en plus marquée des entreprises québécoises à des multinationales étrangères complique la tâche de plusieurs employeurs [qui doivent]

travailler fort pour conserver au Québec leurs installations et leurs emplois», selon l'organisme Coeffiscience (30 mai). Au même moment, Québec ne peut rien faire pour empêcher la perte de 300 travailleurs très qualifiés à l'usine Bell Hélicoptère de Mirabel (29 avril). L'usine Vaudreuil de Rio Tinto Alcan, à Saguenay, pourrait fermer dans quelques années, jetant 1000 travailleurs à la rue (1er mai).

Ne pas soutenir suffisamment l'économie. Desjardins contredit le ministre Carlos Leitao: le taux de croissance annoncé de 2 % pour 2015 ne devrait pas être atteint. Au plus Desjardins prévoit une croissance de 1,5 % (14 avril). D'ailleurs, les exportations et le PIB du Québec ont reculé en février (23 avril et 23 mai). Certes, le Québec a gagné des emplois en avril (9 mai); mais selon Gérard Filion, journaliste économique à Radio-Canada, ce pourrait être parce de nombreux travailleurs partis à la retraite ont laissé une place à prendre, et non parce que le nombre net d'emplois augmente au Québec (blogue du 8 mai). D'ailleurs, le taux de chômage a regagné à 7,6 % en mai, contre 7,4 % en avril, selon Statistique Canada (5 juin): au total, il y avait 9300 chômeurs de plus au Québec en mai qu'en avril (Journal de Montréal, 5 juin).

Ne pas soutenir suffisamment la rétention de sièges sociaux au Québec. Dans la vente du Cirque du Soleil à deux fonds d'investissements étrangers (la Caisse de dépôt et placement sera actionnaire pour 10 %), Guy Laliberté reconnaît qu'aucune disposition écrite n'existe pour garantir le maintien du siège social au Québec. Le gouvernement du Québec n'a pas semblé s'en préoccuper beaucoup (22 avril). – Des rumeurs de vente à des intérêts étrangers ont été lancées, vite démenties par SNC-Lavalin: mais comment s'assurer que si l'entreprise finit par être vendue, le siège social restera à Montréal? (4 juin)

Trafiquer les institutions démocratiques. Le Parti libéral fait pression sur la Commission de la représentation électorale pour que des immigrants (c'est-à-dire des non citoyens) soient considérés d'ores et déjà comme des électeurs, tout cela pour éviter la perte d'une circonscription reconnue favorable aux libéraux dans la prochaine carte électorale (Ici Radio-Canada nouvelles. Site web. 25 mai).

Amoindrir la légitimité de la présence internationale de l'État québécois. En enchaînant sans examen l'approbation de sept traités de libre-échange, le gouvernement Couillard prouve qu'il n'accorde aucun poids à la doctrine Gérin-Lajoie, qui affirme que le Québec est souverain dans ses domaines de juridiction exclusive et qu'il doit donc se prononcer sur les traités internationaux lorsque ceux-ci concernent ces domaines (28 mai). Par ailleurs, l'ancien haut fonctionnaire Jacques Vallée estime qu'en se contentant d'une rencontre publique avec le pape François, le premier ministre aurait de nouveau manifesté qu'il tient peu à la reconnaissance internationale du Québec comme État (1er juin).

Laisser tomber la loi 101. Cela fait plusieurs années que les employés du chantier du CHUM se plaignent de devoir travailler en anglais. L'Office de la langue française semble ne pas avoir les moyens d'intervenir, et le gouvernement Couillard ne fait rien. Il ne fait rien non plus pour qu'on travaille en français à la Davie ni sur le chantier de l'échangeur Turcot (29 avril). Ni pour que les entreprises sous juridiction fédérale soient assujetties aux dispositions de la loi 101 (5 et 6 mai).

Favoriser l'emprise du fédéral sur les affaires urbaines, au mépris des dispositions de la constitution. Le gouvernement libéral promet aux municipalités davantage d'autonomie. Ce pourrait être acceptable si, par ailleurs, Québec remettait en même

temps aux villes les moyens financiers de cette autonomie. Or, le ministre Pierre Moreau refuse de céder à la demande des villes de leur céder un point de TVQ. Il préfère bonifier, de manière tout à fait discrétionnaire et ponctuelle, son aide à la réalisation des projets d'infrastructure des petites municipalités (21 mai). Le pacte fiscal promis risque d'être un miroir aux alouettes en contexte d'austérité libérale (16 mai, cahier spécial Municipalités). Le ministre Moreau promet de partager les redevances tirées de l'exploitation des ressources minières du Plan Nord. Or, on sait bien que l'activité minière ne contribue pour ainsi dire pas au trésor québécois... Ainsi, les villes souhaitent se tourner encore davantage vers le gouvernement fédéral pour des investissements conséquents dans les infrastructures («Les municipalités souhaitent un plus grand effort du fédéral», 16 mai). Évidemment, elles devront alors se plier aux conditions imposées par Ottawa (voir ci-après pour le transport en commun).

Favoriser l'emprise du fédéral sur les affaires urbaines, au mépris des dispositions de la constitution. Le gouvernement du Québec lui-même devra se plier aux conditions du fédéral pour que ses municipalités puissent éventuellement obtenir des fonds au titre de la rénovation des infrastructures. Le ministre provincial Jean-Marc Fournier veut une entente: celle-ci se fera aux conditions d'Ottawa rappelle le ministre fédéral Denis Lebel (22 mai). Voir aussi ci-après.

Accroître l'emprise du fédéral sur le système de santé, au mépris des dispositions de la constitution. Les Libéraux ouvrent tout grand la porte au fédéral à ce qui reste et restera de notre système public de santé et de services sociaux. On en a un nouvel exemple dans la signature récente d'une entente Canada-Québec pour la création d'une unité de recherche destinée officiellement à améliorer la façon dont les soins sont dispensés aux patients québécois (25 mai). Rappelons que la

santé est une compétence provinciale exclusive. En échange d'environ 16 millions sur 5 ans, Ottawa aura accès aux données concernant les patients et la recherche. Un des objectifs annoncés par Ottawa est d'obliger les échanges de données entre les provinces, ce qui est la meilleure manière ensuite pour le fédéral de prétendre à un rôle naturel de coordination.

Favoriser l'emprise du fédéral dans le secteur du tourisme, une autre compétence provinciale exclusive. Pendant que le gouvernement du Québec se traîne les pieds en matière de gouvernance en matière touristique, au grand dam du Regroupement des événements majeurs internationaux, le RÉMI, et que l'aide au financement aux divers festivals stagne (26 mai), le gouvernement fédéral annonce en grande pompe à Grosse-Ile qu'il entend soutenir les secteurs canadiens de la culture et du tourisme par le nouveau programme Accueillir l'Amérique (22 mai). Rappelons qu'il s'agit là de deux compétences exclusives du Québec; le gouvernement québécois devrait exiger que le fédéral le laisse exercer ses compétences et en se retirant de ce programme au Québec tout en accordant pleine compensation financière.

Laisser tomber complètement les revendications traditionnelles du Québec. Philippe Couillard a demandé seulement la hausse des transferts en santé, la péréquation, l'ouverture aux travailleurs étrangers temporaires et un plan concerté sur les changements climatiques (8 mai). Le professeur Patrick Taillon l'écrit en toutes lettres : «[c]es revendications [sic] résonnent comme une invitation faite aux autorités fédérales à investir davantage dans les compétences du Québec afin de soulager nos finances publiques!» (17 mai). Il faut revenir à la revendication traditionnelle d'obtenir des points d'impôts et le retrait d'Ottawa des secteurs de compétence provinciale.

Laisser tomber complètement les revendications traditionnelles du Québec. Dans son discours devant l'Assemblée législative de l'Ontario, le premier ministre Couillard a parlé de reconnaissance «formelle» plutôt que «constitutionnelle» du Québec. L'ancien ministre Benoît Pelletier, dont on ne peut certainement pas douter qu'il est un fédéraliste convaincu, est tout perplexe devant cette nouvelle formulation et se demande bien ce que cela veut dire (17 mai).

1.2 L'action du gouvernement fédéral et des organismes fédéraux

Ne pas reconnaître au Québec la juridiction sur les eaux nordiques riveraines. L'avocat Mathieu Jacques (29 avril) fait remarquer que, par la loi de 1912, les eaux nordiques riveraines du territoire du Québec n'appartiennent pas à notre État: les frontières du Québec s'arrêtent au rivage. Si le Québec construit des ports dans le Nord, ceux-ci seront hors de son territoire. Au contraire, Terre-Neuve-et-Labrador et la Colombie-Britannique ont juridiction sur leurs eaux nordiques. Il invite à remédier à une telle iniquité (qui touche aussi l'Ontario et le Manitoba) tout en respectant les droits des peuples autochtones. Mais le premier ministre Couillard ne bouge pas, pas plus d'ailleurs que son prédécesseur libéral Jean Charest. Il se contente de présenter son Plan Nord une autre fois, en comptant encore sur des investissements publics de 22 milliards, dont plusieurs fournis par Hydro-Québec pour attirer les entreprises étrangères alors qu'on nage déjà dans les surplus d'électricité (9 et 12 avril). Un mirage, ce Plan Nord? C'est du moins ce que prétend Josée Boileau (9 avril).

Faire traîner les négociations sur les aires marines protégées. Cela fait des années qu'Ottawa et Québec ne réussissent pas à s'entendre pour protéger les eaux entourant les îles

de la Madeleine, la section du Saint-Laurent comprise entre l'Isle-aux-Coudres et Métis-sur-Mer, et les eaux du Banc des Américains à la pointe est de la Gaspésie (2 juin).

Limiter le rayonnement du Québec à l'étranger. Ce n'est pas moi qui le dis, ce sont les ministres Christine Saint-Pierre et Kathleen Weil: elles déplorent que des centaines de stagiaires français aient annulé leur séjour prévu ce printemps au Québec à cause de la décision du gouvernement fédéral de modifier les règles d'attribution des visas des permis de travail. En réalité, ces stagiaires sont des étudiants et non des travailleurs, mais pour Ottawa, cela ne change rien. Les conséquences sont importantes pour les échanges entre la France et le Québec (2 juin).

Prendre prétexte de la constitution pour ne pas donner au Québec ce qui lui revient. Pour respecter la constitution canadienne, les villes québécoises ne seront pas autorisées à déposer des projets au nouveau fonds d'infrastructures mis sur pied par le gouvernement fédéral. En effet, les villes sont une compétence provinciale. Seuls les organismes communautaires québécois pourront soumettre des demandes. Mais outre que les organismes communautaires relèvent eux aussi de la juridiction provinciale exclusive en principe (en tout cas tous ceux qui donnent des services à la personne: santé, services sociaux, loisirs, aide à l'emploi, etc.), le gouvernement fédéral se montre véritablement odieux envers le Québec. Pour être équitable, il devrait en effet réserver une part du fonds, au prorata de la population, et le remettre directement au gouvernement du Québec pour les projets des municipalités (21 mai). En fait, le fédéral attend que les municipalités québécoises et le gouvernement du Québec le supplient d'intervenir, ce qui a d'ailleurs commencé (voir ci-haut).

Ne pas respecter la constitution de 1982. C'est du moins ce que tenteront de faire valoir en Cour supérieure deux constitutionnalistes québécois, Geneviève Motard et Patrick Taillon. Selon eux, la constitution obligerait le gouvernement fédéral à obtenir l'accord des provinces pour modifier la loi de succession au trône, ce qui n'aurait pas été fait en 2013 (1er juin). Ces deux juristes veulent obliger Ottawa à rouvrir la constitution. – Il faudra d'ailleurs peut-être le faire aussi pour rendre justice aux Autochtones, qui viennent, avec le rapport de la Commission Vérité et Réconciliation, d'obtenir reconnaissance qu'ils ont subi un génocide culturel (5 juin).

Imposer les conditions et la volonté du fédéral dans des champs de compétence provinciale. Ottawa se montre prêt à investir dans le transport en commun dans les villes (train, métro, autobus), mais à condition que les projets se fassent en partenariat public-privé et que ce soit lui qui choisisse lui-même ceux qu'il voudra bien financer (22 et 23 avril). Ottawa promet que la nouvelle agence pancanadienne des valeurs mobilières «écouterà» les provinces (22 avril). C'est bien le moins après deux jugements de la Cour suprême établissant que les valeurs mobilières sont une compétence provinciale exclusive.

Affaiblir systématiquement et volontairement certains secteurs de l'économie québécoise. Par exemple, la construction navale. Rien n'explique que le gouvernement fédéral refuse de donner des contrats à la Davie, à Lévis. Et d'ailleurs le ministre Steven Blainey ne trouve lui-même aucune explication. Il dit simplement que «l'affaire est compliquée», mais il n'offre ni clarification ni surtout de solution (26 mai). En attendant, 205 travailleurs ont été mis à pied (23 mai). Le premier ministre Philippe Couillard et le ministre Jacques Daoust n'ont qu'à s'en retourner la queue entre les jambes (excusez-la).

Affaiblir systématiquement et volontairement certains secteurs de l'économie québécoise. Cette fois, c'est la ministre Kathleen Weil qui n'en peut plus. Elle a même osé murmurer qu'Ottawa est « intransigeant » (21 avril) : c'est que le fédéral refuse bel et bien d'assouplir sa réforme qui rend très difficile l'embauche de travailleurs étrangers temporaires. Et tant pis pour les spécificités du marché québécois du travail (1^{er} mai).

Affaiblir systématiquement et volontairement certains secteurs de l'économie québécoise. Il est certain que les sanctions canadiennes contre la Russie à cause du soutien fédéral à l'Ukraine nuisent à Bombardier (*La Presse*, 9 avril)

Tenter constamment (et réussir souvent) à se soustraire aux lois du Québec. Encore une fois, il faut parler de l'organisme fédéral Port de Québec. Depuis près de 35 ans, le gouvernement fédéral a laissé se détériorer les installations du port (Jean Lacoursière, 20 mai). Pour avoir les moyens de le réparer, l'actuelle direction veut ni plus ni moins remblayer 600 mètres, défigurer la baie de Beauport, et construire deux quais pour augmenter ses revenus. Et tout cela, sans accepter un BAPE! (15 et 17 mai) L'administration portuaire fait valoir, non sans arrogance, qu'elle n'est pas assujettie à la législation provinciale; d'ailleurs, au départ, elle n'avait même pas cru bon de présenter au gouvernement du Québec son projet de port pétrolier (22 avril). Par contre, elle est bien prête à accepter 35 millions de la part du gouvernement Couillard pour un quai de croisière. Pourquoi Québec donnerait-il des millions à une entreprise qui prétend pouvoir éviter tout contrôle provincial? (Pierre-Paul Sénéchal, 30 avril). Il a fallu la rebuffade essuyée par le ministre Heurtel, que les autorités du port ont envoyé paître publiquement, pour que le premier ministre Couillard annonce qu'il y aura quand même un BAPE. Mais quelle sorte de BAPE? L'inquiétude reste de mise. D'autant que le

Port de Québec a même caressé l'idée d'être ce fameux port de transbordement du pétrole issu des sables bitumineux; il a fallu la résistance de la population pour que le projet soit abandonné (Léo-Paul Desaulniers, 2 mai). Dans toute cette affaire, on voit que le fédéral se comporte en occupant. Ce dossier est une autre illustration de la détermination des organismes fédéraux à se soustraire autant que possible aux lois du Québec (voir aussi *Le Soleil*, 14 mai).

Décider, de manière discrétionnaire, du niveau de protection consenti au territoire québécois. Or, une avocate de l'Office national de l'énergie a affirmé récemment devant la Cour fédérale que le projet Énergie Est de TransCanada était bon pour les Canadiens. Comment croire ensuite que l'organisme fédéral évalue ce projet en toute impartialité? L'opposition officielle à l'Assemblée nationale en doute. Le gouvernement québécois, pendant ce temps, n'a pas encore dit oui à un BAPE pour évaluer le projet ni modifié la loi sur la qualité de l'environnement pour affirmer la primauté de la compétence du Québec en environnement (25 avril).

Décider, de manière discrétionnaire, du niveau de protection consenti au territoire québécois. Voilà que le gouvernement du Québec doit prier l'Office national de l'énergie de bien vouloir consentir à prendre en considération «certains éléments» avant d'autoriser l'inversion de l'oléoduc de la Ligne 9B. Cette inversion est dangereuse, mais le Québec n'a pas le pouvoir de l'interdire ni même d'obliger Enbridge à procéder à des essais hydrostatiques pour s'assurer que l'oléoduc n'est pas fissuré avant l'inversion. Il faut passer par Ottawa (17 mai). L'ONE ne s'est pas engagée à répondre aux demandes de l'État québécois.

Céder sur la gestion de l'offre de produits agricoles (lait, volaille et œufs). Même le ministre Pierre Paradis est inquiet. Après

avoir sacrifié les fromagers et les producteurs de veau québécois dans la négociation du traité de libre-échange avec l'Union européenne, voilà qu'Ottawa donne des signes non équivoques de vouloir laisser tomber le système de gestion de l'offre dans les négociations du Partenariat transpacifique (26 mai).

Viser à terme à contrôler Desjardins sous prétexte de secourir ce géant coopératif québécois. La Banque du Canada voudrait s'arroger le droit d'aide d'urgence aux institutions financières de compétence provinciale, comme les caisses populaires (6 mai).

Placer le Québec dans des difficultés financières supplémentaires en ayant haussé le plafond des CELI sans avoir consulté les provinces. En effet, le tiers des pertes de revenus fiscaux est assumé par les provinces (Gérard Bérubé, 11 avril).

Justin Trudeau, critique le budget Oliver. Il faudrait plutôt, dit le chef du Parti libéral du Canada, miser sur «des investissements judicieux dans l'éducation, les infrastructures, les ressources naturelles et l'innovation» (20 avril). Au moins les trois premiers champs évoqués relèvent des compétences des provinces!

Le chef du NPD, Thomas Mulcair, promet la création d'un ministère des Affaires urbaines (9 mai), puis devant la fin de non-recevoir servie par l'Assemblée nationale, il se rétracte et prétend qu'il n'a jamais voulu créer un ministère, mais plutôt nommer un ministre (qui serait l'«interlocuteur désigné» du gouvernement fédéral pour les villes! (*La Voix de l'Est*, 14 mai)

1.3 L'action des groupes de pression, des compagnies privées et des organismes internationaux

Aéroports de Montréal. Cet organisme fait pression sur Québec et sur la Caisse de dépôt pour obtenir un train léger sur rail. Ce que les citoyens de la Rive-Sud ne verront probablement pas sur le pont Champlain serait, selon Aéroports de Montréal, «le seul système de transport collectif apte à desservir à la fois l'aéroport et l'ouest de Montréal et qui sera encore pertinent dans 40 ou 50 ans» (21 mai). On sait que le gouvernement Couillard a promis au West Island un Train de l'ouest.

Promoteurs fonciers privés. Plusieurs promoteurs, dont Dimitri Soudas, ancien directeur des communications du premier ministre fédéral Stephen Harper, convoitent nos terres agricoles. Les libéraux semblent prêts à modifier la loi sur la protection du territoire agricole et à affaiblir la Commission de protection du territoire agricole pour les satisfaire (21 mai).

Banques. Après tout, elles relèvent du gouvernement fédéral, pourquoi ne bénéficieraient-elles pas de la même capacité que les organismes fédéraux de se soustraire aux lois du Québec? C'est ce qu'ont souhaité la CIBC et sa filiale Placements CIBC. Il a fallu que la Chambre de la sécurité financière aille en Cour supérieure pour faire reconnaître que ses pouvoirs d'enquête et de surveillance s'étendent aussi à ces corporations privées que sont les banques à charte fédérale (26 mai).

EBay. L'entreprise de vente en ligne a embauché un lobbyiste pour convaincre Québec de ne pas taxer les ventes en ligne, ce qui reviendrait d'une part à pénaliser les commerçants québécois et d'autre part à priver notre État de revenus nécessaires. Mais il faut dire que le Québec n'étant pas souverain, il lui faudrait demander, selon la commis-

sion Godbout, à Ottawa « d'administrer pour le compte du Québec les inscriptions qui deviendraient obligatoires dans le régime de la TVQ » si la province décidait de percevoir la taxe sur les achats effectués hors de nos frontières (11 mai).

Les pétrolières. Dans le projet de l'oléoduc Énergie Est, TransCanada refuse de s'engager à respecter les conditions que pourrait éventuellement poser Québec. La pétrolière ne s'estime soumise qu'aux obligations fixées par l'Office national de l'énergie, un organisme fédéral (24 avril). Par ailleurs, Chaleur Terminals fera passer 220 wagons de pétrole brut par jour sur les rails vétustes du Canadian National sans même avoir jugé bon d'en informer le gouvernement du Québec (30 mai). Celui-ci n'existe tout simplement pas aux yeux des pétrolières: seul le fédéral compte puisque seul le fédéral a juridiction sur celles-ci et sur les chemins de fer. C'est déjà l'État unitaire.

Nos anglos. Des écoles anglophones sont prêtes à se passer de subvention pour outrepasser la loi 101 (1er mai). Mais depuis quand des catégories de citoyens peuvent-elles se prétendre au-dessus des lois?

Nos Anglos. Par ailleurs, les porte-parole des anglophones du Québec se sont dits prêts à aller jusqu'à la Cour suprême pour pouvoir conserver leurs commissions scolaires et leur droit allégué à élire leurs commissaires scolaires. Le ministre François Blais n'a d'ailleurs pas écarté l'idée de deux modes de gestion scolaire: un pour les anglophones et l'autre pour les francophones (15 avril). C'est-y-pas l'apartheid, ça?

Nos Anglos. Lise Payette faisait remarquer que nos Anglos sont déjà dans du flambant neuf au CUSM payé deux milliards, tandis que les Québécois francophones attendent encore aux urgences pendant des heures et des heures. Cherchez l'erreur!

L'Institut économique de Montréal. Un des économistes rattachés à ce *think tank* déplore que la privatisation de la santé ait encore si peu progressé depuis le jugement Chaoulli en 2015 et presse le gouvernement d'accélérer le pas. Il propose un système mixte, comme on en trouve dans certains pays européens (5 juin). À noter que dans plusieurs de ces pays, y compris la France, l'assurance maladie n'est pas universelle et ce sont surtout les citoyens les plus pauvres qui sont les moins bien couverts.

Ontario. Cette province, qui, comme le Québec, a sa propre classification des films, aimerait que celle-ci soit uniformisée au Canada. Pourquoi diantre vouloir des «normes nationales»? Pourquoi vouloir ouvrir davantage la porte à ce que la classification canadienne, qui s'applique dans les huit autres provinces, s'applique aussi au Québec? Il s'agit d'une compétence provinciale (14 mai).

2. Affaiblir nos outils collectifs

Démanteler le système de santé et de services sociaux en vue d'accroître l'acceptation sociale de sa privatisation partielle. On le sait de mieux en mieux, du reste, c'est pourquoi je n'insiste pas trop. Dans un article fort intéressant, Lucie Biron (23 mai) fait le résumé de ce qui est en cours : réformes de structures, concentration du pouvoir, augmentation prévisible des coûts, aucune considération pour les mesures qui pourraient réellement améliorer le système. On sait par ailleurs que la réforme des régimes de retraite est en train de causer le départ de milliers d'employés, notamment des infirmières (13 et 24 avril). On pourrait aligner les décisions ou les ballons d'essai du ministre Barrette au cours de la période couverte par cette chronique ; plusieurs touchent les aînés (25 mai) et d'autres populations vulnérables comme

les porteurs du VIH et les toxicomanes, par exemple (8 avril et 1^{er} mai). En matière de services sociaux, les prestataires de l'aide sociale propriétaires de maisons jugées trop luxueuses (valeur résiduelle, soit la différence entre l'estimation municipale et l'hypothèque restante, de 142 000 \$ pour une personne apte à l'emploi et valeur totale de 203 000 \$ pour une personne déclarée inapte) subiront une diminution ou une cessation de l'aide versée (*La Presse*, 5 juin).

Éducation et intégration des élèves issus de l'immigration. Dans le bras de fer qui l'oppose à Catherine Harel Bourdon, directrice de la CSDM, le gouvernement libéral est prêt à faire payer beaucoup aux élèves. Pour éviter la tutelle, dont le ministre François Blais la menace (30 avril), la CSDM devra supprimer une vingtaine de postes de direction d'écoles (13 mai), près de 170 postes de professionnels et d'employés de soutien (12 mai); elle envisage aussi de couper le transport scolaire pour les établissements à vocation particulière (22 mai). Cela s'ajouterait à toute une série de compressions dans d'autres services aux élèves. Le budget pour l'an prochain prévoit des coupes de 41 millions (27 mai). Le gouvernement libéral voudrait que l'école publique anglaise (beaucoup moins touchée par les coupes) devienne beaucoup plus attrayante que l'école publique française qu'il ne s'y prendrait pas autrement.

Éducation et égalité des chances. – Près d'une vingtaine de classes spécialisées pour des élèves à besoins particuliers seront abolies à la Commission scolaire de Laval en raison des compressions libérales (22 et 23 mai). 265 postes de professionnels seront abolis, essentiellement dans les commissions scolaires francophones partout au Québec; ces professionnels offraient des services aux élèves ayant des besoins particuliers (20 mai). – Les services de garde scolaire seront coupés pour 220 000 élèves de 5 à 12 ans, ce

qui affecte non seulement les jeunes (« Retour de la clé dans le cou? », titre *Le Devoir* du 23 mai), mais aussi leurs éducatrices, dont plusieurs perdront leur emploi. – 800 écoles de village menacées, selon la Fédération des commissions scolaires (*Journal de Montréal*, 4 juin).

Éducation et égalité des chances. La Presse web (2 juin) révèle que dans la réforme de la taxation scolaire, jugée désuète par le ministre François Blais, il est désormais presque assuré qu'il y aura « maintien d'une taxe foncière ». Le gouvernement se chargera de déterminer le taux de la taxe. Ce sera un taux pour tout le Québec ou alors un taux par région. La décision n'est pas encore prise à ce sujet, a dit le ministre. Qu'est-ce que cela signifie concrètement? Puisque la péréquation scolaire n'existe plus, les municipalités les plus riches percevront davantage en taxe scolaire que les municipalités les plus pauvres. On voit donc immédiatement le déséquilibre entre le réseau public francophone et le réseau public anglophone.

Forums jeunesse régionaux. Ils sont abolis, évidemment. Or, comme le souligne Michel Venne, il s'agissait là d'écoles de citoyenneté et de formation à nos institutions démocratiques (27 mai). C'était aussi un lieu collectif, où les jeunes pouvaient prendre conscience d'eux-mêmes, de leurs intérêts comme groupe et de leurs projets pour notre société. Le soutien à la recherche individuelle d'emploi ne pourra pas remplacer la conscience collective que ces forums jeunesse permettaient de développer (13 avril).

Caisse de dépôt et placement. Par le projet de loi 38, le gouvernement du Québec voudrait permettre à la Caisse de dépôt et placement de prendre en charge des projets de transport collectif. Rien n'assure cependant que le conseil d'administration de la Caisse restera indépendant et pourra refuser des projets non rentables (22 mai).

Commission de l'équité salariale. Par le projet de loi 42, le gouvernement libéral veut abolir la Commission de l'équité salariale. C'est grâce au travail de cette commission que la rémunération de nombreuses travailleuses a pu être ajustée, tant dans les entreprises privées que dans le secteur public ou parapublic.

La recherche savante. Le gouvernement du Parti québécois a eu le temps de doter le Québec d'une Politique nationale de la recherche et de l'innovation. Le gouvernement libéral n'y donne pas suite. Des joyaux comme la bio-banque Cartagene sont en péril faute d'un financement suffisant et surtout récurrent (4 mai). Les chercheurs de la santé publique se plaignent d'être censurés et muselés (4 mai). En outre, le gouvernement Couillard coupe les vivres aux organismes québécois de financement de la recherche (15 mai). Faudra-t-il là encore que les chercheurs n'aient plus à espérer que du côté fédéral? Pour l'instant, Ottawa n'a pas augmenté significativement son soutien à la recherche et surtout il privilégie le partenariat avec le secteur privé au détriment de la recherche fondamentale ou sur des enjeux proprement québécois (23 mai, cahier spécial ACFAS). Mais dès que la conjoncture sera plus favorable, on peut s'attendre à un accroissement du financement par le fédéral, selon ses objectifs et ses conditions. C'est d'ailleurs Ottawa qui est en train d'assurer le financement de Cartagene...

L'édifice Saint-Sulpice. L'ancien siège de la Bibliothèque nationale, sur la rue Saint-Denis à Montréal, est-il vraiment sauvé? Devant le tollé suscité par l'annonce de sa vente prochaine, la ministre de la Culture, Hélène David, a reculé: la vente est «suspendue» (25 mai). Jusques à quand? À surveiller de près.

Société des alcools et Hydro-Québec. Toujours ces menaces planantes de privatisation partielle, malgré les nombreuses études qui montrent à quel point ces ventes ne seraient pas rentables. Le premier ministre laisse dire, puis il jure que non, cela n'arrivera pas. (9 avril). Hydro-Québec a longtemps fait notre fierté collective: le désamour des citoyens québécois devant les hausses de tarifs répétées et les erreurs de gestion tout aussi répétées (éoliens, achats au privé en période de surplus, vente de feu d'équipements nucléaires, primes scandaleuses, etc.) sont probablement un préalable à ce que les Québécois s'opposent moins à sa privatisation partielle (bonne analyse par Gérard Bérubé des défis qui attendent Éric Martel, 4 juin).

3. Délégitimer totalement la volonté du peuple québécois de faire société différemment

3.1 Par Ottawa

Loi 101. La Cour d'appel a décidé que les commerçants peuvent continuer à afficher en anglais seulement. Les Best-Buy, Old Navy, Toys «R» Us et autres multinationales représentées par le Conseil canadien de ce monde pourront continuer à agir ici comme aux États-Unis (29 avril et 6 mai).

C-51. La loi a été adoptée le 6 mai, pendant une partie des éliminatoires opposant les Canadiens au Lightning de Tampa Bay (7 mai). Cette loi pour contrer le terrorisme est si large que tous les indépendantistes du Québec risquent de constater un jour qu'elle pourrait s'appliquer contre eux.

C-51. Là où Ottawa privilégie C-51, la surveillance et la répression, le Québec pourrait miser sur des outils qui sont entière-

ment de juridiction provinciale avec plus de succès. Il semble que les centres jeunesse, les centres communautaires, les écoles secondaires, et la police seraient mieux en mesure de contrer l'émergence de l'extrémisme islamiste à cause de leur orientation vers le soutien psychologique et social ainsi que l'accompagnement (30 mai). Comme dans beaucoup d'autres situations, par exemple la délinquance juvénile, criminaliser est une manière pour Ottawa de s'approprier la gestion d'un problème qu'un traitement plus social (de compétence provinciale) pourrait peut-être mieux résoudre.

Toxicomanie. Une manière efficace de protéger quelque peu la santé des toxicomanes est d'ouvrir des sites d'injection supervisée. Proposée depuis des années par des groupes communautaires de Montréal, soutenue par les autorités municipales depuis longtemps, l'idée a finalement obtenu l'aval du gouvernement du Québec. Mais le gouvernement Harper, évidemment, est contre. Le processus pour obtenir son consentement s'annonce pénible. Et les organismes concernés doutent de la volonté du gouvernement Couillard de faire pression sur le fédéral (1^{er} mai). D'ailleurs, le maire Coderre a décidé que, puisqu'il avait l'aval de la Cour suprême, il se passera du bon vouloir du gouvernement conservateur (5 juin). C'est une voie à suivre: agissons toujours dans le domaine de nos compétences et mettons le fédéral devant le fait accompli. Rappelons que les politiques sociales sont une compétence exclusive du Québec, et qu'il est trop facile d'invoquer les aspects qui touchent le droit criminel de ce projet pour qu'Ottawa se sente justifié de s'imposer.

Système pénal. Contre la voie des soins souhaitée quasi unanimement par les intervenants et les experts québécois, le gouvernement fédéral privilégie le «trou», c'est-à-dire la punition pour contrôler les détenus atteints de troubles mentaux (29 mai).

3.2. Par Québec

Association Québec-France. Faute de financement par les gouvernements, cette association (dont le pendant en France est l'Association France-Québec) disparaît après avoir encouragé pendant 44 ans les relations culturelles entre les deux États, relations relayées par des échanges touchant toutes les régions du Québec (29 avril). Restons donc dans nos petites frontières provinciales, cessons donc tout rayonnement de notre État à l'international, comme le déplore René Cloutier (1^{er} mai). Christian Rioux fait d'ailleurs entendre le silence assourdissant de la France devant le décès de Jacques Parizeau, qui avait été reçu comme un chef d'État en 1995 et n'est plus désormais aux yeux de l'Hexagone qu'un ancien premier ministre provincial (5 juin).

4. Détruire ce qui reste de l'institutionnalisation du caractère distinct du Québec dans la constitution canadienne et les institutions fédérales

Nominations des juges. Dans le litige qui opposait Québec à Ottawa sur la nomination des juges, celle-ci donne raison à Ottawa. Ainsi, un juge de la Cour fédérale pourra être nommé à une cour du Québec. Certains juristes voient là une possibilité pour qu'éventuellement, un juge de la Cour fédérale ayant fait un petit séjour par la Cour d'appel du Québec puisse ensuite être nommé à la Cour suprême à un des postes réservés au Québec. Cela ne s'est pas produit pour le juge Nadon, mais rien n'empêche désormais que cela arrive à l'avenir (25 avril).

Loi sur les langues officielles. Un fonctionnaire fédéral poursuit le commissaire Graham Fraser qui n'a jamais fait respecter son droit de travailler en français au Bureau du surintendant des institutions financières, une institution fédérale (19 mai).

Loi sur les langues officielles. L'Office national de l'énergie n'a pas respecté la loi sur les langues officielles dans l'affaire de l'oléoduc Énergie Est. Même le commissaire Graham Fraser est obligé de le reconnaître, du bout des lèvres cependant (21 mai).

Éducation en français dans les provinces et les territoires anglophones. On sait que le gouvernement Harper a mis fin au programme de contestation judiciaire destiné aux minorités de langues officielles. Aussi, comment interpréter la décision de la Cour suprême d'obliger les francophones du Yukon à retourner devant le tribunal de première instance pour faire valoir leur droit à l'éducation en français même s'ils ne sont pas nés au Canada? Comment ne pas voir qu'une telle décision risque d'épuiser les ressources financières et l'énergie des Francophones du Yukon? Que le gouvernement du territoire ait décidé, de manière tout à fait discrétionnaire, d'accepter de construire une nouvelle école française ne clarifie pas la question de qui y a droit à l'éducation en français (27 avril et 15 mai). Par ailleurs, il a fallu 33 ans et une autre décision de la Cour suprême pour que la Colombie britannique soit désormais obligée de loger les élèves francophones ailleurs que dans un trou à rats (27 avril). Et pendant ce temps-là, le commissaire Graham Fraser voudrait nous faire pleurer sur le sort des anglophones du Québec (8 mai et récidive 14 mai)!

Radio-Canada. Les coupes du gouvernement fédéral ont affecté plus gravement les services français. C'est ce que dénoncent les gouvernements du Québec et de l'Ontario (22 mai). Notre collègue Denis Monière s'est livré à des calculs fort intéressants.

Je le remercie de sa contribution :

QUI A LE PLUS SOUFFERT DES COUPURES À RADIO-CANADA?

par Denis Monière

Dans son budget d'avril 2012, le gouvernement conservateur a décidé de réduire les subventions accordées à la Société Radio-Canada. Ces coupes budgétaires totaliseront en 2015, 115 millions \$, soit environ 10 % des sommes accordées au radiodiffuseur public. Ainsi en 2012, 64 % du budget provenait des fonds publics alors que cette proportion n'était plus que de 59 % en 2014.

Quel a été l'impact de ces compressions sur les deux réseaux linguistiques ?

Répondre à cette question n'est pas facile, car les résultats financiers de la CBC-SRC sont amalgamés pour la plupart des postes budgétaires. Pour évaluer la distribution linguistique des coupes, nous utilisons comme indicateurs les effectifs totaux et temps pleins de personnes employées qui sont spécifiés pour les deux réseaux. La masse salariale étant le poste budgétaire le plus important de toute organisation publique, c'est par la réduction de personnel qu'on comprime habituellement les dépenses. Les données du tableau qui suit proviennent des Rapports annuels CBC-SRC, section profil des employés, p.46 (2012-2013) et 52 (2013-2014). En comparant les données d'une année à l'autre, on peut déterminer les compressions réelles effectuées dans les deux réseaux.

La colonne des écarts montre que les coupes à Radio-Canada ont eu sept fois plus d'effet sur le personnel du réseau français qui a été amputé de 3,5 % alors que le réseau anglophone ne perdait que 0,5 % de ses employés. Alors qu'à la SRC, ce furent les emplois plein temps qui écopèrent, à la CBC ce

**RÉPARTITION DES RÉDUCTIONS DE PERSONNEL
À LA CBC ET À LA SRC ENTRE 2012 ET 2014**

		2012- 2013	2013- 2014	écart
CBC	Employés permanents	3321	3322	1
	Total*	3856	3834	-22
SRC	Employés permanents	2974	2893	-81
	Total*	3575	3450	-125
	Services institutionnels	821	866	45

* Comprend les employés temporaires et contractuels

furent principalement les emplois contractuels et temporaires (-81 comparativement à +1). Paradoxalement, les services administratifs se sont accrus durant la même période.

Et pourtant, le réseau français est plus productif que le réseau anglais dans la mesure où il a totalisé, en 2014, 21,5 % des parts du marché comparativement à seulement 15,5 % pour le réseau anglais. En 2012-2013, la SRC avait aussi augmenté ses revenus publicitaires de 4 % alors que ceux de la CBC diminuaient de 20 %. Ces chiffres contredisent aussi la cible déclarée par la direction de la CBC-SRC qui s'était engagée à abolir sur trois ans 650 postes à temps plein dont 479 en 2012-2013. On serait donc loin du compte et le pire serait encore à venir. On prévoit d'ailleurs dans le budget 2014-2015 couper 573 postes ce qui est bien la preuve que les réductions de postes annoncées dans les rapports annuels précédents n'ont pas été réalisées.

Ce même budget prévoit aussi réduire l'empreinte immobilière, soit le nombre de pieds carrés occupés par Radio-

Canada. La cible globale, qui était de 400 000 en 2012, a été fixée à 800 000 pieds carrés en 2015. On spécifie que c'est la Maison de Radio-Canada à Montréal qui absorbera 50 % de cette réduction (soit 400 000 pieds carrés), mais on ne précise pas où seront pris les 50 % restant. Là encore, c'est le secteur français qui est le plus directement affecté.

*

Je relance nos lecteurs. Il faut désormais étudier en profondeur certaines questions pour mieux cerner comment le gouvernement du Québec et le gouvernement fédéral s'y prennent pour que notre État et nos organismes publics soient de plus en plus empêchés dans leur action et leurs moyens.

Le Syndicat canadien de la fonction publique, section du Québec, a produit une enquête révélant que l'accord de libre-échange avec l'Union européenne risque d'ouvrir la voie à la privatisation des services publics; le gouvernement du Québec conteste cette analyse (21 avril). On appréhende déjà que le Partenariat transpacifique affecte grandement l'agriculture québécoise. Quelqu'un voudrait-il se charger de faire le tour de ces deux ententes internationales du point de vue du Québec?

Le gouvernement libéral est décidé à mettre la Commission scolaire de Montréal à genoux. Et c'est grave. Il faut absolument une étude pour comparer l'impact des compressions dans les deux réseaux scolaires montréalais : le réseau anglophone semble être très peu affecté. Il faut vérifier ce qui n'est pour l'instant que mon assertion. Comment peut-on espérer que nos enfants se préparent correctement à l'avenir et que les parents immigrants acceptent sans contester d'envoyer leurs enfants à l'école publique française à Montréal si

les écarts de richesse continuent de croître entre les deux réseaux? Un bon réseau d'écoles publiques françaises est un minimum pour assurer notre avenir commun.

Je reviens avec mon idée de documenter le déclin économique de nos régions depuis l'arrivée au pouvoir des libéraux en 2003 (incluant la petite parenthèse péquiste de 2012-2014).

Toute autre étude sur un sujet particulier est la bienvenue dans le cadre de cet exercice de documenter le démantèlement de notre État et de notre nation. □

campagne de financement
2015
de L'Action nationale

sous la présidence d'honneur de
Denis Vaugeois
historien et éditeur



(photo: Louise Leblanc)

Uchronie. Ce mot mystérieux est rarement utilisé, mais le procédé est courant. Que serait-il arrivé si tel évènement n'avait pas eu lieu ou si telle personne n'avait pas été là? Est-il possible qu'une revue à elle seule puisse changer le cours de l'histoire? Si L'Action nationale n'avait pas existé, où serait rendu le Québec?

Quand je revois les noms des directeurs que j'ai connus, je ne peux m'empêcher de réfléchir sérieusement à la question. Qu'aurait été le Québec sans François-Albert Angers, Patrick Allen, Jean Genest, Rosaire Morin? Chacun paraissait irremplaçable. Nous ne savions rien d'eux, ou bien peu. Mais leur propos nous inspirait, meublait nos discussions et motivait notre action chacun dans notre milieu. Les uns après les autres, ils devenaient tellement immenses que chaque départ jetait l'alarme. Le Québec, c'est un éternel combat. C'est ainsi que naissent des combattants et des penseurs.

Quand Rosaire Morin est mort, nous étions effondrés. L'homme était d'une telle stature que la relève cette fois était vraiment impossible. Robert Laplante a prouvé le contraire. Derrière la revue, il y a bien sûr une équipe. Il faudrait les nommer tous. En fait, ce sont des centaines de personnes qui font cette revue, laquelle accueille des collaborateurs qui sont certains d'y trouver une tribune pour s'exprimer.

Facebook ne suffit pas!



Monsieur

L'Action nationale est modeste et peut se glisser dans la poche ou le sac à main. Mais la Ligue voit grand et n'a pu résister au plaisir de produire une revue de grand format en couleurs. Le défi était énorme. Trop beau pour durer. La direction a fait mentir les sceptiques. *Les Cahiers de lecture* offrent des moments de ravissement et des occasions de découvertes. Les bons livres ont besoin d'une telle vitrine. Et pour le lecteur, la présentation aérée permet de s'informer rapidement tout en donnant le désir d'aller plus loin.

Pour revenir à *L'Action nationale*, il faut convenir que nous n'avons jamais eu autant besoin d'une telle revue de combat. Pour celles et ceux qui auraient un petit doute, suivez les «Chroniques du démantèlement» de Lucia Ferretti.

Les abonnements et la publicité ne suffisent pas. Il nous faut aussi témoigner de notre attachement. À vrai dire, ce n'est pas tellement la Ligue qui est dans le besoin, mais le Québec, comme jamais.

Vous pouvez faire votre don (chèque, VISA ou MasterCard)

- par la poste **82, rue Sherbrooke Ouest, Montréal (Québec) H2X 1X3**
- à partir du site internet **action-nationale.qc.ca**
- au téléphone **514 845-8533** ou sans frais **1 866 845-8533**

L'Action nationale remet des reçus à titre d'organisme d'éducation politique reconnu OEP/002

Les Cahiers de lecture

de L'Action nationale



LA PENSÉE QUÉBÉCOISE EN ESSAIS

Pour savoir ce qui se produit dans le monde des essais au Québec, il faut s'abonner aux *Cahiers de lecture de L'Action nationale*, un périodique entièrement consacré aux recensions des essais québécois. D'un format journal agréable, *Les Cahiers* paraissent trois fois l'an et font un survol de l'actualité éditoriale québécoise comme il ne s'en fait nulle part ailleurs. Des comptes-rendus, des analyses critiques, des notes de lecture, 40 pages qui vous permettent de partager le point de vue de collaborateurs aguerris sur les essais publiés durant l'année.

30 \$ par année

50 \$ pour deux ans

taxes et expédition comprises
3 parutions par année

Commande par la poste :
L'Action nationale
82, rue Sherbrooke Ouest
Montréal (Québec) H2X 1X3
Téléphone : (514) 845-8533
sans frais, (866) 845-8533

À la boutique internet
action-nationale.qc.ca

Lire

Notes de lecture

L'insaisissable Honoré Beaugrand
de Jean-Philippe Warren
-Michel Rioux 110

Lire les essais

ANDRÉE FORTIN
Imaginaire de l'espace dans le
cinéma québécois 119

HERVÉ FISCHER
La divergence du futur 123

JEAN-FRANÇOIS MATTÉI
L'homme dévasté. Essai sur la
déconstruction de la culture 125

Michel Rioux*

L'INSAISSABLE HONORÉ BEAUGRAND

JEAN-PHILIPPE WARREN

Honoré Beaugrand. La plume et l'épée (1848-1906), Montréal, Boréal, 2015, 532 pages

Avant de porter le nom d'un pont, Jacques Cartier, Honoré Mercier et Samuel de Champlain avaient été autre chose dans la vie. Idem pour Jean Lesage et René Lévesque, qui n'ont pas été qu'une autoroute et un boulevard urbain.

C'est le cas d'Honoré Beaugrand qui, avant d'être une station de métro dans l'est de Montréal, avait été dans la vraie vie un homme aux multiples talents. Il faut savoir gré à la personne qui a donné son nom à la station de métro, sans quoi nous serions peu nombreux, aujourd'hui, à nous souvenir de lui.

Et peut-être que Jean-Philippe Warren ne se serait pas attelé à la rédaction de sa biographie si le nom d'Honoré Beaugrand n'avait pas fait partie du quotidien de milliers de Montréalaises et de Montréalais qui en entendent parler quand ils empruntent la ligne verte du métro.

* Journaliste. Membre du comité de rédaction de L'Action nationale

Dire du destin de Beaugrand et de sa trajectoire dans le siècle qu'ils sont proprement hors du commun demeurerait en deçà de la réalité. En témoigne le portrait dressé par Warren en introduction :

Soldat dans l'armée mexicaine, journaliste à La Nouvelle-Orléans, touriste en Chine, romancier et poète à ses heures, maire de Montréal, riche actionnaire des banques et des compagnies de chemins de fer, propriétaire du journal *La Patrie*, il pourfend les légitimistes et les ultramontains avec une raideur qui ne cesse de surprendre le lecteur contemporain. Il entend convaincre ses compatriotes du droit des peuples à disposer d'eux-mêmes, du principe d'une éducation obligatoire et gratuite, de l'idéal du suffrage universel et de l'autonomie des affaires temporelles par rapport à l'autorité de l'Église catholique (p. 10).

Progressiste alors que le Québec ployait sous une chape conservatrice, Beaugrand n'en demeure pas moins une énigme. Son parcours est à ce point marqué par des virages aussi curieux qu'imprévisibles qu'en refermant cette biographie qui fait quand même plus de 500 pages, on n'est pas sûr d'avoir saisi l'essentiel de ce personnage. Warren s'interroge d'ailleurs sur la signification profonde du changement de nom qui s'opère alors qu'il est au début de la trentaine. Se faisant appeler jusque-là Honorius Champagne, le voici qui devient Honoré Beaugrand. «Aurait-il voulu laisser derrière lui une identité qui ne lui convient plus et dont il cherche à se défaire? Ce n'est pas impossible» (p. 96). (De là le patronyme Beaugrand-Champagne apparu dans les années 1880.)

Le soldat

De son séjour dans la milice, en 1865, Beaugrand ne retiendra que l'humiliation imposée aux Canadiens français, traités véritablement comme des soldats de deuxième classe

et n'ayant accès qu'à des fonctions subalternes. Warren se demande si c'est en pensant à cette expérience amère qu'il écrira plus tard (1874) ne pouvoir supporter la fatuité de ces «Anglais» qui «nous considère(nt), encore aujourd'hui comme au jour de la Conquête, comme un peuple inférieur, bon tout au plus à être commandé» (p. 60)?

Ces déconvenues canadiennes vont faire en sorte que ce tout jeune homme – il n'a quand même que 17 ans – voudra se trouver un lieu où son désir de combattre pourra être assouvi. La guerre de Sécession ayant pris fin aux États-Unis, l'unification de l'Italie étant faite, pays où Arthur Buies avait «revêtu la chemise rouge des partisans de Garibaldi», c'est au Mexique que s'offre aux aventuriers un lointain champ de bataille. À l'instar d'un Faucher de Saint-Maurice, Beaugrand se retrouvera dans ce pays où, amoureux de la France, il épouse le combat qu'elle livre aux côtés de l'empereur Maximilien, opposé aux brigades républicaines.

Pour lui, écrit Warren, la situation est claire : il y a, d'un côté, des Mexicains sanguinaires qui pillent les consulats français, insultent le drapeau tricolore, violent la loi et se moquent de la morale, et, de l'autre, les membres du corps expéditionnaire français qui, sur le sol américain, font preuve de ce même sens de la justice et de cette même magnanimité qui, selon lui, font partout et toujours honneur à l'armée française (p. 69).

Neuf ans plus tard, il devait admettre l'échec de cette expédition contrerévolutionnaire en ayant des mots très durs : «La fin humiliante de cette aventure démontre une fois de plus que la France est impuissante à fonder quelque chose de stable, lorsqu'elle se fait le champion du despotisme.» (p. 86)

Si le goût de l'aventure peut expliquer bien des choses, n'est-il pas singulier néanmoins de constater que Beaugrand, émule de Papineau et nourri des vertus républicaines,

se soit mis, au Mexique, au service d'un Autrichien de la famille des Habsbourg, guerroyant, dans les faits, contre le peuple et sa volonté de libération ?

Mais Beaugrand n'en est pas à une contradiction près.

Le franco-américain

Alors qu'on aurait pu s'attendre qu'en quittant la France après son aventure mexicaine, il se retrouve sur les bords du Saint-Laurent, c'est plutôt vers les États-Unis qu'il se dirige. Après un bref épisode dans la marine américaine, qui le déçoit là encore, il tâte du journalisme à La Nouvelle-Orléans, à Falls River et à Boston, dans le Massachusetts où se trouve une forte colonie d'immigrés canadiens-français. Il pousse aussi une pointe jusqu'à Saint-Louis, dans le Missouri. On le voit même, en 1874, renoncer à sa qualité de sujet britannique et demander à devenir citoyen des États-Unis. Un an plus tard, Beaugrand écrivait que « nos ancêtres commettaient, selon nous, en 1776, l'erreur d'opter pour l'Anglais contre l'Amérique et il nous a fallu un siècle de luttes continues pour en arriver à obtenir en 1875 ce que nous offrait Washington en 1775 » (p. 132). On retrouve ici ce qui a été le leitmotiv politique du grand Papineau jusqu'à sa mort.

Même en terre américaine, Beaugrand ferraille contre les ultramontains, les conservateurs et les monarchistes. « Ce n'est pas un petit honneur que d'être détesté par cette clique d'ignorants fanatisés », écrit-il dans son journal *La République*. Il poussera l'audace jusqu'à publier, en 1878, une espèce de profession de foi dans laquelle il se dit entre autres « franc-maçon avancé, et même très avancé, libéral très avancé, admirateur des principes de la Révolution française et partisan de la Déclaration des droits de l'homme » (p. 183).

Mais tout cela ne fait pas vivre son homme et, à trente ans, après avoir par ailleurs publié un roman, *Jeanne la fileuse*, reçu par la critique comme étant d'un ennui mortel, voici donc Beaugrand qui, sentant que ses talents de journaliste seront utiles pour ses amis libéraux confrontés à des échéances électorales tant à Ottawa qu'à Québec, revient au pays. C'est ce que l'auteur présente comme sa période républicaine.

Le Républicain

Un journal libéral, *Le Fédéral*, est fondé très rapidement à Ottawa. «Il entend incarner, écrit Warren, la vraie tradition rougiste et fouetter le courage des libéraux qui seraient tentés de s'en détacher» (p. 189). Il prend de l'ascendant dans le petit monde de la politique canadienne, souligne l'auteur. Mais la défaite cinglante des libéraux fédéraux le ramène pour de bon à Montréal où, après plusieurs péripéties, il fonde un journal, *La Patrie*. Au bout d'un an, sans devoir rien à personne, le quotidien tire à 8000 exemplaires, ce qui en fait un incontestable succès. Autour du journal s'active une élite intellectuelle composée de Louis Fréchette, Arthur Buies, Faucher de Saint-Maurice, Benjamin Sulte, Norbert Provencher. Beaugrand devient un incontournable dans la vie politique, sociale, économique et culturelle de Montréal. Il accueille Wilfrid Laurier dans ses locaux, accompagne Sarah Bernhardt à Kahnawake en compagnie de Louis Fréchette. Lui et Honoré Mercier «scellent une union stratégique entre l'aile nationale et l'aile républicaine du parti libéral» (p. 276).

Le maire

À 39 ans, la table est mise pour l'arrivée de Beaugrand sur la scène municipale.

Jean-Louis Beaudry, le maire de Montréal, en est à son dixième mandat. Les élites anglophones croient qu'il serait temps que le jeu de l'alternance s'exerce. Mais «les regards se tournent vers un jeune entrepreneur qui passe pour énergique et progressiste» (p. 286). On le presse d'accepter. Quand il constate qu'il a l'appui des anglophones, il se lance dans la mêlée. Il plaide l'impartialité, «au double point de vue national et religieux». Si, aux yeux d'Henri IV, Paris valait bien une messe, Montréal, à ceux de Beaugrand, valait quelques explications quant à son passé. «Il assure dans un éditorial se soumettre aux doctrines romaines dans le domaine religieux, respecter les croyances d'autrui, vénérer le clergé catholique et être loyal à l'Angleterre, sans cesser bien sûr d'être républicain. Il demande audience à Mgr Fabre, évêque de Montréal, afin de lui expliquer son passé maçonnique», rappelle Warren. (p. 288). Ce diable d'homme semble avoir réussi là la quadrature du cercle!

Jules-Paul Tardivel dénonce alors cet homme «qui a renoncé à sa foi pour s'enrôler sous les bannières de Satan» (p. 293).

Aussitôt élu, se disant canadien avant tout, il se fait le promoteur de la bonne entente entre les anglophones et les francophones. Relatant la fête qui soulignait son élection, *La Patrie*, son journal, écrivait que «Français et Anglais étaient hier au soir confondus dans un même sentiment de sympathie pour l'élu de la cité [...] Beaucoup avouaient hier que depuis bien longtemps, ils n'avaient pas eu le bonheur de voir une aussi franche union des deux nationalités» (p. 299).

Mais tout ne se révèle pas un long fleuve tranquille pour le nouveau maire. Une crue des eaux du fleuve, en avril 1885, répétée en 1886 jette des centaines de citoyens à la rue. Beaugrand force l'admiration, même de ses adversaires, en

chaussant ses bottes de caoutchouc pour combattre le fléau. Il s'attaque ensuite à la salubrité publique, Montréal ayant une très mauvaise réputation à cet égard. Les médecins de Montréal n'avaient de cesse de dénoncer l'état des lieux et l'inaction du vieux maire Beaudry. Le nouveau maire dit craindre une épidémie de choléra. C'est plutôt la variole, ou petite vérole, qui s'abat sur la métropole. « Une maladie redoutable, rappelle l'auteur, à la fois par sa mortalité et par sa monstruosité. Elle se répand facilement, transforme ses victimes en créatures hideuses et répugnantes et les tue en quelques jours » (p. 307). Les lignes qui suivent et qui décrivent les conséquences de la maladie sont proprement repoussantes.

La bataille autour de la vaccination obligatoire tourne finalement à un corps à corps Anglais contre Français. Les premiers accusent les seconds d'être sales et de ne pas vouloir être vaccinés pendant que les Français voient dans cette campagne de vaccination un complot ourdi par les Anglais pour les faire disparaître en leur inoculant la maladie! Warren rapporte les résultats d'une étude faisant état d'un taux de mortalité de 3,8 % pour les Canadiens français et de 0,38 % pour les Canadiens anglais. Même affaibli par des crises d'asthme, le maire tient bon et ne lâche pas prise. Il résiste aux appels du journal *Herald*, qui prône l'appel à l'armée. Il convainc Mgr Fabre de se prononcer pour la vaccination obligatoire. Finalement, c'est l'arrivée de l'hiver qui fournira aux Montréalais un répit.

L'épidémie de vérole n'est pas encore endiguée qu'éclate l'affaire Louis Riel, pendu par les conservateurs de J.A. MacDonald. Devant 40 000 personnes massées au Champ-de-Mars, Laurier fustige le gouvernement, Mercier lance son fameux « Riel, notre frère, est mort. » Retenu chez lui par une crise d'asthme, Beaugrand fait lire une lettre :

Je veux joindre ma voix à celles de tous les patriotes qui se réunissent, sans distinction de partis politiques, pour protester, au nom de la justice et de l'humanité, contre l'attentat que Sir John et ses collègues ont commis pour se rendre au désir de quelques fanatiques. Il fallait à ces gens-là une large tache de sang pour essayer de couvrir les iniquités d'un gouvernement coupable (p. 343).

L'auteur constate que «quand l'année 1885 s'achève, l'impression d'un Beaugrand vendu aux Anglais est donc fragilisée» (p. 344). Alors qu'il aurait sans doute été réélu haut la main en 1887, Beaugrand choisit plutôt de soutenir la candidature d'un conservateur anglophone contre un libéral francophone, ce qui ne lui fit pas d'amis dans son rang.

L'éditeur et le voyageur

Les vieilles inimitiés entre Beaugrand et Honoré Mercier se cristallisent en 1890 quand l'ex-maire annonce sa volonté de se présenter dans le comté de Saint-Louis pour le parti libéral. Rainville, que Beaugrand avait désavoué deux ans auparavant en appuyant son adversaire conservateur à la mairie, est plutôt le choix de Mercier. Humilié, Beaugrand se classe au troisième rang, Rainville le libéral l'emportant de justesse sur le candidat conservateur.

Jean-Philippe Warren épingle par la suite «le culte des honneurs» auquel son sujet s'adonne avec délices. «Cet acharnement de Beaugrand contre tout ce qui se rattache à la monarchie rend paradoxal son entichement des distinctions et des médailles. La quête éperdue des rubans de ce lecteur de l'Almanach de Gotha [...] est légendaire» (p. 410), écrit-il. Il se targue de rubans et de médailles offertes par la Norvège, le Mexique, la Tunisie. Et surtout de la France, dont il est décoré de la rosette de la Légion d'honneur.

Traité avec déférence dans les clubs privés anglophones de Montréal, dont le St James's Club, «un club sélect qui compte parmi ses membres très peu de francophones (4 % en 1891) et qui lui ouvre les portes de ses salons cossus et de sa splendide salle à manger» (p. 500). Beaugrand passe ainsi les dernières années de sa vie à éditer des livres de luxe, à voyager à travers le monde, le grand monde. Reçu en audience par le président français Sadi Carnot, invité par un président des États-Unis, il pavoise. Pour la somme de 30 000 \$, il vend son journal *La Patrie* à Israël Tarte, celui qui soutenait que les élections ne se gagnent pas avec des prières; il en fait un organe favorable aux libéraux fédéraux de Laurier.

L'auteur termine sa formidable biographie en mettant l'éclairage sur le caractère de son sujet, mort à 58 ans, et sans doute sur sa principale qualité: l'audace.

Du grand-père coureur des bois, navigateur et investisseur dans les chemins de fer au petit-fils globe-trotteur et businessman se dessine une trame familiale qui nous renseigne sur les lignes de partage des Canadiens français au lendemain de la Rébellion des patriotes de 1837. À ceux qui refusent la résignation et la soumission que prêchent les élites conservatrices de la seconde moitié du XIX^e siècle, la vie de Beaugrand rappelle la valeur, au fond si simple, de l'audace (p. 513).

Mais pour paraphraser ces vers de Corneille à la mort de Richelieu:

Il a fait trop de bien pour en dire du mal!

Il a fait trop de mal pour en dire du bien! ❑

ANDRÉE FORTIN

Imaginaire de l'espace dans le cinéma québécois, Québec, Presses de l'Université Laval, 2015, 274 pages

Le cinéma agit comme miroir du réel, reflet fidèle et déformant de nos histoires et de nos vies. L'idée n'est pas nouvelle. Autant le septième art permet-il de figer des représentations de ce que nous sommes, de notre imaginaire social, même lorsqu'il semble à mille lieues de notre réalité – on pense entre autres au cinéma de science-fiction, aux films historiques ou aux films d'horreur – autant permet-il une mise à distance réflexive sur ces représentations de la réalité. C'est à partir de ce principe que la sociologue Andrée Fortin envisage de sonder l'imaginaire québécois à travers le cinéma, plus précisément l'imaginaire de l'espace. Intitulé *Imaginaire de l'espace dans le cinéma québécois*, son plus récent ouvrage a de quoi séduire, à l'époque de la prospection pétrolière et de l'oléoduc Keystone, la question de notre rapport au territoire est hautement de circonstance.

«[Il] faut penser le social avant de l'organiser : on l'organise toujours en fonction d'un sens donné et à donner», affirme Fortin (p. 4). À cet effet, le cinéma permet d'accéder selon l'auteure «à la compréhension du réel et de partager ce réel». Pour le dire autrement, les films reflètent l'imaginaire

d'une société, mais contribuent aussi à le construire. Le cinéma cristalliserait et questionnerait ainsi notre rapport à l'espace et en produisant des représentations partagées de l'espace géographique, bien entendu, mais également, de manière symbolique, l'espace comme façon d'habiter et de vivre le territoire. En étudiant ce que Michel de Certeau nomme «des récits d'espace», Fortin nous convie à l'analyse des «caractéristiques objectives de l'espace», telles que présentées par les images cinématographiques (par exemple, la ville, ses routes, ses ponts, ses habitations, etc.), et les «appropriations subjectives de l'espace», par les histoires elles-mêmes, le contenu de la narration, des dialogues ou par les relations et les actions des personnages.

Sonder l'imaginaire de l'espace québécois en scrutant sa cinématographie, voilà une entreprise monumentale, pour ne pas dire vertigineuse. L'exhaustivité et la diversité du répertoire cinématographique québécois depuis les 50 dernières années a de quoi déconcerter. Une telle entreprise exige d'avoir vu, analysé et classé tout le corpus cinématographique et de faire ressortir les récurrences, les régularités, les déplacements thématiques et symboliques au fil des années. Voilà l'aventure embrassée par Andrée Fortin qui, pour le bien de la recherche – et probablement pour son plaisir personnel –, a visionné 270 films de fiction québécois parus entre 1965 à 2010. Tous les films étudiés situaient leur action au Québec. Pourquoi commencer en 1965 et pas plus tôt ? Parce qu'avant cette date la banlieue est inexistante sur nos écrans. Sociologie de l'urbanité et de la banlieue, l'auteure nous rappelle que c'est à partir des «années 1950 que se développe la banlieue nord-américaine en général et au Québec en particulier» (Fortin, 2015, p.13). C'est à partir de 1965 que la banlieue devient visible dans le cinéma. Cette même année voit paraître *Léopold Z*, film phare des années 1960 qui occupe une place particulière

dans l'analyse de Fortin. Le film de Gilles Carle, et son histoire de chauffeur de chasse-neige montréalais qui rêve d'une maison en banlieue, montre en effet l'avènement de la banlieue dans l'imaginaire québécois.

L'auteure décortique de long en large les films de son corpus en tenant compte des lieux d'action, le territoire montré à l'écran, mais également de leurs significations par le biais des personnages, de la mobilité de ces derniers, des moyens de transport utilisés, de la temporalité de l'action, de l'échelle de plan, des couleurs, etc. Le livre de Fortin présente les résultats de ce minutieux examen en trois parties.

La première analyse les espaces habités, en ciblant de façon synchronique la ville, la banlieue, la campagne comme catégories d'espace prédominantes. À première vue, cette analyse des représentations de la ville, la banlieue et la campagne n'a rien de très surprenant. Pourtant, la qualité de la recherche et les descriptions détaillées de scènes, de scénarios ou de plans permettent d'approfondir les récurrences thématiques et symboliques de notre rapport à l'espace. Fait intéressant, l'auteure note progressivement un déplacement de l'action des villes à la banlieue, fait qu'elle attribue à une nouvelle génération de cinéastes ayant eux-mêmes grandi en banlieue. Ainsi à partir des années 2000, la banlieue devient un lieu central de l'action du cinéma québécois. Fortin observe par conséquent une complexification de sa représentation, entre autres à travers la diversification des types de banlieue (différentes banlieues pour différentes classes sociales). Il y aurait également une autonomisation de la banlieue: les personnages et les histoires n'ont plus besoin de la ville centre. La banlieue devient un lieu d'habitation, de travail, de consommation et de loisirs. En outre, contrairement à la représentation de la banlieue des années 1960 et 1970, la banlieue des années 2000 possède

maintenant un passé, un présent et un avenir, on peut désormais en être nostalgique.

Dans la seconde partie de son livre, l'auteure analyse les marqueurs d'espace, à savoir les moyens de transport, leurs différents usages et les voyageurs. L'appropriation matérielle et symbolique de l'espace à travers les voyages et déplacements par l'entremise de symboles (la rue, la ruelle, le pont, l'autoroute, la voiture, la moto, etc.). La troisième partie se penche finalement sur les espaces identitaires et intersubjectifs. Ici, l'auteure analyse essentiellement la figure de l'artiste, de la création, des médias et de l'espace public et les différents types de narrateurs.

En somme, l'étude de Fortin est un ouvrage qui nourrit notre soif de cinéma autant que notre connaissance de nous-mêmes en tant que Québécois. En analysant sociologiquement les images de notre cinéma et en révélant par son étude minutieuse les régularités et les déplacements qu'il recèle, Fortin arrive à dessiner une cartographie évolutive de notre imaginaire social. Sa méthodologie permet d'aller au-delà des analyses furtives et des généralisations, en parvenant à dégager l'imaginaire de notre cinéma dans toute sa cohérence. Un tel ouvrage ne manquera pas de réjouir autant les chercheurs en sciences sociales que les mordus de cinéma. Un travail à lire et à poursuivre !

Guillaume Lemire

Professeur de sociologie au collègue Lionel-Groulx

HERVÉ FISCHER

La divergence du futur, VLB éditeur, 2015, 237 pages

Dans le paysage souvent étioilé des intellectuels québécois, Hervé Fischer est un personnage hors du commun et un créateur original. Avec *La divergence du futur*, il publie chez VLB un essai percutant qui a le grand et rare mérite de donner de quoi penser.

Hervé Fischer fait partie des philosophes qui ont le bel avantage d'éclairer les bouleversements sociaux et culturels que nous vivons aujourd'hui et de nous dessiner un avenir possible. Depuis ses débuts, l'humanité réalise des progrès et des gains, par sauts qualitatifs et révolutions néguentropiques, entre deux reculs ou catastrophes. Alors que nous pourrions être tentés par un pessimisme largement répandu, Hervé Fischer aborde ce qu'il appelle le « choc du numérique » comme une crise majeure, mais positive, qui nous oblige à choisir entre le pire et le meilleur. Le temps présent est celui de l'écartèlement entre les risques de l'aliénation finale et les chances de libération à saisir, après les avoir analysées, en avoir débattu et les avoir traduites en saines politiques de développement collectif. Le monde change, à haute vitesse, et nous pourrions y trouver les occasions d'y mieux vivre et d'y mieux être :

Le passage de l'âge du feu à l'âge du numérique demeure ambivalent, en ce sens que le progrès qu'il nous fait espérer dépendra de l'usage que nous ferons de sa présence.

Entre la fin du monde annoncée et le commencement d'un nouveau monde à faire, Hervé Fischer nous conjure de choisir la voie des changements urgents et nécessaires pour survivre et renaître, d'une génération aux suivantes. Notre vaillant philosophe n'hésite pas à nous concevoir au futur comme des dieux ayant accompli une mutation aussi décisive que nécessaire: nous serons enfin passés

des passions primitives des dieux de la Grèce antique, animés par des instincts de base, Eros et Thanatos, bien sûr, auxquels Fischer ajoute Prométhée, aux dieux accomplis et enfin parachevés qui honoreront la nature et la justice. Cette chance renouvelée n'est pas automatique; elle est ici pensée comme une perspective éthique globale. Le monde à venir d'Hervé Fischer est présenté et proposé comme un projet, sans cesse fait et à refaire, d'une divergence à l'autre, à discerner. Ce qui est ici esquissé relève du libre pari et de nos volontés collectives bien orientées vers les traitements collectifs adéquats.

Hervé Fischer se pose en philosophe essayiste qui documente et argumente, démontre et fait penser, et témoigne activement pour que la raison ait raison. Mais, il est aussi un artiste créateur et son livre est un levier majeur pour réveiller notre propre créativité, une invitation pressante et enjouée à l'innovation à la fois mentale et poétique. Ce n'est pas un hasard si sa thèse de sociologie traitait des couleurs: Hervé Fischer est un impressionniste qu'il faut prendre au sérieux.

Nous appelons couramment prophètes ces sorciers populaires qui anticipent et prédisent les temps à venir; alors qu'ils sont plutôt des agents sociaux critiques qui parlent au nom des opprimés pour les remettre à l'avant de l'histoire, vers une justice à conquérir de haute lutte et une éthique à reconstruire, non à restaurer, mais à inventer. J'ose dire que la lecture attentive et fidèle des œuvres de Fischer, plus quelques entrevues mémorables en radio ou en studio, m'ont convaincu que nous avons ici affaire avec un prophète de la postmodernité heureuse. À lire, absolument.

Jean Carette
Professeur retraité de l'UQAM

JEAN-FRANÇOIS MATTÉI

L'homme dévasté. Essai sur la déconstruction de la culture, Grasset, 2015, 288 pages

L'homme dévasté est un essai rédigé par le philosophe français Jean-François Mattéi. Le livre porte sur certains thèmes déjà étudiés par l'auteur, notamment l'étude du patrimoine philosophique de l'Occident et la critique de la pensée postmoderne. L'essai étudie et critique cette dernière, la décrivant comme un ensemble d'idéologies qui cherche à tuer puis remplacer la philosophie occidentale classique, que l'auteur se charge de défendre. Compte tenu que Mattéi est décédé en 2014, que cet essai suit des thèmes qui lui sont chers et qu'il s'agit peut-être du dernier manuscrit de l'auteur, il faut noter que nous sommes face à un livre-testament. Nous résumerons maintenant son contenu.

Pour commencer, il faut noter que la préface, produite par Raphael Enthoven, est la partie la plus faible de ce livre. Elle livre peu d'informations utiles et plusieurs digressions. Dans ces dernières, on voit le préfacer critiquer l'œuvre d'Alain Badiou et livrer quelques reproches aux prises de position de Mattéi. Ces critiques sont bien peu pertinentes. Elles n'apportent rien à la compréhension de l'ouvrage et laissent l'impression qu'Enthoven règle des comptes, acte bien peu honorable à poser dans les premières pages du livre-testament d'autrui. Sommes toutes, le lecteur ferait bien d'ignorer complètement cette partie de l'ouvrage.

Le premier chapitre du livre est dédié à la présentation des principales caractéristiques de l'armature interne de la philosophie occidentale classique, associée à l'Europe. Mattéi emploie l'œuvre d'auteurs comme Platon, Kant et Descartes pour présenter ces composantes vitales du patrimoine intellectuel européen. L'auteur renvoie surtout au concept d'une

Raison, un mode de pensée commun et intelligible qui permet à l'Homme occidental de tourner son regard vers le monde et de l'observer. Ce mode de pensée, à travers les œuvres des grands penseurs de l'Occident, s'est articulé autour de la recherche de trois valeurs : la vérité, la justice et le bien. Cette recherche est présentée comme une quête continue, qui élève l'Homme au-dessus de sa condition de créature finie, limitée dans le temps et l'espace. En tentant de se conduire selon les critères du juste, du vrai et du bien, l'Homme européen, occidental, ouvre son esprit et s'élève au-dessus de sa mortalité. Le ton de cette partie du livre est élogieux.

À moins de souffrir d'une forme particulièrement aigüe d'eurocentrisme négatif, il est difficile de ne pas être impressionné par les réflexions d'antan décrites par Mattéi. Ce dernier nous donne des exemples concrets d'œuvres occidentales qui tentèrent d'améliorer la condition humaine. À travers elles, le philosophe nous montre deux choses. La première est que l'Homme occidental tente de se donner des points de repères qui permettent de déterminer ce qui est bon, juste et vrai. Ces points de repères imposent une forme d'autorité qui contraint l'Homme à évaluer ses conduites et pensées au-delà de la simple satisfaction de ses désirs individuels. La deuxième chose montrée par Mattéi est que cette notion de valeurs transcendantes est omniprésente dans beaucoup d'œuvres occidentales du passé. Que ce soit en peinture, en musique, en philosophie ou en architecture, les productions occidentales renvoient à une pensée. Cette dernière rayonne telle une étoile lointaine et oblige chacun à regarder au-delà de lui-même. Ce regard permet de porter une curiosité à l'extérieur et incite à se conduire selon les exigences du bien, du vrai et du juste.

Une fois complétée cette description du patrimoine intellectuel occidental, Mattéi passe à l'élément central de *L'homme*

dévasté, soit la critique d'une nouvelle tradition philosophique qui semble tenter de remplacer ce qui la précède. Antihumanisme, philosophie de la déconstruction, postmodernité sont tous des mots employés pour décrire l'objet des critiques du philosophe.

Le début de la critique de Mattéi présente les racines intellectuelles de cette nouvelle tradition philosophique ainsi que ses principaux auteurs. Le philosophe explique que des éléments de la pensée déconstructionniste apparaissent au XIX^e siècle, chez des auteurs tel que Mallarmé, Flaubert et Nietzsche. Ces derniers tentent de changer les formes de leurs œuvres et de critiquer des traditions de leur époque, mais ils gardent aussi un attachement envers des concepts tels que l'art et la connaissance. Ainsi, ils critiquent des conventions mais créent du même coup une œuvre. Selon Mattéi, les déconstructionnistes d'aujourd'hui ne font que le premier de ces deux actes : ils déconstruisent ce qui est, mais ne produisent rien en retour. Le philosophe associe cette conduite intellectuelle surtout à Maurice Blanchot, Gilles Deleuze et Jacques Derrida. Il décrit leurs œuvres avec un vocabulaire marqué par des mots tels que « destruction » et « ravage », les dépeignant comme des sapeurs qui saccagent les racines intellectuelles de l'Occident.

Le philosophe utilise plusieurs chapitres pour décrire différentes caractéristiques absurdes de la philosophie déconstructionniste. Dans un chapitre, il étoffe sa critique en ayant recours aux œuvres de Anders, Debord et Baudrillard. Mattéi utilise aussi les scénarios de films populaires comme *The Matrix* et *Tron* pour illustrer son propos qui est le suivant. En déconstruisant les fondements d'une rationalité intelligible et soucieuse de trouver ce qui est vrai, bon et juste, la philosophie de la déconstruction

brouille la ligne qui sépare le vrai du faux. Le mensonge et la vérité se mélangent et se confondent. Cette confusion est exacerbée par l'essor des technologies de l'information : radio, télévision, informatique et internet. Mattéi décrit que ces technologies créent un mode de vie conforme au discours de Deleuze, qui désire l'avènement d'un monde sans valeur transcendante, habité par de multiples univers de désirs sans contraintes. Les spectateurs des mondes des médias deviennent l'incarnation réel de ce monde sans réalité ni mensonge. Chacun peut consommer télévision et autres médias d'information pour s'endormir intellectuellement en satisfaisant ses désirs. Or, un tel monde en est un où il devient impossible de lutter pour une meilleure justice ou de meilleures connaissances, car chacun résiste obstinément à ce qui pourrait frustrer l'univers clos de ses désirs.

Le thème de l'univers clos des désirs sans contraintes est repris dans un chapitre où Mattéi présente les formes post-modernes de l'art, connues sous le nom d'arts contemporains. Le philosophe décrit un monde absurde de musique sans rythme, de film sans scénario et d'architecture sans fonction. Il décrit aussi des poèmes composés de mots puis de voyelles qui se succèdent sans logique ni raison. Mattéi n'hésite pas à présenter les auteurs de ces œuvres comme des narcissiques qui se complaisent à satisfaire leurs désirs sans égards envers le regard d'autrui. Le jugement peut sembler sévère, mais le philosophe appuie bien ce dernier en présentant les discours de ces artistes. Ceux-ci s'auto-proclament rebelles contre le fascisme du regard du public. Pourtant, Mattéi montre bien que le rapport artiste-public de l'art d'antan obligeait chacun à poser le regard au-delà de lui-même, permettant une certaine élévation de soi. Comparé à cela, l'univers de l'art contemporain, malgré ses prétentions

anti-fascistes, est un monde clos où l'artiste n'est en rapport qu'avec lui-même. Il n'apporte rien à autrui.

La critique de la pensée de la déconstruction se termine par la dénonciation de plusieurs idéologies postmodernes liées au corps physique de l'humain. Mattéi concentre son propos sur le transhumanisme, mouvance qui souhaite l'avènement d'une humanité améliorée par le recours aux biotechnologies. Il réserve aussi plusieurs pages à l'écologisme et au militantisme des droits des animaux. Mattéi explique que ces mouvances tendent à mépriser l'Homme tout en projetant des désirs et aspirations humaines sur des choses inhumaines. Il cite par exemple un penseur qui dit avec certitude qu'il n'a plus rien à espérer de l'être humain et que la fin de l'humanité sera bénéfique pour la nature. Or, Mattéi souligne que, pour émettre un tel jugement, ce penseur doit avoir recours à sa propre part d'humanité, ainsi qu'à une non-négligeable confiance en lui-même. Il explique aussi qu'il est très possible qu'une créature créée par la combinaison de l'Homme et de la technologie soit une créature complètement inhumaine, sans désir ni empathie envers une humanité traditionnelle. Car, contrairement au penseur transhumaniste qui projette ses désirs humains sur les machines de demain, le cyborg post-humain pourrait bien développer des projets mauvais, injustes et erronés aux yeux d'un homme d'aujourd'hui. En somme les idéologies qui tentent de déconstruire les fondements du corps et de le dépasser cacheraient bien souvent des intentions très humaines et aussi très éloignées de leurs désirs émancipatoires.

En conclusion, L'homme dévasté est une critique cinglante de la pensée postmoderne et de ses effets sur l'art, la culture et la politique. L'auteur est visiblement très attaché à la philosophie classique et très inquiet des conséquences de l'essor de la pensée de la déconstruction. Un tel propos

serait probablement mal accueilli dans plusieurs milieux académiques d'aujourd'hui, mais il reste que nous sommes face à un ouvrage qui soulève avec justesses d'importantes questions. À travers les critiques du philosophe, on voit les effets pervers de la pensée postmoderne. Puisque cette dernière refuse l'intelligibilité ainsi que la division entre le bien et le mal, voyant en ces choses des contraintes aux désirs, elle peut enlever les raisons de se battre pour améliorer le monde. Si la notion de justice disparaît, pourquoi lutter contre l'injustice ? Pourquoi s'insurger contre les effets délétères du capitalisme ? Comment trouver des raisons morales pour lutter contre le fascisme ? Compte tenu que l'ouvrage mène à ces questions, tout lecteur critique a intérêt à le consulter. Sans forcément être complètement en accord avec Mattéi, il y trouvera probablement des raisons de se méfier de la pensée de la déconstruction. Il y trouvera aussi certainement des raisons d'avoir davantage de respect pour le patrimoine intellectuel de l'Occident.

Sébastien Bilodeau

Candidat à la maîtrise en service social, secrétaire-trésorier
de Génération nationale

LA CULTURE EN REVUES

ARTS VISUELS
CINÉMA
CRÉATION LITTÉRAIRE
CULTURE ET SOCIÉTÉ
HISTOIRE ET PATRIMOINE
LITTÉRATURE
THÉÂTRE ET MUSIQUE
THÉORIES ET ANALYSES

ART LE SABORD | CIEL VARIABLE | ESPACE | ESSE | ETC MEDIA | INTER | VIE DES ARTS | ZONE OCCUPÉE
24 IMAGES | CINÉ-BULLES | CINÉMAS | SÉQUENCES
BRÈVES LITTÉRAIRES | CONTRE-JOUR | ESTUAIRE | EXIT |
JET D'ENCRE | LES ÉCRITS | MÖBIUS | VIRAGES | XYZ. LA REVUE DE LA NOUVELLE
À BÂBORD! | L'ACTION NATIONALE | LIBERTÉ | L'INCONVÉNIENT | NOUVEAU PROJET | NOUVEAUX CAHIERS DU SOCIALISME |
QUÉBEC FRANÇAIS | RELATIONS
CAP-AUX-DIAMANTS | CONTINUITÉ | HISTOIRE QUÉBEC | MAGAZINE GASPÉSIE
LES CAHIERS DE LECTURE | LETTRES QUÉBÉCOISES | LIVRE D'ICI | LURELU | NUIT BLANCHE | SPIRALE
CIRCUIT | JEU REVUE DE THÉÂTRE | LES CAHIERS DE LA SORMI
ANNALES D'HISTOIRE DE L'ART CANADIEN | ÉTUDES LITTÉRAIRES | INTERMÉDIALITÉS | TANGENCE | VOIX ET IMAGES

LES REVUES
CULTURELLES QUÉBÉCOISES
SOPEL.QC.CA

sodep
Société des éditeurs québécois de presse écrite
1000, rue de la Presse, Québec, QC G1R 5R6
T 418 681-1111



le **R**assemblement
pour un **P**ays **S**ouverain

Québec notre seule patrie

AU LION D'OR
VENDREDI 30 OCTOBRE

Souper-conférence 2015
de L'Action nationale

MARTINE
OUELLET



Le plus bel hommage qu'on puisse rendre à
Monsieur Parizeau et à tout le Québec,
c'est de compléter le pays qu'il a commencé.

Billets en vente à compter du 4 août 2015

DANIC PARENTEAU

L'indépendance par la République. De la souveraineté du peuple à celle de l'État

Éditions Fides, 2015, 202 pages

NOAM CHOMSKY, ANDRÉ VITCHEK

L'Occident terroriste. D'Hiroshima à la guerre des drones

Écosociété, 2015, 176 pages

CHUN-CHIEH HUANG

Xu Fuguan et sa pensée dans le contexte du confucianisme de l'Asie de l'Est

Les Presses de l'Université Laval, 2015, 260 pages

FRÉDÉRIC PARENT

Un Québec invisible. Enquête ethnographique dans un village de la région de Québec

Les Presses de l'Université Laval, 2015, 280 pages

FRANÇOIS DESCHAMPS

La « rébellion de 1837 » à travers le prisme du Montreal Herald ou la refondation par les armes des institutions politiques canadiennes

Les Presses de l'Université Laval, Collection Cultures québécoises, 2015, 280 pages

CHRISTINE CHEYROU

Les Ursulines de Québec. Espaces et mémoires

Éditions Fides, 2015, 216 pages

ESTHER BENFREDJ

Ismaël contre Israël. Le conflit israélo-arabe depuis ses origines
Éditions Québec Amérique, 2015, 248 pages

MICHELLE LANDRY

*L'Acadie politique : histoire sociopolitique de l'Acadie et du
Nouveau-Brunswick*
Les Presses de l'Université Laval, Collection langues
officielles et sociétés, 2015, 170 pages

**JOSIANE BOULAD-AYOUB, ALEXANDRA TORERO-IBAD ET DELPHINE
KOLESNIK-ANTOINE (DIR.)**

Les arts de lire des philosophes modernes
Les Presses de l'Université Laval, Collection Mercure du
Nord, 2015, 358 pages

JACQUES BEAUCHEMIN

La Souveraineté en héritage
Les éditions du Boréal, 2015, 180 pages

DAVID LEVINE

Santé et politique : un point de vue de l'intérieur
Les éditions du Boréal, 2015, 376 pages

JEAN NARRACHE (ANTHOLOGIE PRÉSENTÉE PAR RICHARD FOISY)

Quand j'parl' pour parler
TYPO éditeur, 2015, 265 pages

RICHARD FOISY

Un poète et son double. Émile Coderre - Jean Narrache
Les Éditions de l'Hexagone, 2015, 432 pages

ROBERT LACROIX ET LOUIS MAHEU

*Les grandes universités de recherche. Institutions autonomes
dans un environnement concurrentiel*
Les Presses de l'Université de Montréal, 2015, 326 pages

GILLES LAPORTE

Brève histoire des patriotes
Éditions du Septentrion, 2015, 368 pages

MARTINE OUELLET ET IANIK MARCIL

Mieux d'État

Éditions Somme Toute, 2015, 120 pages

ANNE-MARIE BEAUDOIN-BÉGIN

La langue rapaillée

Éditions Somme Toute, Collection Identité, 2015,

120 pages

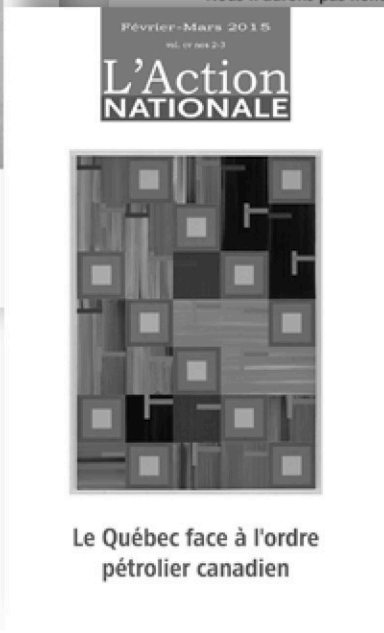
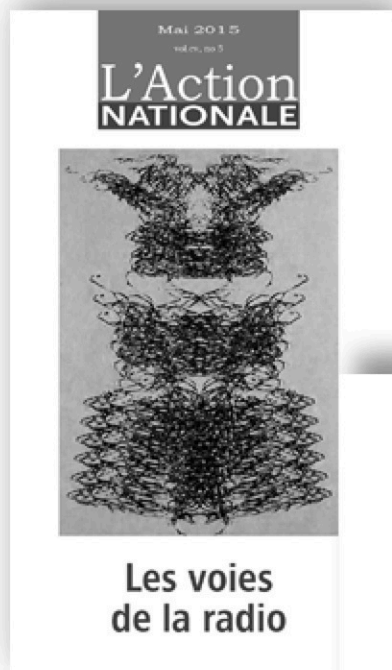
LUC VIGNEAULT, NAVARRO PARDINAS BLANCA, SOPHIE CLOUTIER,

DOMINIC DESROCHES

Le temps de l'hospitalité. Réception de l'oeuvre de Daniel

Innerarity

Les Presses de l'Université Laval, 2015, 210 pages



Tous nos anciens numéros peuvent être achetés à l'unité.
Consultez la boutique internet de L'Action nationale

action-nationale.qc.ca

Prévenez le coût!



Votre date d'échéance
est indiquée sur votre
feuillet d'adressage

Vous pouvez payer votre abonnement

- par la poste (chèque et cartes de crédit*);
L'Action nationale
82, rue Sherbrooke Ouest
Montréal (Québec) H2X 1X3
- par téléphone (cartes de crédit*);
514-845-8533 ou 1-866-845-8533
- par la boutique internet**
action-nationale.qc.ca

Paiement direct avec votre avis de renouvellement

Vous pouvez maintenant inscrire la Ligue d'action nationale parmi vos fournisseurs dans votre compte chez Desjardins et les autres institutions participantes. Votre avis de renouvellement indique votre numéro d'abonné vous permettant de vous identifier et de payer directement votre abonnement au guichet ou par internet.

Chaque abonné est important pour nous.

* **VISA et MASTERCARD** acceptées

** **VISA, MASTERCARD** ou paiement **PAYPAL**

L'Action nationale en héritage

Legs et dons planifiés

Les dons planifiés constituent un apport essentiel pour un organisme comme la Ligue d'action nationale; tous les dons qu'elle reçoit sont d'une grande importance puisqu'ils permettent d'offrir à nos abonnés une revue de qualité et ce, sans s'éloigner, même avec près d'un siècle d'existence, de sa mission

Qu'est-ce qu'un don planifié?

- Les dons immédiats, ceux qui sont mis à la disposition de la Ligue d'Action nationale dès qu'ils sont faits et;
- les dons différés, dons destinés à être remis à la Ligue d'Action nationale à une date ultérieure (ex.: dons testamentaires, d'assurance-vie, fiducie testamentaire, etc.)

Vous avez peut-être une police d'assurance-vie de quelques milliers de dollars que vous avez souscrite il y a plusieurs décennies et qui pourrait être cédée à *L'Action nationale* sous forme de don planifié et contribuer ainsi à la pérennité de la revue. Les dons planifiés font partie intégrante de la planification financière et successorale. Ils peuvent prendre diverses formes, et l'avis d'un planificateur financier professionnel pourra vous aider à choisir l'option la plus avantageuse pour vous. Si dans votre testament vous nommez la Ligue d'Action nationale comme bénéficiaire, faites-le nous savoir afin que nous puissions vous manifester notre reconnaissance.

Si vous désirez effectuer un don planifié à la Ligue, nous pourrions vous émettre un reçu pour dons. Contactez-nous si vous avez besoin des conseils du planificateur financier professionnel de la Ligue d'Action nationale.

Ligue d'Action nationale – Programme de dons planifiés

a/s: Jacques Martin

82, rue Sherbrooke Ouest

Montréal (Québec) H2X 1X3

TABLEAU D'HONNEUR
DES DONATEURS ET LÉGATAIRES
DE LA REVUE ET DE LA LIGUE
D'ACTION NATIONALE

Certains donateurs nous ont laissé des legs ou des dons qui augmentent le capital de la Fondation Esdras-Minville et permettent ainsi d'assurer la pérennité de la revue *L'Action nationale* depuis maintenant près de 100 ans.

Nous exprimons notre gratitude à ces généreux mécènes dont les noms apparaissent au tableau d'honneur.

Une mention à perpétuité sera inscrite au tableau d'honneur de ceux qui assureront la pérennité de la revue (et de la Ligue). Ce tableau fait état du cumul des dons et des legs.

MEMBRES BÂTISSEURS ÉMÉRITES
PLUS DE 50 000 \$

François **Gaston** **André**
Beaudoin **Beaudry †** **Verronneau**

MEMBRES GRANDS BÂTISSEURS
DE 25 000 \$ À 49 999

Hector Roy †

MEMBRES BÂTISSEURS
DE 5 000 \$ À 24 999 \$

Dominique Bédard † **Cécile Vanier †**

Jacques C. Martin **Bernard Lamarre**

TABLEAU D'HONNEUR DES DONATEURS ET LÉGATAIRES
DE LA REVUE ET DE LA LIGUE D'ACTION NATIONALE

MEMBRES BIENFAITEURS

DE 1500 \$ À 4999 \$

André Baillargeon	Marcel Henry	Estelle Monette †
Jean-François Barbe	Benoît Houde	Réjean Néron
Luc Bertrand	Gérard N Houle	Gilles Pelletier
Antoinette Brassard	Marcel et Hélène Jacob	Réal Pilon
Charles Castonguay	Isabelle Laporte	Richard Rainville
Bernard Courteau	Bernard Landry	Paul-Émile Roy
Guy Cormier	Laurent Mailhot	Rita Tardif
Richard Côté	Pauline Marois	Robert G. Tessier
Lucia Ferretti	Michel Moisan	
Yvon Groulx	Lucie Monette	

CLUB DES 100 ASSOCIÉS

1000 \$ À 1499 \$

Fernand Allard	Yves Duhaime	Daniel Miroux
Patrick Allen †	Harold Dumoulin	Louis Morache
François-Albert Angers †	Marcel Fafard	Rosaire Morin †
Gaston-A. Archambault †	Nicole Forest	Reginald O'Donnell
Robert Ascah	Raymond Gagnier	Jacques Parizeau †
Jean-Paul Auclair †	Léopold Gagnon	Hubert Payne
Paul Banville	Henri-F. Gautrin †	Arthur Prévost †
Yvan Bédard †	Claude Ghanimé	Ghislaine Raymond-Roy
Jacqueline Claire Binette	Paul Grenier	René Ricard
Henri Blanc	Michel Grimard	René Richard †
Gilles Blondeau	Henri Joli-Cœur	Dominique Richard †
David Boardman	Bryan L'Archevêque	Jacques Rivest
Marcelle Brisson	Marc Labelle	Jean-Denis Robillard
Henri Brun	Isabelle Lamarche	Ivan Roy
Jacques Cardinal	Lucie Lafortune †	Michel Taillefer
Jean-Paul Champagne	Anna Lagacé-Normand †	Claudette Thériault
Jean-Charles Claveau	Denis Lazure †	Serge Therrien
Roch Cloutier	Richard Leclerc	Marcel Trottier †
Robert Comeau	Jacques Libersan	Réal Trudel
Normand Cossette	Clément Martel	Claude-P. Vigeant
Louis-J. Coulombe	Yvon Martineau	Madeleine Voora
Gérard Deguire	Marcel Masse †	André Watier
Bob Dufour	Roger Masson	

GFB

Gestion François Beaudoin

- Évaluation d'entreprises → faisabilité.
- Transfert familial.
- Rachat par cadres.
- Ventes - Achats - Fusions.
- Services conseils en financement.

Une équipe multidisciplinaire
offrant tous les services requis
pour une transaction réussie.

819-397-4920

gfb@tlb.sympatico.ca

L'Action NATIONALE

LIBERTÉ D'EXPRESSION

L'Action nationale ouvre ses pages à tous ceux et à toutes celles que la question nationale intéresse. Respectueuse de la liberté d'expression, elle admet les différences qui ne compromettent pas l'avenir de la nation. La rédaction assume la responsabilité de tous les titres d'articles, mais les auteurs restent responsables du contenu de leurs textes.

RÉDACTION

Un article soumis sans entente préalable peut varier de 1500 à 3000 mots alors que le compte rendu d'un livre compte généralement de 1000 à 1500 mots. Les textes sont reçus par internet. Le texte vulgarisé est la forme d'écriture souhaitée.

INDEX

Les articles de la revue sont répertoriés et indexés dans « L'index des périodiques canadiens » (1948-2002), dans « Périodex » depuis 1984, dans « Repères » publié par SDM Inc. et à la Bibliothèque nationale du Québec depuis 1985. Les numéros de L'Action française (1917-1929) et de L'Action nationale jusqu'à 2005 sont numérisés et accessibles dans le site de la BANQ.

REPRODUCTION

La traduction et la reproduction des textes publiés dans *L'Action nationale* sont autorisées à condition que la source soit mentionnée.

MISE EN PAGE

Sylvain Deschênes

IMPRESSION

Marquis imprimeur

Mission

La Ligue d'action nationale est l'éditrice de la revue *L'Action nationale*. Sa mission est d'être un carrefour souverainiste où se débattent les aspirations de la nation québécoise comme collectivité de langue française suivant une tradition de réflexion critique, d'indépendance et d'engagement, à partir des situations d'actualité qui renvoient aux enjeux fondamentaux de notre avenir collectif.

Président

Denis Monière

Vice-président

Christian Gagnon

Secrétaire

Michel Sarra-Bournet

Trésorier

Robert Ladouceur

Conseillers

Isabelle Le Breton

Jacques Martin

Anne-Michèle Meggs

Ex Officio

Robert Laplante

Membres

André Binette

Mathieu Bock-Côté

Robert Comeau

Charles-Philippe Courtois

Myriam D'Arcy

Catherine Fournier

Henri Laberge

Lucie Laurier

Tania Longpré

Danic Parenteau

Mélissa Pilon

Guillaume Rousseau

Patrick Sabourin

Simon-Pierre Savard-Tremblay

Pierre-Paul Sénéchal

Pierre Serré

Gilles Toupin

Membres honoraires

Christiane Bérubé, Nicole Boudreau, Guy Bouthillier, Jacques Brousseau, Hélène Chénier, Pierre de Bellefeuille, Lucia Ferretti, Yvon Groulx, Léo Jacques, Delmas Lévesque, Yves Michaud, Pierre Noreau, Roméo Paquette, Hélène Pelletier-Baillargeon

Membres émérites

René Blanchard, Jean-Charles Claveau, Jacques-Yvan Morin, Gilles Rhéaume †, Paul-Émile Roy

Tarifs 2015

	1 an 10 numéros	2 ans 20 numéros
Abonnement	85 \$ <i>(73,93 \$ + taxes)</i>	145 \$ <i>(126,11 \$ + taxes)</i>
Abonnement de soutien	175 \$	300 \$
Étudiant	50 \$ <i>(43,49 \$ + taxes)</i>	85 \$ <i>(73,93 \$ + taxes)</i>
Institution	145 \$ <i>(126,11 \$ + taxes)</i>	240 \$ <i>(208,74 \$ + taxes)</i>
Autres pays	150 \$	275 \$
Version numérique Abonnement PDF	60 \$ <i>(52,18 \$ + taxes)</i>	100 \$ <i>(86,97 \$ + taxes)</i>

TVQ 1012563392 TQ0002

TPS 11901 9545

Paiement par chèque ou carte de crédit VISA ou MASTERCARD

- paiement internet sécurisé dans notre site
- par la poste
- par téléphone

Paiement au guichet (renouvellement d'abonnement)

- chez Desjardins et dans les institutions financières participantes

L'Action nationale
82, rue Sherbrooke Ouest
Montréal (Québec) H2X 1X3

Téléphone : 514-845-8533
sans frais, 1-866-845-8533

Pour nous joindre par courriel :
revue@action-nationale.qc.ca

www.action-nationale.qc.ca

ISSN-0001-7469

Dépôt légal :

Bibliothèque nationale du Québec

Périodicité : 10 numéros par an

L'Action nationale est membre de la SODEP

www.sodep.qc.ca

Envoi de Poste-Publications—Enregistrement N° 09113